

COMMISSARIAT GENERAL DE LA LANGUE FRANCAISE

INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS

LA LANGUE FRANÇAISE
AU MALI

par Ghislaine PERRIN, expert-démographe

PL
J31
PER

1984

COMMISSARIAT GENERAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

INSTITUT DE RECHERCHES
SUR L'AVENIR DU FRANÇAIS

CEPED

Centre Français sur la Population
et le Développement

15, rue de l'École de Médecine

75270 PARIS CEDEX 06

Tél. (1) 46 33 99 41

567

LA LANGUE FRANÇAISE
AU MALI

par Ghislaine **PERRIN**, expert-démographe

1984

LISTE DES ETUDES REALISEES PAR L'IRAF

Déjà parues :

LES PAYS D'AFRIQUE DU NORD

- Algérie
- Tunisie
- Maroc
- Bilan Maghreb

LES PAYS D'AFRIQUE NOIRE TROPICALE FRANCOPHONE

- Cameroun
- Centrafrique
- Congo
- Gabon
- Tchad
- Bilan de l'Afrique Noire Tropicale Francophone

LES PAYS D'AFRIQUE NOIRE SAHELIENNE FRANCOPHONE

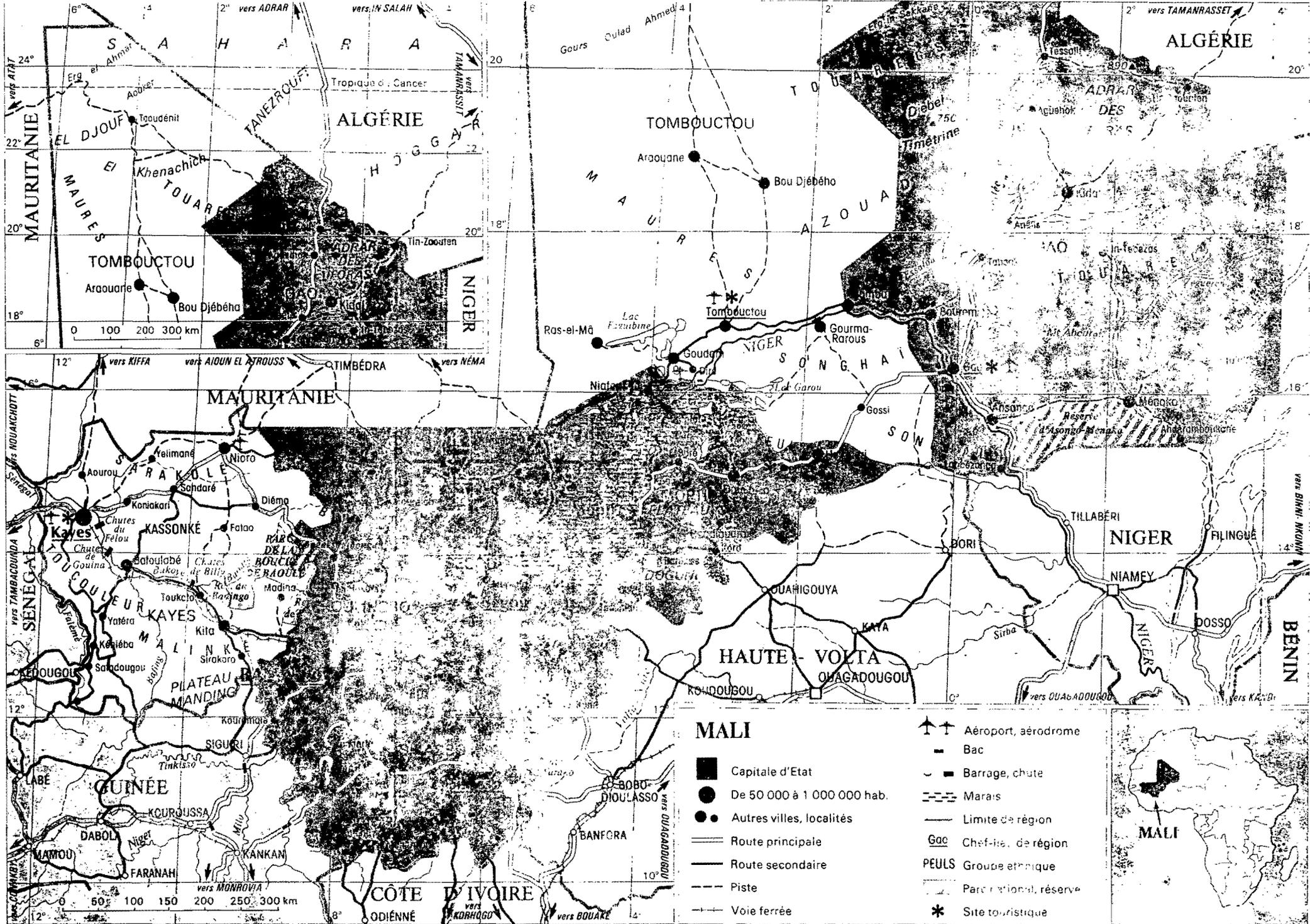
- Mauritanie
- Sénégal
- Burkina-Faso
- Mali

LES PAYS DE L'OCEAN INDIEN

- L'Archipel des Comores
- Madagascar

En cours de réalisation :

- Ile Maurice
- Iles Seychelles
- Bilan Océan Indien
- Côte-d'Ivoire
- Niger



- S O M M A I R E -

	<u>PAGES</u>
<u>PRESENTATION GENERALE DU MALI :</u>	
1. SITUATION POLITIQUE	2
2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SES PERSPECTIVES ..	3
<u>LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE :</u>	
1. EFFECTIFS ET RÉPARTITION DE LA POPULATION	8
2. STRUCTURE PAR SEXE ET ÂGE	10
3. MOUVEMENT DE LA POPULATION	11
<u>LA SITUATION LINGUISTIQUE :</u>	
1. LES LANGUES NATIONALES	13
2. LA SITUATION DU FRANÇAIS	29
<u>LE SYSTEME EDUCATIF :</u>	
1. ORGANISATION ET STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT ..	41
2. EVOLUTION QUANTITATIVE DE L'ENSEIGNEMENT	44
3. ASPECTS QUALITATIFS DE L'ENSEIGNEMENT	50
<u>ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE :</u>	
1. LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1980	58
2. LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1990 ET 2000 ; PERSPECTIVES	69
<u>CONCLUSION</u>	91
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	93

PRESENTATION GENERALE DU MALI

Le Mali, doté d'un climat inter-tropical, s'étend sur 1.240.000 kms². Les zones sud-saharienne et sahéenne englobent les trois quarts du pays. Le delta intérieur du Niger constitue une région climatique originale au sein de la zone sahéenne. Le réseau hydrographique est concentré dans le Sud et le Centre du Pays avec les bassins des fleuves Sénégal et Niger qui jouent un rôle essentiel dans l'économie nationale.

Pays enclavé, objet d'une colonisation tardive, le Mali est "à la charnière de l'Afrique blanche et de l'Afrique noire, au confluent des civilisations arabo-berbères et négro-africaines" (1).

Le Mali, qui fait partie des cinq pays les plus pauvres du monde selon le critère du PNB par habitant, évalué par la Banque Mondiale à 180 \$ pour 1982, subit en outre depuis plusieurs années les conséquences dévastatrices de la sécheresse et de la désertification.

I. SITUATION POLITIQUE

Le Mali est dirigé depuis novembre 1968 par un gouvernement militaire, après l'éviction de Mr MODIBO KEITA.

Le général Moussa TRAORE, Chef de l'Etat, préside aux destinées du pays depuis décembre de la même année ; tout d'abord en tant que président du Comité militaire de libération nationale, puis à partir de 1979, comme Président de la République, issu du suffrage universel, pour cinq ans, en application de la constitution adoptée en 1974 par référendum. En 1979, "année du retour à une vie constitutionnelle normale" est créée l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), parti unique dont le Secrétaire Général est le Chef de l'Etat et dont le bureau exécutif central (BEC) décide de la politique générale du pays.

L'Assemblée Nationale, composée de 82 membres, élus pour 4 ans (1982) appartenant tous à l'UDPM, dispose du pouvoir législatif.

Le Gouvernement est directement présidé par le Chef de l'Etat.

L'indépendance de l'autorité judiciaire est approuvée par la Constitution.

(1) *Maihemot DIOP - "Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest" - Paris - F. Maspero 1971.*

Le territoire est administrativement découpé en sept régions correspondant aux régions économiques, avec un gouverneur à leur tête.

II - LA SITUATION ECONOMIQUE ET SES PERSPECTIVES

Le PIB était estimé en 1983 à 743 milliards de francs maliens(1) enregistrant une légère croissance (à prix constants de 1980). Les estimations relatives à la répartition du PIB selon les secteurs étaient les suivantes en 1983 :

- agriculture 29 %
- industrie 12 %
- administration et services 59 %

En moyenne période, on enregistre une croissance du secteur agricole et une baisse de la part du secteur tertiaire.

A - Situation économique intérieure

1 - Le secteur primaire

Quatre vingt cinq pour cent de la population relèvent du secteur primaire.

Les résultats de l'agriculture sont largement dépendants des données climatiques. L'adoption récente d'une politique de prix plus stimulante ne devrait cependant pas rester sans incidence sur les activités agricoles.

- Céréales et cultures vivrières : la production céréalière subit les conséquences de la sécheresse persistante. Aussi, le déficit de la production par rapport aux besoins se serait-il élevé à 330.000 t. en 1984.

Les données suivantes illustrent la dégradation de la production au cours des années récentes :

	(en francs)		
	<u>1978-1979</u>	<u>1982-1983</u>	<u>1983-1984</u>
- Mil - maïs - sorgho	1.005.600	900.700	802.400
- paddy	269.000	134.000	141.000

(1) Le franc malien était équivalent à 0,01 franc français.

Les informations relatives aux cultures vivrières, très incertaines, ne peuvent faire l'objet - quelle que soit leur importance pour la population - d'une illustration statistique.

- Cultures d'exportations : ce sous-secteur est dominé par le coton qui a enregistré une évolution très favorable de la production, au cours des deux dernières campagnes, avec plus de 128.000 tonnes en 1982/1983 et plus de 150.000 (données provisoires) en 1983/1984. La production d'arachide subit une décroissance sensible et continue depuis 1978/1979 (160.000 tonnes) avec un chiffre voisin de 20.000 tonnes seulement en 1983/1984.

- Ressource naguère fort importante pour le Mali, l'élevage est depuis plusieurs années, gravement frappé par l'insuffisance pluviométrique. On enregistre ainsi un processus cumulatif de dégradation : accumulation du bétail en surnombre sur les pâturages disponibles provoquant l'épuisement de ceux-ci. Le marché s'est considérablement affaibli avec des pertes en ressources et en capital, dramatiques pour les éleveurs. A la fin de 1983, le cheptel était encore estimé à plus de 6,6 millions de bovins et 12,5 millions de caprins et ovins.

- Le secteur de la pêche occupe environ 100.000 personnes et participe pour 2 % à la formation du PIB. La pêche fournit le tiers des protéines animales consommées au Mali. Elle constitue également un poste important des exportations. Plusieurs projets de développement, en cours ou à l'étude, visent à accroître le volume de production et la rentabilité de ce secteur.

Au total, le secteur primaire est l'objet de préoccupations constantes des autorités maliennes qui tendent à mobiliser à son profit - directement ou indirectement - l'essentiel des ressources d'aides extérieures.

2. L'industrie et l'énergie

L'industrie malienne est très dépendante de l'agro-alimentaire. Ses activités sont ainsi elles aussi en grande partie conditionnées par les aléas climatiques. En 1982, les principales productions s'établissaient ainsi :

- Coton fibre (1.000 t.)	38,1
- Huile (1.000 t.)	8,5
- Sucre (1.000 t.)	6,0
- Cigarettes (1.000 cartons)	68,2
- Savons (1.000 t.)	5,0
- Tissus (millions m.)	13,7
- Cycles et cyclomoteurs (1.000 u.)	10,3
- Tôles (1.000 u.)	3,682
- Ciment (t.)	4,915
- Electricité (MkWh)	114,2

L'amélioration de la situation énergétique, avec l'exploitation du barrage de Sélingué devrait permettre de supprimer l'un des goulots d'étranglement et de répondre en cas de besoin à une augmentation sensible de l'utilisation de la capacité industrielle existante, et même à un accroissement de celle-ci. A plus long terme, le barrage de Manantali satisfaitra aux besoins de la consommation croissante d'énergie électrique et rendra possible - si les financements sont réunis - l'extension de la culture irriguée.

Le sous-sol n'offre pour l'instant que peu de ressources. L'or, le phosphate et le sel présentent les meilleures perspectives.

3. Le tertiaire

La commercialisation des grands produits a relevé jusqu'à une époque très récente, des sociétés d'Etat. Les réformes introduites avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International aboutissent progressivement à un assainissement du secteur, en proie à un déficit coûteux pour les ressources de l'Etat.

Le réseau bancaire qui compte six établissements ne parvient pas encore, malgré d'importants progrès en 1982/1983, à une mobilisation suffisante de l'épargne qui demeure thésaurisée.

Le tourisme, dont le potentiel attractif est particulièrement riche, mérite les efforts financiers qui lui sont consacrés. Les résultats enregistrés ne sont cependant pas encore à la hauteur des espérances (résultats 1979 : 22.000 touristes, objectif 1985 : 35.000).

4. Les finances publiques

La politique de rigueur menée depuis plusieurs années par les autorités maliennes a eu pour résultat un rétrécissement sensible du déficit budgétaire :

	(en milliards de francs maliens)				
	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>1984(Prov.)</u>
- Dépenses budgétaires	81,2	85,4	88,2	93,5	100,6
- Recettes budgétaires	60,7	72,7	78,4	84,0	94,1
Déficit	<u>-20,6</u>	<u>-12,7</u>	<u>- 9,9</u>	<u>- 9,5</u>	<u>- 6,5</u>

Cette amélioration de la situation représente essentiellement un ralentissement de la croissance des dépenses de fonctionnement qui recouvrent l'essentiel du budget, puisque les dépenses d'investissement relèvent pour leur quasi-totalité de l'aide extérieure.

Le rythme d'accroissement des recettes s'est par ailleurs amélioré. L'assainissement des finances publiques constitue l'une des bases du redressement de l'économie malienne.

B - Le Mali et les échanges extérieurs

1 - Le commerce extérieur

Sur le plan global, le déficit commercial est particulièrement marqué. En 1983, les exportations représentaient à peine plus que la moitié des importations : 124 milliards de francs maliens contre 239 milliards. On note toutefois une amélioration du taux de couverture au long des quatre dernières années.

Les exportations sont caractérisées par :

- a) une très forte concentration en termes de produits : coton, bétail et métaux précieux représentent 93,5 % du total en 1983.
- b) la prépondérance du secteur rural : plus de 85 %.

Pour les importations on notera que produits alimentaires et produits pétroliers se situent à peu près à égalité : 20 % et qu'ils représentent environ les trois quarts des recettes d'exportation . On comprend ainsi l'importance des politiques d'auto-suffisance alimentaire et de substitution à l'énergie pétrolière importée.

2. L'endettement

Le Mali qui bénéficie d'une aide extérieure très significative, connaît un endettement important mais non démesuré. (estimation fin 1983 : 600 milliards de francs maliens). Le service de la dette extérieure publique ne devrait pas dépasser à moyen terme, 10 % des recettes d'exportation.

C. - Les perspectives

L'économie malienne, altérée, comme l'ensemble du Sahel, par la sécheresse persistante, affaiblie par la crise économique mondiale, connaît une conjoncture difficile.

Pourtant, grâce à une politique d'ajustement courageuse, le Mali enregistre une amélioration au niveau global, qui peut constituer la base d'un redémarrage. Balance des paiements, endettement, finances publiques, entreprises d'Etat constituent les principaux points d'application de la politique de rigueur. Des projets importants préparent par ailleurs les conditions du développement futur. On citera ainsi : le plan de redressement de l'office du Niger, Mali-Sud II, l'opération Pêches Mopti, les perspectives d'irrigation liées aux barrages de Sélingué et de Manantali ainsi que l'énergie que ceux-ci libèreront, les recherches minières, etc ...

Enfin, l'entrée du Mali dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (accord d'adhésion février 1984) et l'adoption du Franc CFA, lui assurent les avantages d'une monnaie internationale et doit permettre une meilleure intégration de son économie dans la région avec les avantages liés à la solidité de la solidarité connue au sein de la zone franc.

LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Il existe au Mali peu de sources de documentation en matière de démographie. Un seul recensement d'envergure nationale, réalisé en décembre 1976, apporte des informations précieuses sur la répartition géographique ou l'état de la population. Les données sur les mouvements de population sont, elles, plus sujettes à caution.

I. EFFECTIFS ET REPARTITION DE LA POPULATION

A peine 6,4 millions de résidents ont été recensés en 1976. Le déséquilibre entre la vaste superficie du pays et sa faible population se traduit par de basses densités (5,1 h./km² pour l'ensemble du pays), particulièrement dans les régions désertiques (Tombouctou et Gao) et celles qui sont en partie sahéliennes (régions de Kayes et Koulikoro). Les différences de peuplement entre les zones géographiques du Mali sont illustrées par le tableau 1.

Tableau 1 : population résidente selon le sexe, par région, et densité.

R E G I O N	POPULATION RESIDENTE			DENSITE
	Masculin	Féminin	Total	(H/KM2)
. KAYES	413.720	459.090	872.750	7,2
. KOULIKORO	454.080	478.157	932.237	10,0
. SIKASSO	537.550	560.518	1.098.068	15,3
. SEGOU	528.490	553.734	1.082.224	18,3
. MOPTI	555.233	573.808	1.129.041	14,2
. TOMBOUCTOU	241.295	249.161	490.456	1,0
. G A O	182.342	188.561	370.903	1,2
. BAMAKO	211.023	208.216	419.239	1.570,2
. ENSEMBLE DU MALI .	3.123.733	3.271.185	6.394.918	5,1

Source : République du Mali - Bureau Central du recensement - "Principales caractéristiques de la population malienne à partir des résultats définitifs du recensement de 1976", Mars 1982.

Le pays est essentiellement rural : 83,2 % des habitants vivent en secteur rural, 84,9 % (1) des actifs occupés sont employés dans l'agriculture (au sens large du terme qui inclut également l'élevage et la pêche). Cette population est dispersée dans 10.000 villages dotés d'une infrastructure économique et sociale peu développée. La plupart des villages sont isolés par suite du manque de routes et, pendant la saison des pluies, beaucoup sont complètement inaccessibles. Vingt-cinq pour cent seulement des habitants peuvent s'approvisionner en eau potable dans un rayon de 5 kms de leur lieu de résidence et les normes d'hygiène et de salubrité sont faibles.

Corrélativement, le taux d'urbanisation (2) est bas (16,8 % en 1976). La population urbaine est répartie entre 58 villes dont 12 communes plus un district. Près de 40 % de la population urbaine (38,9 %) se trouve dans le District de Bamako qui est la seule ville de plus de 100.000 habitants. 18 localités sur les 58 centres urbains du Mali soit 5,5 % de la population urbaine totale sont des chefs lieux de cercle, renfermant moins de 5.000 habitants chacun.

Tableau 2 : population urbaine selon la taille des villes

T A I L L E		Nombre de Villes	POPULATION	
			Effectifs	%
Moins de	5.000	18	60.098	5,58
- 5.000	- 10.000	22	146.315	13,59
- 10.000	- 20.000	9	130.267	12,10
- 20.000	- 50.000	6	202.162	18,77
- 50.000	- 100.000	2	118.748	11,03
- 100.000	- et plus	1	419.239	38,93
T O T A L		58	1.076.829	100,0

(1) Chiffres de 1976.

(2) Le recensement a retenu comme zones urbaines :
 - les chefs-lieux de cercles et communes
 - les villes de 5.000 habitants ou plus

II. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE

La répartition de la population selon le sexe et l'âge qui apparaît dans le tableau 3 est illustrée par la pyramide des âges en annexe 1.

Tableau 3 : population résidente selon le sexe et l'âge.

A G E S	S E X E		
	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
. . 0 - 4	587.015	589.394	1.176.409
. . 5 - 9	492.272	482.851	975.123
. . 10 - 14	342.807	321.959	664.766
. . 15 - 19	308.607	333.508	642.115
. . 20 - 24	218.391	265.842	484.233
. . 25 - 29	200.095	267.018	467.113
. . 30 - 34	185.729	225.950	411.679
. . 35 - 39	161.383	165.949	327.332
. . 40 - 44	139.426	147.829	287.255
. . 45 - 49	111.330	98.453	209.783
. . 50 - 54	104.619	103.607	208.226
. . 55 - 59	77.578	62.917	140.495
. . 60 - 64	76.620	81.466	158.086
. . 65 - 69	40.279	36.832	77.111
. . 70 - 74	31.890	37.747	69.637
. . 75 - 79	17.149	16.730	33.879
. . 80 - 84	14.091	17.831	31.922
. . 85 - 89	4.493	4.376	8.869
. . 90 - 94	4.326	4.915	9.241
. . 95 et plus ...	5.236	5.637	10.873
. . N - D	397	374	771
. T O T A L	3.123.733	3.271.185	6.394.918

Chez les hommes, la pyramide des âges est assez régulière, sauf aux âges 25 - 34 ans et pour ce qui est des décennies successives, après 45 ans. Par contre, la pyramide est très irrégulière chez les femmes, où on constate des creux au niveau de certains groupes d'âges.

La pyramide, à la base très large, et au sommet pointu, est caractéristique d'une population jeune, telle qu'on la retrouve dans tous les pays d'Afrique tropicale : 44 % de jeunes de moins de 15 ans (54 % de moins de 20 ans), 49,5 % d'adultes et 6,5 % de personnes âgées de 60 ans et plus. La faible part des adultes entraîne une charge importante sur la population considérée comme "active" (15 - 60 ans), même si on observe dans la réalité qu'une forte proportion d'enfants commence à travailler dès l'âge de 8 ans et que des personnes âgées continuent à travailler au-delà de 60 ans. Signe d'une population en expansion, la structure démographique du Mali rend compte des niveaux élevés de la fécondité et de la mortalité.

III - MOUVEMENT DE LA POPULATION

Les taux bruts de natalité et mortalité, déterminés d'après les déclarations au recensement des naissances et décès survenus lors des 12 mois précédents, sous-estiment vraisemblablement l'ampleur des phénomènes qu'ils mesurent. Le seul appel à la mémoire des personnes interrogées (en l'absence d'Etat-civil digne de foi) ne peut en effet garantir des résultats fiables dans le cadre d'une opération censitaire non spécifiquement destinée à appréhender ces faits démographiques.

A titre indicatif toutefois, notons que, selon le recensement de 1976, le taux brut de natalité s'élevait à 43,2 % pour l'ensemble du Mali (44,0 % en secteur urbain et 43,0 % en secteur rural). La légère supériorité de la natalité en milieu urbain peut s'expliquer par des conditions d'hygiène sanitaire, d'infrastructure socio-médicale, plus favorables que dans les campagnes.

Les taux de mortalité (générale et infantile) sont mentionnés dans le tableau 4 :

Tableau 4 : taux de mortalité par sexe et zone de résidence (%) .

SECTEUR	TAUX DE MORTALITE GENERALE			TAUX DE MORTALITE INFANTILE		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
. Urbain ...	12,1	10,4	11,25	81,5	66,3	74,0
. Rural	20,95	18,2	19,5	140,5	120,0	130,6
. Ensemble .	19,5	16,9	18,1	130,5	110,8	120,9

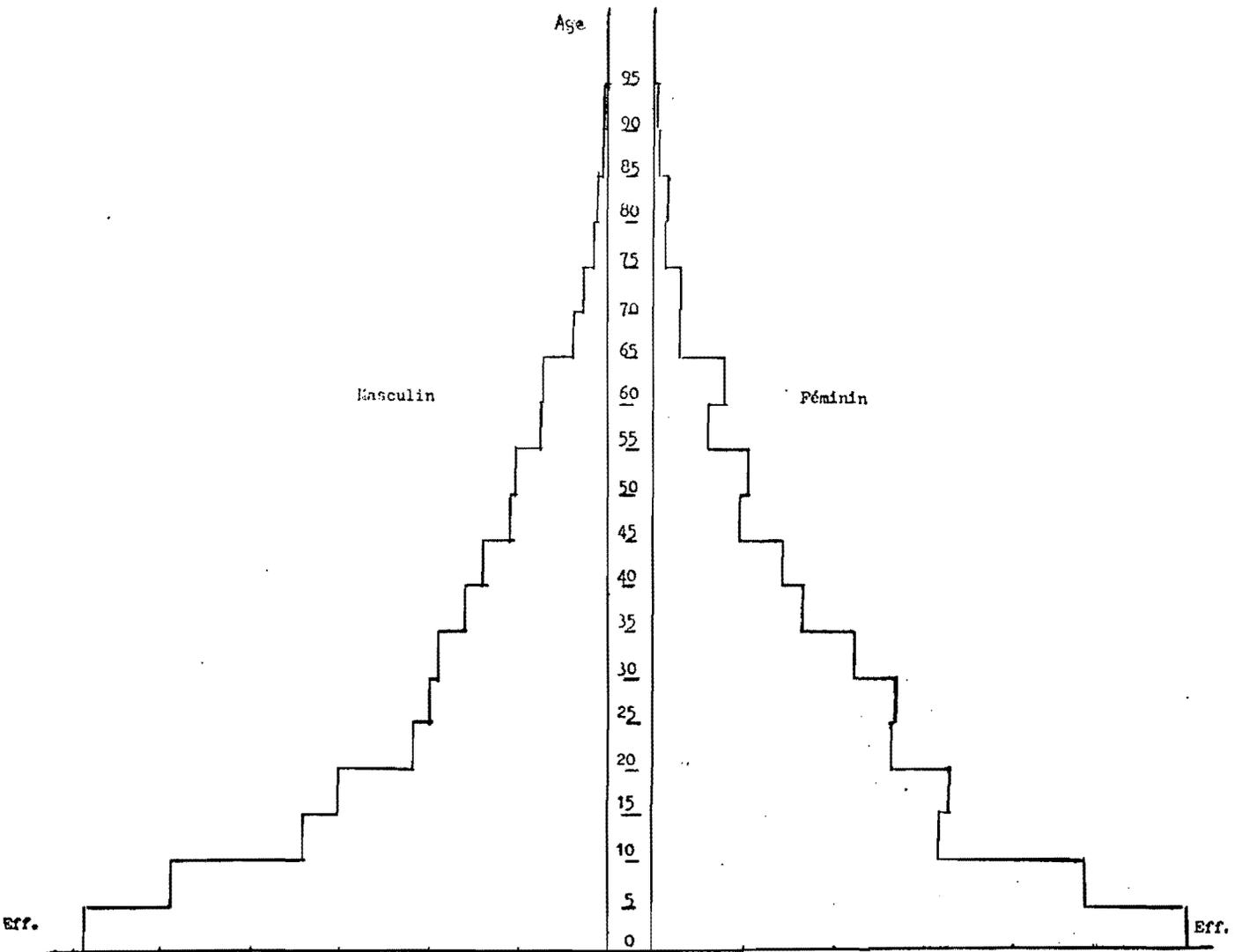
La mortalité apparaît élevée, surtout très forte parmi les enfants en bas âge : un enfant sur huit meurt ainsi avant d'avoir atteint son premier anniversaire. Les conditions d'existence, particulièrement défavorisées en milieu rural, introduisent un grand écart entre les niveaux de mortalité selon la zone de résidence.

A ces taux, correspond un taux d'accroissement naturel beaucoup plus élevé en ville qu'à la campagne : respectivement, 3,3 % et 2,4 %, le taux pour l'ensemble du Mali étant de 2,5 %. Un taux annuel moyen d'accroissement naturel d'au moins 2,7 % pour la période présente semble vraisemblable, et diverses projections démographiques tendent à montrer que la population doublera ses effectifs de 1975 à 2000. De l'ordre de 6,9 millions en 1980, la population peut être estimée à 7,8 millions en 1984 (variante moyenne, O.N.U.) (1), elle atteindra 12 millions de personnes environ en l'an 2000.

(1) Les premières projections de population effectuées par le Bureau Central de recensement malien (comme celles du Ministère français de la Coopération), sur la base des résultats provisoires du recensement qui indiquaient un effectif total de 6,308 millions au lieu de 6,395, sont quelque-peu sous-estimées.

ANNEXE 1

RECENSEMENT DE 1976 : POPULATION RESIDENTE DU MALI, PYRAMIDE DES AGES.



LA SITUATION LINGUISTIQUE

Deux traits définissent la spécificité de la situation linguistique au Mali, comme dans la majorité des pays d'Afrique tropicale :

- un plurilinguisme local (avec en présence plusieurs langues à l'origine non-écrites).

- une exoglossie assurant au français, langue importée, un statut de langue officielle qui en fait presque le seul véhicule de tout ce qui s'écrit, et surtout des activités de gestion de l'Etat et de l'enseignement.

Une option gouvernementale se dégage, qui vise à promouvoir les langues nationales maliennes pour leur permettre d'accéder à un nouveau statut, et d'assurer les fonctions de communication dans toutes les sphères de la vie nationale (y compris dans le domaine de l'éducation).

Un principe essentiel de la politique linguistique a été, dès le départ, de développer toutes les langues nationales sans imposer aucune d'entre elles. Si dans un premier temps, les quatre langues maliennes à vocation ouest-africaine ont été privilégiées, la presque totalité des langues maliennes font aujourd'hui l'objet de recherches linguistiques, tant appliquées que fondamentales.

I. LES LANGUES NATIONALES

1) Données socio-linguistiques.

Une douzaine de langues coexistent au Mali, appartenant selon la classification de Greenberg ("the languages of Africa", 1963), aux groupes linguistiques :

- mandé, ouest-atlantique et gur (famille de langues Niger-Congo)
- berbère et sémitique (famille de langues Afro-Asiatiques)
- Songhay-Zarma.

Quatre de ces langues (le bambara, le fulfuldé, le songhay et le tamasheq) ont un statut de fait privilégié, en tant que langues de grande diffusion interne et comme langues de communication inter-africaine.

L'une d'elles, le bambara s'impose comme langue majoritaire, comprise dans toutes les régions du Mali. Comme le ouolof au Sénégal, elle constitue ainsi un puissant moyen de communication et d'unification nationales. Les autres langues maliennes sont le bobo, le bozo, le dogon, le maure, le sénoufo-minyanka et le soninké. La carte linguistique en annexe 2 et la classification qui l'accompagne en annexe 3 permettent de localiser ces langues sur l'ensemble du territoire malien. D'importance numérique inégale, elles se différencient selon qu'elles jouent un rôle de communication inter-ethnique ou qu'elles se limitent à n'être un moyen de communication qu'au sein d'un seul ensemble linguistique.

Les chiffres qui suivent, concernant le nombre de locuteurs par langue, se rapportent à la population recensée en 1976, soit 6,4 millions de personnes.

• GROUPE LINGUISTIQUE MANDINGUE

L'aire linguistique et culturelle mandingue est l'une des plus vastes d'Afrique de l'Ouest, s'étendant sur 8 pays. Elle comprend pour l'essentiel trois sous-aires culturelles dominées chacune par un parler :

- le bamanan (Mali et Sénégal Oriental)
- le maninka (Mali, Gambie, Sénégal-Casamance-)
- le jula (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire).

L'intercompréhension existe entre ces langues mais chaque sous-aire possède ses propres variantes dialectales.

Au Mali, près de 80 % de la population utilise le mandingue, comme langue maternelle ou langue seconde. Un groupe à lui seul, celui des bamanans, représente plus du tiers de la population totale.

- Les Bamanans (Bambaras) forment le groupe ethno-linguistique le plus important, avec 2,4 millions d'individus (en 1976), soit 37,5 % des habitants. Concentrés dans les régions de Bamako et Ségou, ils sont aussi dispersés dans de nombreux cercles. On peut rapprocher d'eux les Dioulas (70.000), les Malinkés (290.000), les Dialonkés et les Kagoro avec lesquels ils constituent 64 % environ de la population.

- Les Soninkés du Mali (Markas, Sarakollés) comptent environ 500.000 personnes. La communauté ethnique des Diawaras (100.000 individus au Mali) parle soninké mais ne se considère pas comme faisant partie de cette ethnité.

- Les Bozos, au nombre de 500.000, sont souvent bilingues en raison de leurs multiples contacts avec d'autres ethnies, principalement les Bambaras et les Peuls.

. GROUPE LINGUISTIQUE GUR (OU VOLTAIQUE)

- Le groupe ethnique Sénoufo-Minyanka réunit environ 500.000 personnes, soit 9 % de la population. Cependant les langues gur ont perdu leur statut de langue maternelle pour de nombreux membres du groupe : près de 100.000 Sénoufos et Minyankas ont le bambara pour langue maternelle tandis que le bobo-fin est la langue d'environ 35.000 Minyankas.

. Les quelques 100.000 Bobos du Mali utilisent deux dialectes : le boré et le bwamu, ce dernier étant plus répandu au Burkina-Faso qu'au Mali.

. GROUPE LINGUISTIQUE OUEST-ATLANTIQUE

- Les Peuls regroupent environ 875.000 individus au Mali (14 % de la population totale). Leur langue, le fulfuldé, présente dans toute l'Afrique Occidentale, est un puissant facteur de cohésion parmi ses locuteurs, au-delà des barrières étatiques.

. GROUPE LINGUISTIQUE SONGHAY-ZARMA

- Près de 450.000 Songhays constituent 7 % de la population malienne, parlant l'un des deux dialectes du songhay : songhay de l'est et songhay de l'ouest.

. GROUPE LINGUISTIQUE SEMITIQUE

- Les 150.000 Maures du Mali parlent, comme en Mauritanie où ils forment la majorité de la population, un dialecte arabe, le hassaniya.

. GROUPE LINGUISTIQUE BERBERE

- Les Targi (Touareg), avec environ 110.000 individus, ne représentent que 1,7 % de la population, mais occupent une portion importante du territoire malien. On les retrouve, outre le Mali, en Algérie, en Libye et au Niger, parlant une même langue, le Tamasheq, doté d'un très ancien alphabet qui lui est spécifique : le Tifinagh.

. LA LANGUE DOGON

- Parlée uniquement au Mali, à l'est de la région de Mopti, elle est divisée en un grand nombre de dialectes pas toujours intercompréhensibles, utilisés par 500.000 dogons environ.

. AUTRES LANGUES

- Outre les langues déjà citées, on rencontre encore au Mali les langues des minorités ethniques immigrées, comme le Mooré parlé par les 17.000 Mossis venus du Burkina-Faso et le oulof des groupes du même nom venus du Sénégal.

Il apparaît, au vu de ce bref inventaire des langues du Mali, que celles-ci jouissent d'une diffusion plus ou moins grande selon l'importance numérique du groupe d'origine, selon aussi qu'elles ont pu s'imposer pour de multiples raisons (historiques, linguistiques, ...) à d'autres groupes. Elles se différencient également par leur niveau de développement linguistique.

2) Etat de la recherche linguistique

Le principal organisme chargé de promouvoir les cultures et les langues nationales au Mali est la D.N.A.F.L.A. (Direction Nationale de l'Alphabétisation fonctionnelle et de la Linguistique appliquée) créée par ordonnance en octobre 1975.

Ses tâches essentielles dans le domaine linguistique sont les suivantes :

- recenser et décrire les langues maliennes, et choisir une forme standard pour chaque langue ou groupe de langues.
- Doter chaque langue d'un alphabet, de règles orthographiques, de dictionnaires et d'encyclopédies, de grammaires, de textes de lecture.
- Recueillir et fixer les textes de tradition orale.
- Elaborer des brochures de vulgarisation pour la formation permanente, des revues et des journaux.
- Traduire en langues nationales les textes et documents administratifs (actes d'Etat-Civil, textes juridiques, commerciaux, ...).

Au total, entre 50 et 60 personnes oeuvrent à la promotion des langues nationales dans quatre divisions de la D.N.A.F.L.A. qui sont, outre la recherche linguistique et pédagogique, l'alphabétisation fonctionnelle, la promotion féminine, la production.

La recherche linguistique au sein de la D.N.A.F.L.A. touche actuellement presque toutes les langues nationales puisque neuf d'entre elles disposent d'unités techniques chargées de la recherche fondamentale et appliquée : ce sont le manden, le peul, le songhay, le tamasheq, le soninké, le dogon, le bozo, le sénoufo-minyanka, le bobo. En attendant qu'une unité soit créée pour l'arabe hassaniya, la promotion de celui-ci est pour le moment pris en charge par d'autres institutions (l'Inspection générale de la langue arabe de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental) et diverses organisations privées.

Autre organisme chargé de la recherche linguistique, l'Institut des Sciences Humaines a entrepris en 1980 une étude portant sur quatre des langues nationales soit : le bambara, le fulfuldé, le songhay et le soninké.

Par ailleurs, le Mali participe au projet de "Promotion des langues Manden et Peul" lancé par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique et qui a favorisé depuis 1979 une collaboration étroite entre les Etats de la région (Mali, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie, Burkina-Faso, Guinée-Bissau) pour la standardisation des dites langues, et la production de matériels didactiques. Ce projet a permis d'aboutir à une harmonisation des orthographes et des terminologies de base pour les deux ensembles linguistiques.

Au Mali même, les recherches linguistiques entreprises à des dates différentes ont plus ou moins progressé selon les langues et ont donné lieu à une production plus ou moins intense. Quatre de ces langues (le manden, le peul, le songhay, le tamasheq) sont dotées d'un alphabet adopté par décret en 1967.

Le bambara (langue manden) : l'utilisation écrite du bambara est assez avancée au Mali où la recherche fondamentale a débouché sur des applications pédagogiques.

Il existe actuellement dans cette langue :

- une presse rurale mensuelle de 12 pages (Kibaru)
- des brochures de vulgarisation scientifique dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la technologie ...
- une revue trimestrielle de vulgarisation scientifique,
- une autre revue trimestrielle à caractère humoristique présentant des bandes dessinées,
- des manuels scolaires dans différentes disciplines : morale, grammaire, histoire, géographie, sciences physiques et naturelles.

Le peul (fulfuldé) : l'existence de nombreux centres d'alphabétisation dans cette langue a dynamisé la recherche et permis l'élaboration de plusieurs instruments linguistiques :

- un lexique de base,
- un atlas de la langue peul, résultant d'enquêtes dialectales,
- des vocabulaires techniques sur les métiers traditionnels,
- des études descriptives des systèmes phonologique et grammatical.

De nombreux textes de tradition orale ont été publiés, et une page paraît en peul dans le journal mensuel Kibaru. Il faut noter encore que beaucoup d'initiatives individuelles se déploient autour de la transcription de la langue peul, certaines donnant lieu à des textes en caractères arabes.

Le songhay : son utilisation écrite est peu développée au Mali, bien qu'il possède depuis 1967 un alphabet ainsi que des règles de transcription et des lexiques. La plupart des instruments linguistiques sont en voie d'achèvement ou de publication et on observe un certain progrès en ce sens, pour répondre aux besoins d'une alphabétisation fonctionnelle qui prend de l'ampleur.

Le tamasheq : depuis la conférence de Bamako en 1966, il commence à être écrit en caractère latins, mais l'alphabet issu de la conférence est révisé pour permettre une meilleure adaptation au système phonologique tel qu'il apparaît dans la variante parlée au Mali. C'est sur la base de ce nouvel alphabet qu'a été préparée une méthode d'alphabétisation fonctionnelle à l'intention de coopératives d'élèves et d'agriculteurs.

Le soninké : les recherches linguistiques sur le soninké au Mali ont commencé plus tardivement que celles sur les langues précédemment citées mais ont permis déjà l'adoption d'un alphabet officiel et d'un système de transcription, ainsi que la publication d'un lexique. Le lancement d'un volet d'alphabétisation fonctionnelle en soninké a sérieusement fait progresser la recherche et suscité l'élaboration d'une méthode d'alphabétisation et la publication de divers textes de post-alphabétisation. La tradition orale soninké a également bénéficié de beaucoup de travaux scientifiques intéressants, dont certains publiés à l'étranger avec le concours de l'ACCT.

Le dogon : malgré l'existence de nombreux dialectes, pas toujours compréhensibles entre eux, il a été possible de mettre en évidence l'existence d'un dialecte central plus ou moins compris de tous les locuteurs de la langue. Cette variante a été choisie comme forme standard du dogon écrit et ne cesse d'être enrichie par les emprunts aux autres dialectes. Le dogon est lui aussi maintenant doté d'un alphabet officiel et d'un système de transcription. Un lexique et des syllabaires, résultats de recherches effectuées pour l'alphabétisation en dogon, ont été publiés et il existe également des brochures de post-alphabétisation.

Le sénoufo-minyanka : cette langue bénéficie de nombreux travaux de missionnaires : descriptions grammaticales, recueils de contes et proverbes. Le système de graphie a été harmonisé avec celui d'autres langues maliennes ou d'autres Etats, notamment la Côte-d'Ivoire. Des enquêtes dialectales ont montré, malgré l'unité profonde de l'ensemble sénoufo-minyanka, qu'il existe deux parlers plus ou moins différenciés de la même langue. Les recherches doivent être approfondies sur chacun des parlers afin d'élaborer, si nécessaire, des instruments linguistiques spécifiques pour chacun d'eux.

Le bobo (bomu, boré) : de nombreux travaux scientifiques ont porté sur cette langue, avant même ceux de la D.N.A.F.L.A. entrepris en 1977. Son utilisation comme langue d'alphabétisation et d'évangélisation par les missions chrétiennes, déjà ancienne, a été à l'origine d'une production intense : textes religieux, syllabaires, manuels d'agriculture et divers autres textes utilitaires, mais aussi grammaire, lexique, etc... L'alphabet de la langue est maintenant officialisé.

Le bozo : cette langue a fait jusqu'à présent l'objet de peu de travaux. Ceux de la D.N.A.F.L.A., depuis 1979, ont cependant aboutit à l'élaboration d'un alphabet officiel et à la publication d'un lexique de base. Des enquêtes dialectales ont permis de dégager un parler standard parmi les dialectes bozo, susceptible de devenir langue d'alphabétisation pour l'ensemble bozo.

Pour toutes ces langues, la recherche linguistique, tant fondamentale qu'appliquée, a atteint un niveau tel que les bases de leur promotion réelle sont aujourd'hui solidement posées. Leur usage, longtemps cantonné aux sphères d'activité privées (vie familiale, communication courante) peut dès lors s'étendre aux différents secteurs de la vie publique que ce soit dans les domaines de l'alphabétisation, de la scolarisation ou des medias.

3) Utilisation des langues nationales.

a) L'alphabétisation

C'est dès 1965, au vu de l'échec des campagnes d'alphabétisation en français que le gouvernement malien a opté pour une alphabétisation fonctionnelle en langues nationales. Dans le cadre du programme expérimental mondial d'alphabétisation, un projet pilote assisté par le PNUD et l'UNESCO s'est déroulé de 1968 à 1972, utilisant les quatre langues maliennes à vocation ouest-africaine, le bambara, le peul, le songhay et le tamasheq. On estime à environ 70.000 le nombre de ruraux alphabétisés pendant cette période, répartis dans 1.800 à 2.000 centres. De 1972 à 1975, la conjoncture économique difficile qu'a traversée le pays (essentiellement pour cause de sécheresse) a fait obstacle à la relève du projet PNUD-UNESCO et de nombreux centres d'alphabétisation ont dû fermer. C'est dans ce contexte qu'ont été repensés les objectifs assignés à l'alphabétisation, celle-ci étant à partir de 1972 entièrement intégrée aux opérations de développement rural. La naissance du journal Kibaru remonte à cette date : destiné aux paysans néo-alphabètes, il traite en langue bambara des questions de politique intérieure et des problèmes agricoles. Subventionné par le gouvernement, le journal voit son tirage augmenter régulièrement, de 5.000 exemplaires à ses débuts, à 20.000 en 1980.

La D.N.A.F.L.A., issue en 1975 du Centre national d'alphabétisation fonctionnelle, est chargée de la coordination des activités d'alphabétisation au niveau national, de la production du matériel didactique, de l'élaboration des documents et autres brochures d'alphabétisation et de post-alphabétisation, et également de l'évaluation.

Malgré la lenteur de ses progrès sur le plan quantitatif (56.000 auditeurs environ inscrits dans 3.700 centres en 1981) (1), l'alphabétisation fonctionnelle qui est maintenant dispensée, outre les 4 langues déjà citées, également en soninké et en dogon, semble solidement implantée dans les régions rurales du Mali. Les évaluations effectuées ont montré l'impact de l'alphabétisation sur le développement des campagnes : vulgarisation des techniques agricoles, amélioration de l'élevage, et surtout prise en charge par les paysans eux-mêmes, dès lors qu'ils sont alphabétisés, de certaines fonctions au niveau de la collectivité (gestion du crédit, de l'approvisionnement, de la commercialisation, de l'Etat-Civil, organisation de soins de santé primaire, etc ...). Il semble aujourd'hui que l'alphabétisation rencontre l'adhésion des populations villageoises (dans la mesure où les connaissances acquises permettent d'améliorer les conditions locales de vie), et que les langues nationales sont les plus adaptées à cet objectif. On peut dire en ce sens que l'expérience malienne d'alphabétisation dans les langues du pays est un modèle du genre, dont le moindre succès n'est pas d'avoir su motiver les principaux intéressés.

Des problèmes demeurent toutefois, qui expliquent la lenteur des progrès accomplis et les limites atteintes concernant les couvertures géographiques et linguistiques du territoire national par l'alphabétisation. Le soutien technique apporté aux centres (distribution des brochures d'alphabétisation, formation et recyclage des animateurs, inspection régulière des centres, évaluation périodique des résultats), est souvent insuffisant en raison des difficultés d'organisation mais aussi du manque de moyens financiers.

(1) L'annexe 4 donne la situation des effectifs alphabétisés par la D.N.A.F.L.A. en juin 1981.

D'une façon générale, la dépendance des aides extérieures (même si une partie significative des coûts de fonctionnement est assurée par les villageois eux-mêmes et par l'Etat) constitue un handicap important pour l'avenir de l'alphabétisation.

Outre les problèmes matériels d'organisation et de financement, certains obstacles au développement de l'alphabétisation tiennent à des facteurs humains : ainsi la faible participation des femmes aux séances de formation (environ 5 % de femmes en 1980) s'explique-t-elle par la réticence des maris comme par le fait qu'elles sont fort peu disponibles, toutes entières occupées aux travaux domestiques.

Un autre facteur préjudiciable au bon développement de l'alphabétisation réside dans l'attitude négative de certains cadres vis-à-vis de l'utilisation des langues nationales dans les activités de type moderne comme l'administration, le commerce, la santé, etc ... Pour combattre cette attitude, le D.N.A.F.L.A. consacre une partie de ses activités à initier les cadres à la transcription et à la lecture des langues nationales. C'est ainsi qu'une campagne lancée en 1979 a permis de toucher les cadres supérieurs, moyens et subalternes du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la Santé Publique et des Affaires sociales, et de quelques autres organismes officiels. L'Institut des Sciences Humaines s'est chargé, à la même époque, d'une expérience d'alphabétisation en bambara visant le personnel du Ministère des Sports, des Arts et de la Culture.

Ces actions d'alphabétisation dans les langues nationales en milieu urbain doivent se poursuivre, conformément aux intentions exprimées dans le plan quinquennal de développement (1981-1985). Si celui-ci prévoit l'extension des activités rurales d'alphabétisation (une douzaine de projets envisagent l'ouverture de 3.400 centres recevant 98.000 auditeurs encadrés par 6.700 animateurs) (1), il convient aussi souligner-t-il, de s'intéresser au monde urbain, en implantant des actions d'alphabétisation et de formation au niveau des sociétés et entreprises d'Etat.

(1) *Annexe 5.*

Les perspectives assignées à l'alphabétisation sont celles d'une alphabétisation de masse dont une première étape consistera en l'initiation des cadres : les services de la D.N.A.F.L.A. ne pouvant, à eux seuls, réaliser efficacement une campagne d'alphabétisation de masse à court terme, il faudra recourir à une mobilisation générale de toutes les personnes lettrées du pays (techniciens, enseignants, élèves, étudiants, néo-alphabètes, etc ...). On espère ainsi, selon une stratégie en cascade, que chaque alphabétisé devienne à son tour alphabétiseur. Cette action, dont le but ultime est de favoriser le progrès social et économique du pays, doit surmonter les difficultés de mise en oeuvre, notamment au plan de la production des documents d'alphabétisation (pour les alphabétiseurs et les alphabétisés) mais surtout, de post-alphabétisation. Il importe en effet que les néo-alphabètes puissent entretenir et consolider les connaissances acquises au moyen des documents mis à leur disposition. Pour l'heure, les supports médiatiques à l'alphabétisation sont ceux qu'apportent la presse rurale (plusieurs titres en bambara et fulfuldé) et la radio-éducative (Radio Mali diffuse des émissions en langues nationales pour l'alphabétisation, à raison de 90 minutes hebdomadaires).

Si les langues nationales ont été choisies comme les plus adaptées pour répondre aux besoins de formation des masses, elles n'interviennent encore dans le système formel d'éducation qu'à titre expérimental.

b) Le système scolaire

L'utilisation des langues nationales à l'école a été préconisée par la réforme de l'enseignement de 1962, mais ce n'est qu'en octobre 1979, à la suite des recommandations du 2ème Séminaire sur l'éducation nationale (1978), que 4 écoles expérimentales ont été ouvertes. Le bambara y sert de matière et de médium d'enseignement au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental.

Les écoles ont été implantées dans 4 villages des régions de Koulikoro et de Ségou, situés entre 130 et 250 kms de la capitale Bamako, choisis selon les critères suivants :

- accord des populations locales
- bonne accessibilité du village en toute saison
- absence d'école classique
- certaine expérience du village en matière d'alphabétisation.

L'expérience s'est poursuivie en s'étendant à 3 autres langues, à savoir le peul, le songhay et le tamasheq, selon le calendrier suivant :

- . 1979-80 : ouverture des 4 classes initiales, en bambara (régions de Koulikoro et de Ségou).
- . 1980-81 : ouverture de 4 nouvelles classes en bambara (régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro).
- . 1981-82 : ouverture de 5 nouvelles classes, en bambara (régions Sikasso : 2, Koulikoro : 3).
- . 1982-83 : - ouverture de 8 nouvelles classes, en bambara (régions Ségou : 4, Sikasso : 3, Koulikoro : 1).
 - ouverture de 4 nouvelles classes en peul (région de Mopti).
 - ouverture de 5 nouvelles classes en songhay (régions de Tombouctou : 2, Gao : 3).
 - ouverture de 5 nouvelles classes en tamasheq (régions de Tombouctou : 3, Gao : 2).

En 1983, 35 écoles fondamentales fonctionnaient au Mali, scolarisant 2.200 enfants encadrés par 56 maîtres (sur les 200 formés par la D.N.A.F.L.A.). Le tableau 5 montre la prédominance des activités en langue bambara.

Tableau 5 : situation des écoles expérimentales (année scolaire 1982-1983).

REGIONS	NOMBRE D'ECOLES	NOMBRE DE MAITRES	LANGUES	EFFECTIFS PAR CLASSE				TOTAL
				1e	2e	3e	4e	
KAYES	1	2	Bambara	27	-	37	-	64
KOULIKORO ...	8	14	Bambara	183	79	152	98	512
SIKASSO	6	8	Bambara	221	135	47	-	403
SEGOU	6	12	Bambara	390	-	79	77	546
MOPTI	4	4	Peul	179	-	-	-	179
TOMBOUCTOU ..	2	4	Songhay	100	-	-	-	100
GAO	3	4	Songhay	190	-	-	-	190
TOMBOUCTOU ..	3	4	Tamasheq	115	-	-	-	115
GAO	2	2	Tamasheq	90	-	-	-	90
- Total	35	56		1495	214	315	175	2199

L'expérimentation au départ dépendait de trois directions du Ministère de l'Education Nationale.

- la Direction nationale de l'enseignement fondamental (DNEF), assurant le suivi administratif et pédagogique du projet.

- La D.N.A.F.L.A., chargée du soutien pédagogique et de la production des documents.

- La Direction nationale de l'Institut Pédagogique National et de l'Enseignement Normal (DNIPN-EN) chargée de l'organisation des stages de formation et de recyclage, et de l'impression des manuels, conjointement avec la D.N.A.F.L.A.

L'insuffisante collaboration entre les 3 directions aux tâches pas très nettement délimitées, a rendu nécessaire dès 1983 une restructuration du projet d'expérimentation par la création d'une Inspection chargée des langues nationales, sous l'égide de la Direction de l'Enseignement Fondamental. Désormais, toutes les classes dépendent de cette inspection qui travaille en étroite collaboration avec la D.N.A.F.L.A. et l'I.P.N.

Comme pour l'alphabétisation, la volonté d'introduire les langues nationales dans le système éducatif répond à l'objectif d'une meilleure adaptation de l'école aux réalités locales. La stagnation du taux de scolarisation, l'importance des déperditions scolaires, les redoublements massifs dès la première année de scolarité sont autant de preuves de l'inadaptation de l'école traditionnelle malienne fonctionnant dans sa totalité en français. Si le but visé par l'école expérimentale est d'utiliser les langues maternelles des élèves pour faciliter leur apprentissage des mécanismes élémentaires (lecture, écriture et calcul), il ne s'ensuit pas pour autant qu'une telle procédure soit préjudiciable à la langue française. Elle doit au contraire favoriser, à un stade ultérieur mais relativement précoce de la scolarité, le passage à l'étude du français comme première langue étrangère, l'option fondamentale du Mali étant que le français et les langues nationales doivent entretenir des relations de complémentarité et non de concurrence.

Le programme d'enseignement demeure celui utilisé dans le système classique mais son organisation linguistique suit le schéma suivant :

- 1e et 2e années : la langue nationale est matière et véhicule d'enseignement. Le français oral est introduit comme matière à partir du 2ème trimestre de la 2ème année.

- 3è et 4è années : la langue nationale reste véhicule d'enseignement et à partir du 1er trimestre de la 3ème année le français écrit (en plus de l'oral) intervient comme matière.
- 5è et 6è années : dès le premier trimestre de la 5ème année, le français accède au statut de médium d'enseignement et la langue nationale n'est plus que matière d'enseignement.

La part impartie au français augmente donc tout au long du cursus scolaire et c'est dans cette langue que sont appelées à se dérouler les épreuves de l'examen d'entrée en 7ème année.

La généralisation de l'utilisation des langues maliennes dans l'enseignement dépendra de la réussite ou de l'échec des écoles d'expérimentation actuelles. Pour l'heure, les premiers résultats semblent encourageants (1) : l'absence de coupure entre la langue parlée dans la cellule familiale et celle utilisée en classe, favorise une participation plus active des élèves, ceux-ci réagissant de façon spontanée aux textes étudiés qui reproduisent leur environnement socio-culturel. Les méthodes pédagogiques utilisées dans les classes expérimentales font moins appel à la mémorisation systématique et à l'apprentissage mécanique des structures qui sont la base de la pédagogie à l'école traditionnelle, et les enfants de ces classes se montrent plus aptes à produire des phrases originales et à éviter tout psittacisme. Ceci vaut pour l'expression en français comme pour celle en langue maternelle. Le niveau de maîtrise des élèves en lecture, écriture et calcul apparaît satisfaisant, et de l'avis des observateurs, supérieur à celui constaté dans les écoles classiques. L'expérience est trop récente cependant pour qu'il soit possible de généraliser les premières constatations.

Ce qui paraît d'ores et déjà certain, c'est que le succès de l'opération est largement tributaire de la formation et du recyclage des maîtres et surtout de leur motivation. Tous en effet ne sont pas totalement convaincus de la valeur de l'expérience, certains continuant à penser "qu'en dehors du français, il n'est point de salut pour l'école africaine"(2).

(1) Voir à ce sujet le mémoire de fin d'études présenté en 1982-83 à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako : "Introduction des langues nationales dans l'enseignement fondamental ; Etude comparée des modes d'acquisition de l'écriture et de la lecture dans les classes conventionnelles et dans les classes expérimentales" (sous la direction de Daniel Huguet).

(2) Article de Daniel Huguet (professeur de lettres à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako), dans le Bulletin de liaison des agents de la coopération technique n° 34, octobre 1983.

Ce sentiment est répandu chez de nombreux parents d'élèves, en ville surtout et particulièrement dans la capitale, et dans les hautes sphères et les moins hautes du ministère de l'Education Nationale.

Dans ces conditions, l'expérimentation ne peut prétendre à un succès généralisable sans une large information des intéressés (enseignants, parents d'élèves, ...) par tous les medias : articles de presse et surtout conférences-débat radiodiffusées en langues nationales et en français, etc ... D'autres conditions, d'ordre plus technique, devront être remplies, à savoir :

- une mise au point des méthodes et des documents pédagogiques appropriés : "il ne suffit pas, en effet, de transposer mécaniquement les méthodes traditionnelles de l'enseignement en français à l'enseignement bambara ou dans d'autres langues nationales mais bien plutôt de les adapter, voire d'en trouver de nouvelles, compte-tenu des différences fondamentales qui existent entre l'apprentissage dans une langue étrangère et dans la langue maternelle..."(1). Ceci exige une intensification de la recherche linguistique et de ses applications psycho-pédagogiques, allant de pair avec une densification de l'alphabétisation des adultes en langues nationales.

- La dotation de l'organisme exécutant en moyens matériels et financiers importants (telle l'aide apportée par l'ACCT dans la réalisation de lexiques en langues nationales).

En définitive, c'est d'une volonté et d'un choix politiques clairement affirmés, concrétisés par un soutien matériel conséquent, que dépendent le succès et la généralisation de l'opération, celle-ci faisant figure de test pour de nombreux pays de la région.

c) Autres domaines d'utilisation des langues nationales.

Le bambara sert souvent de langue de communication orale entre l'administration et ses administrés, il est également utilisé par les tribunaux, et lors des discours officiels.

(1) Article de Daniel Huguet (professeur de lettres à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako), dans *Le Bulletin de liaison des agents de la coopération technique* n° 34, octobre 1983.

II. LA SITUATION DU FRANCAIS

Si le Mali s'est préoccupé dès le début des années 60 de la promotion de ses langues nationales, le français n'en demeure pas moins la seule langue officielle que reconnaît la constitution (article I, titre I de la constitution de 1974). C'est en cette langue que sont rédigés les imprimés et autres textes administratifs ainsi que la presse dans sa quasi-totalité, et elle continue à détenir, en dehors des écoles expérimentales, le monopole de l'enseignement. Sans qu'aucune enquête récente n'ait mesuré son degré de diffusion parmi la population, il demeure certain qu'elle n'est comprise et parlée que par une minorité, celle des individus qui ont été scolarisés.

L'étude des statistiques de scolarisation, dans ce pays où l'école constitue le principal moyen d'accès à la langue française, permettra d'estimer le volume de la population francophone. Il n'est pas sans intérêt, auparavant, de considérer les résultats d'une enquête réalisée en 1960-61 qui fournit, entre de nombreuses autres données, quelques informations sur la connaissance du français.

1. La connaissance du français au Mali selon l'enquête démographique 1960-1961.

L'enquête, effectuée par sondage, couvre l'ensemble du pays et de la population, à l'exception de la zone ressortissant de l'Office du Niger (soit 30.000 personnes environ) et des tribus nomades difficilement accessibles représentant environ 200.000 personnes. Les résultats extrapolés de l'enquête s'appliquent à une population de 3,5 millions d'habitants, la population totale étant de l'ordre de 3,7 millions.

Le tableau 7, construit à partir des tableaux joints en annexes 6 à 8, rend compte de la très faible diffusion du français parmi la population malienne au moment de l'indépendance : 4,6 % d'entre elle seulement, soit 105.000 personnes sur un total de près de 2,3 millions, ont une certaine connaissance du français, plus souvent écrite (selon les déclarations, non-vérifiées, des personnes interrogées) qu'orale.

Tableau 7 (1) : Connaissance du français selon le sexe et le secteur d'habitat (en %).

CONNAISSANCE DU FRANCAIS	SECTEUR RURAL			SECTEUR URBAIN			ENSEMBLE MALI		
	SM	SF	ENS.	SM	SF	ENS.	SM	SF	ENS.
. Aucune	96,4	99,7	98,1	56,5	92,5	75,6	91,8	98,8	95,4
. Comprend ..	1,1	0,1	0,6	8,8	0,7	4,5	2,0	0,1	1,0
. Parle	0,6	-	0,3	6,7	0,4	3,4	1,3	0,1	0,7
. Lit/écrit .	1,9	0,2	1,0	28,0	6,4	16,5	4,9	1,0	2,9
- Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On note une grande variation dans les aptitudes en français en fonction des sexes mais plus encore en fonction du secteur de résidence : 8,2 % des hommes sont francophones, ce n'est le cas que de 1,2 % des femmes. Quant à la population urbaine, près d'un quart connaît le français contre moins de 2 % de la population rurale.

Si dans l'ensemble la majorité des francophones ont déclaré savoir écrire le français, ceux de plus de 40 ans n'ont de cette langue qu'une connaissance orale et parmi eux plus nombreux sont ceux qui comprennent le français sans même pouvoir le parler. Le tableau 8, page suivante, montre que l'évolution de l'instruction au Mali est récente et très différente selon le milieu d'habitat. Plus de la moitié des garçons de 10-14 ans ont déclaré, dans les centres urbains, savoir lire et écrire, alors qu'on ne compte déjà plus dans cette situation que le quart des hommes de 20 à 39 ans et 8 % parmi les plus de 60 ans. La scolarisation est moins élevée chez les femmes, puisque 32 % des jeunes filles de 10 à 14 ans sont alphabétisées, le pourcentage décroissant très rapidement au-delà de ces âges, pour devenir pratiquement nul chez les 60 ans et plus.

Très atténuées, les mêmes caractéristiques sont observées en zone rurale où la pénétration du français s'est faite plus lentement : les lettrés sont plus nombreux chez les hommes que chez les femmes mais le niveau d'instruction des premiers montre un grand retard par rapport au niveau d'instruction des hommes des villes.

(1) Tableau reconstitué à partir des données publiées dans le volume : "Enquête démographique au Mali 1960-1961" - République du Mali, Service de la Statistique, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, INSEE - Service Coopération, Paris -

En définitive, étant donné le poids démographique de la population rurale dont 1 % seulement sait lire et écrire le français (contre 16,5 % des habitants des villes), le niveau d'alphabétisation de la population dans son ensemble reste limité à un peu moins de 3 %. Il est à noter que l'enquête malienne de 1960-1961 fournit des résultats comparables à ceux de l'enquête réalisée à la même époque en Haute-Volta, selon lesquels le taux de francophonie global était quelque peu inférieur à 4 %, pour la population âgée de 14 ans et plus.

Tableau 8 : Connaissance du français selon le sexe, l'âge et le secteur d'habitat (en %).

	SEXE MASCULIN				SEXE FEMININ				ENSEMBLE DES SEXES			
	Aucune connaissance	Comprend	Parle	Lit/écrit	Aucune connaissance	Comprend	Parle	Lit/écrit	Aucune connaissance	Comprend	Parle	Lit/écrit
AGE	Z O N E R U R A L E											
- 10 - 14 ans ..	95,7	0,1	-	4,2	98,8	-	-	1,2	97,0	0,1	-	1,9
- 15 - 19 ans ..	98,0	0,2	0,1	1,7	99,7	-	-	0,3	98,9	0,1	-	1,0
- 20 - 39 ans ..	96,4	1,2	0,8	1,6	99,9	0,1	-	-	98,4	0,6	0,3	0,7
- 40 - 59 ans ..	95,9	2,0	0,9	1,2	99,9	0,1	-	-	97,8	1,1	0,5	0,6
- 60 ans et plus	97,1	1,4	0,8	0,7	100,0	-	-	-	98,3	0,8	0,5	0,4
. Ensemble	96,4	1,1	0,6	1,9	99,7	0,1	-	0,2	98,1	0,6	0,3	1,0
AGE	Z O N E U R B A I N E											
- 10 - 14 ans ..	43,6	1,7	-	54,7	67,3	-	0,6	32,1	54,5	0,9	0,3	44,3
- 15 - 19 ans ..	49,6	3,4	2,5	44,5	88,9	1,1	1,0	9,0	74,0	2,0	1,3	22,7
- 20 - 39 ans ..	55,1	11,0	8,0	25,9	95,6	0,8	0,4	3,2	78,2	5,2	3,7	12,9
- 40 - 59 ans ..	59,2	11,9	10,5	18,4	97,8	0,7	0,4	1,1	77,6	6,5	5,7	10,2
- 60 ans et plus	77,5	7,9	6,7	7,9	100,0	-	-	-	89,7	3,6	3,1	3,6
. Ensemble	56,5	8,8	6,7	28,0	92,5	0,7	0,4	6,4	75,6	4,5	3,4	16,5
AGE	E N S E M B L E D U M A L I											
- 10 - 14 ans ..	89,8	0,4	-	9,8	95,2	-	0,1	4,7	92,1	0,2	-	7,4
- 15 - 19 ans ..	93,6	0,5	0,3	5,6	98,3	0,1	0,1	1,5	96,0	0,3	0,2	3,5
- 20 - 39 ans ..	91,3	2,5	1,6	4,6	99,4	0,1	0,1	0,4	95,8	1,2	0,7	2,3
- 40 - 59 ans ..	91,6	3,1	2,1	3,2	99,7	0,1	0,1	0,1	95,4	1,7	1,1	1,8
- 60 ans et plus	95,2	2,0	1,4	1,4	100,0	-	-	-	97,3	1,1	0,8	0,8
. Ensemble	91,8	2,0	1,3	4,9	98,8	0,1	0,1	1,0	95,4	1,0	0,7	2,9

Source : Enquête démographique 1960/61.

La faible diffusion du français observée alors est à mettre en relation avec les maigres performances réalisées dans le domaine de la scolarisation : le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire au Mali n'était que de 7 % en 1960. Les lents progrès accomplis depuis laissent présager une faible progression du degré de francophonie, dans un contexte culturel qui demeure des plus pauvres.

2. Le français dans l'environnement culturel.

Les moyens de diffusion culturelle (au sens large du terme) les plus francisés sont aussi ceux qui ont l'audience la plus faible auprès de la population : seule la minorité alphabétisée peut accéder à la lecture, que ce soit celle de la presse ou des livres, et la localisation des salles de cinéma en limite l'accès à la population urbaine, celle au moins qui a pu bénéficier d'un minimum de scolarisation. La radio, qui jouit d'un impact plus large, fonctionne pour une part importante de ses programmes dans les langues nationales.

. La radio

Le parc de récepteurs en service est estimé (par l'UNESCO) à 115.000 en 1981.

Selon une enquête récente (1), un Malien sur deux écoute régulièrement la radio et c'est la radio nationale qui enregistre le meilleur indice d'écoute. Une étude plus ancienne (2), mais dont les conclusions demeurent valables, montrait que les émissions les plus suivies dans les villages étaient, par ordre d'écoute décroissante : les informations en bambara, les émissions de musique traditionnelle, les contes en bambara, les émissions sur la santé, l'école à la radio.

En 1980, la programmation horaire de radio Mali s'élevait à 100 heures par semaine, dont 38 heures environ d'émissions en langue française, consistant pour moitié en informations et pour l'autre moitié en programmes d'origine malienne ou envoyés par Radio France. Le tableau 9, page suivante, donne la ventilation des émissions selon la langue de diffusion.

(1) *Ambassade de France, Bamako : "Enquête sur la presse, le livre et la radio au Mali", 1981.*

(2) *UNESCO - MEN : "Projet-pilote d'alphabétisation fonctionnelle", 1968, Mali.*

Tableau 9 : programmes hebdomadaires de Radio-Mali en 1980.

. Temps d'antenne : 100 heures

dont :

- informations 39h30
- programmes 60h30

. Informations :

- en langues nationales 20h15
- en langue française 19h00
- en langue anglaise 00h30
- en langue arabe 00h15

. Programmes :

- en langue française (production malienne) 10h40
- Radio-France 8h35
- en langue arabe 2h30
- musique 17h30

Les émissions diffusées par les radio-étrangères sont écoutées par la frange de population qui a bénéficié d'une scolarisation moderne. Des sondages effectués par une équipe de l'Ecole Nationale d'Administration montrent que les préférences s'orientent vers Radio-France Internationale (25 % des francophones interrogés, mais les chiffres avancés par l'enquête n'ont pas une grande valeur scientifique), suivie en ordre décroissant par :

- Radio Conakry
- R.T.I. Abidjan
- Voix de l'Amérique
- Voix de l'Allemagne, B.B.C, Moscou.

Des divers chiffres cités, l'enquête de l'Ambassade de France à Bamako conclut que les Maliens préfèrent les émissions qui les informent ou les distraient à celles qui ont des visées idéologiques : les radios des pays de l'Est et des Etats arabes n'ont qu'une très faible audience malgré l'islamisation progressive des masses et les campagnes menées pendant plusieurs années en faveur du socialisme scientifique.

. La presse

Le volume de la presse diffusée au Mali paraît dérisoire quand on le rapporte à l'effectif de la population, même si on considère que chaque exemplaire est lu ou au moins feuilleté par un grand nombre de personnes. Les chiffres cités sont extraits de l'enquête de 1981 :

- les quotidiens : il existe un seul quotidien national "l'Essor", publié en langue française sous l'égide du Ministère de l'Information et qui tire à 3.000 exemplaires le plus souvent vendus par abonnement.

Il se vend en outre 280 exemplaires de quotidiens français dont la plus grande partie est achetée à Bamako par des ressortissants non maliens (150 exemplaires du Monde, 25 de France-Soir, 20 de l'Equipe, 16 du Figaro et 1 ou 2 exemplaires seulement pour les autres titres).

- Les hebdomadaires maliens, au nombre de 2 (l'Essor Hebdo., journal d'information et Podium, journal sportif), paraissant également en français sont tirés à environ 3.000 exemplaires chacun. Quant aux hebdomadaires français, il s'en vend 2.700 exemplaires régulièrement : Jeune Afrique vient très nettement en tête des ventes (800 exemplaires), les journaux d'information "classiques" (l'Express, Paris-Match, Le Point, le Nouvel Observateur, ...) totalisent un peu plus de 900 exemplaires, de même que toute une pléiade de journaux plus distractifs composés surtout de la presse féminine (plus de 600 numéros pour la presse féminine mais le Canard Enchaîné avec 125 exemplaires et Qui Police, 90 exemplaires, enregistrent à eux seuls de bons scores).
- Les périodiques : La production malienne en langue française se limite à 3 ou 4 titres dont l'Economique, trimestriel tirant à 1.500 exemplaires, et Etudes maliennes également trimestriel, au tirage variable.

Les autres périodiques, importés, comptent de nombreux titres, représentatifs des centres d'intérêt du public cultivé malien et de la clientèle européenne. La revue catholique Famille et Développement est la plus vendue (700 exemplaires à chaque parution mensuelle), suivie de Bella (470 exemplaires), de Lui (248 exemplaires) et de la revue spécialisée Union (200 exemplaires). Sélection, Afrique - Asie et Historia dépassent les 100 exemplaires précédant Play-Boy de justesse (86 exemplaires de l'édition française).

La vente de ces numéros est assurée à Bamako par 3 librairies seulement, la province devant se contenter de "l'Essor" quotidien et de quelques hebdomadaires maliens. Il faut toutefois signaler que le Service culturel de l'Ambassade de France distribue gratuitement en province plusieurs centaines d'exemplaires de Kouakou et Calao, destinés aux enfants.

. Le livre

- le commerce du livre : comme pour la presse, les points de vente du livre sont concentrés dans la capitale et les prix pratiqués le rendent souvent inaccessibles aux lecteurs potentiels.

Les manuels scolaires constituent l'essentiel du commerce du livre : il s'en vend en moyenne plus de 30.000 par an dans les librairies, auxquels on peut adjoindre 200 dictionnaires environ. Les statistiques d'achat direct par les collectivités locales ne sont pas connues, on estime à 10.000 le nombre de volumes ainsi achetés, destinés surtout à l'enseignement fondamental. Pour être exhaustif dans le domaine des livres scolaires, il faut également tenir compte des dons de la coopération française qui s'élevaient en 1980 à 25.000 manuels (pour 1.000.000 F.F. environ).

En ce qui concerne les livres non scolaires, une partie importante du marché est détenue par les livres soviétiques, qu'ils soient techniques, scientifiques ou politiques (4.500 exemplaires vendus en moyenne annuelle) et par les livres en arabe dont la vente s'élève à plus de 20.000 exemplaires (Corans et brochures diverses). Les uns et les autres sont souvent bon marché ce qui n'est pas le cas des autres livres.

Ceux-ci ne représentent pas plus de 10.000 volumes vendus par an dont 2.300 romans policiers, 1.700 livres de poche, 1.400 romans ou nouvelles d'auteurs africains, 1.300 livres pour enfants et une centaine de romans récents venant de France.

D'autres statistiques (1), concernant les exportations françaises de livres, montrent la prédominance des publications scolaires.

(1) Source : "Le commerce extérieur du livre pour l'année 1982", Syndicat National de l'Edition, Paris 1983.

Tableau 10 : Exportations françaises de livres en valeur et poids selon le type d'ouvrages (année 1982).

Types d'ouvrages	Poids (en Q.M.=100 kgs)	Valeur (unité =1000 Frs)
. Livres scolaires	372	3.693
. Livres techniques, scientifiques	15	219
. Sciences humaines	5	34
. Littérature, histoire, géo- graphie	75	640
. Dictionnaires, encyclopédies .	13	38
. Beaux-Arts	1	18
. Jeunesse	-	-
. Livres pratiques	121	1.108
. Livres dans autres langues que français	3	13
. Parties de livres, de brochures	126	74
- Total	731	5.837

Ces chiffres placent le Mali en 9ème position dans la liste des pays d'Afrique noire importateurs de livres français.

- Les bibliothèques

Elles sont rendues d'autant plus nécessaires que le prix prohibitif des livres s'oppose à une diffusion commerciale de grande ampleur ou correspondant au moins aux besoins de la population lettrée.

Un réseau de lecture publique s'est implanté au Mali, qui constitue la première expérience de cette importance en Afrique francophone et qui, à ce titre, a valeur exemplaire. Fruit d'un accord de coopération conclu en 1975 entre les Gouvernements maliens et français, le projet d'implantation de bibliothèques dans l'ensemble des provinces s'est concrétisé par l'ouverture de 46 bibliothèques entre décembre 1978 et janvier 1983 (39 dans les chefs-lieux de cercles et 7 dans les chefs-lieux de régions).

Les fonds de livres ont été constitués de manière à répondre aux besoins et aux goûts du plus grand nombre : ouvrages de référence, dictionnaires, encyclopédies, oeuvres agréées par le Ministère de l'Education Nationale (titres de littérature française, africaine et étrangère aux programmes d'enseignement), fonds africaniste et de culture générale, littéraire, technique et scientifique, lecture de détente et bandes dessinées. Les collections pour enfants constituent le tiers du total. A l'exception de quelques titres en langue arabe, les ouvrages sont tous de langue française, mais il est prévu d'introduire des livres et publications en langues nationales.

Le catalogue général fait état de 38.000 livres au 1.1.1982, les bibliothèques étant dotées de 800 ouvrages en moyenne. L'évolution escomptée est de 50.000 ouvrages en 1984 et de 75.000 en 1986. Quant au nombre de lecteurs, le rapport d'activité pour l'année 1980-1981 en mentionne 5.000 pour les 40 centres alors en activité, tandis que le rapport 1981-1982 recense 7.000 lecteurs. Les résultats de l'opération de lecture publique semblent encourageants après 6 années de fonctionnement des premiers centres qui sont venus meubler un environnement culturel quasiment vide au-delà de la capitale.

A Bamako même, le Centre Culturel français met à la disposition des lecteurs un ensemble de 24.000 volumes dans trois bibliothèques (prêt - documentation - jeunes) qui accueillent un public composé en majorité de jeunes, enfants ou étudiants. Les 2.727 lecteurs inscrits en 1984 se répartissent ainsi :

- Adultes africains	269
- Adultes européens	462
- Etudiants africains	1.314
- Jeunes (africains + européens)	682

D'autres activités du Centre (séances de cinémas : 30 films programmés sur 9 mois pour la saison 1983-1984, plus des semaines cinématographiques à thèmes, également quelques représentations théâtrales) marquent la vie culturelle de Bamako mais ont un impact limité au public cultivé de la capitale.

3. Caractéristiques linguistiques du français au Mali.

La langue française n'est utilisée au Mali que dans des circonstances bien définies, dans certaines situations de travail par exemple (cas des fonctionnaires). Ceci explique que ses caractéristiques linguistiques, très proches par ailleurs de celles du français du Sénégal (1), soient largement déterminées par le niveau scolaire des locuteurs.

J. BLONDE, dans un article sur la situation du français au Mali (2), note :

- "au niveau phonologique, les fautes sont extrêmement fréquentes chez les individus dont la scolarité a été très courte ... Une enquête de discrimination auditive a été faite en février 1972 qui montre l'évolution en ce domaine de la classe de 6ème aux classes terminales. Les fautes d'ordre phonologique sont de moins en moins fréquentes au fur et à mesure des années d'étude".

- "Au niveau morphosyntaxique, les fautes subsistent plus longtemps et il n'est pas rare d'en avoir encore de nombreux exemples dans les copies de baccalauréat. Parmi les fautes fréquentes, citons l'omission de l'article (inexistant en bambara), les fautes portant sur les pronoms, les fautes de temps, ...".

- "Au niveau lexicosémantique, les informations manquent, mais on remarque que les africanismes fréquents au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Zaïre, se retrouvent au Mali.

Un fait majeur à noter est qu'il n'existe pas à ce jour de "français populaire" du Mali, pas plus qu'il n'en existe au Sénégal ou au Burkina-Faso, contrairement à ce qui se passe en Côte d'Ivoire. Il y a, par contre, selon le nombre d'années d'instruction des individus et leur situation sociale, différents niveaux qualitatifs :

"... tout d'abord, un parler très élémentaire qui n'a de français que quelques lexèmes reconnaissables. A ce niveau, les déformations phonologiques sont très importantes, la syntaxe française est inexistante. Il s'agit là du parler des analphabètes.

(1) Voir notre étude sur la langue française au Sénégal mais surtout l'ouvrage de P. DUMONT : "Le français et les langues africaines au Sénégal", ACCT - Karthala, Paris, 1983.

(2) A. VALDMAN, R. CHAUDESSON, G. MANESSY : "Le français hors de France", Ed. Honoré Champion, Paris, 1979 - Chapitre de J. BLONDE, Pages 378 à 382.

"La structuration française de la phrase s'élabore au fur et à mesure des années d'études pour en arriver au niveau supérieur" (1). Les locuteurs qui ont atteint un stade d'instruction supérieur manifestent une forte tendance à l'hypercorrection, à un style emphatique et font souvent avoisiner des termes de registres très différents (archaïques, littéraires ou vulgaires). Phénomène couramment observé dans les pays d'Afrique francophone et qu'expliquerait un enseignement trop livresque du français dans les dits pays.

(1) Jacques Blonde dans *"Le français hors de France"*.

ANNEXE 2

CARTE LINGUISTIQUE DU MALI



ANNEXE 3

CLASSIFICATION DES LANGUES DU MALI

- les langues mandé du Mali (d'après M. HOUIS, 1981)

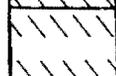
GROUPE NORD-OUEST	sous-groupe septentrional	azer	0
		bambara	1*
		malinké	2*
		soninké (marka, sarakole)	3*
		bozo	4*
		dialonké	5*
		samogo	10*
GROUPE BOBO-FING		bobo	34*

- les langues songhaï-zarma du Mali (d'après N. TERSIS, 1981)

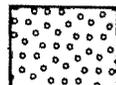
A I	songhaï	1*
B I	tadaksahak	4*
B II	tagdalt	5*

 limite de zone de parcours des Touareg

- les langues afro-asiatiques du Mali

	berbère (tamashek)
	arabe

- les parlers peuls du Mali (voir le détail aux Annexes 13)

	peul
---	------

- les langues voltaïques du Mali (d'après G. MANESSY, 1981)

GROUPE A BASSIN de la VOLTA	bwamu	47*
GROUPE B	minianka	61
	supyire	62*
	senari	64
GROUPE D	dogon	72*

SITUATION DES EFFECTIFS DE L'ALPHABÉTISATION AU 30-6-1981.

OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL	NOMBRE DE ZONES D'ALPHABÉTISATION (ZAF)	NOMBRE DE CENTRES	NOMBRE D'AUDITEURS	NOMBRE DE VILLAGES	PROGRAMMES
Compagnie Malienne de Développement des Textiles CMDT	45	1186	14 028		Kalanjè ni sèbènni, jate. An ka dugu musow bè baaraw minnu kè kòori sènè
Opération Haute-Vallée OHV	11	153	3 367		
Opération Arachide et Cultures Vivrières (Office de Développement Intégré de la Production Arachidière et Céréalière) OACV (ODIPAC)	56	1930	26 840	1 365	Kalanjè ni sèbènni Tigasènè Jate
Office du Niger	7	85	2 911	60	Malo sènè Kalanjè ni sèbènni Musow bè... Jate
Opération de Développement Intégrée de Kaarta ODIK	10	46	998		Kalanjè ni sèbènni xaranga jaate
ODEM	1	10	258		Jannde Hiisa
Opération Mil Mopti OMM	7	64	2 535	46	Jannde hiisa Dòn tiru - Lugo Lugu dòn
Opération Riz Mopti ORM	8	52	1 256		Jannde hiisa Kalanjè ni sèbènni
Opération Riz Ségou ORS	11	99	2 958	131	Kalanjè ni sèbènni malo sènè Musow bè baaraw min kè
Opération Pêche Mopti O. Pêche M.		7	120		Ɔfragna ƆlxahalƆt bon feeray
6/7 RÉGIONS		18	185		
TOTAL		3660	55 556		

ANNEXE 4

(Source : Ministère de l'éducation nationale - "La DNAFLA, une institution malienne d'éducation pour le développement).

ANNEXE 5

PROJETS D'ALPHABETISATION SELON LE PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL 1981-1985.

P R O J E T S	Nombre de cen- tres	Nombre d'anima- teurs	Nombre auditeurs inscrits	Nombre d'alpha- bétisés
Mali-Sud.....	1 200	2 400	30 000	18 000
O.A.C.V.....	800	1 600	20 000	10 000
Riz-Ségou.....	110	220	2 750	1 832
Riz-Mopti.....	220	440	4 500	1 332
Haute-Vallée.....	200	400	10 000	6 500
Mil-Mopti.....	300	600	15 000	10 000
Mil-Kaarta.....	172	344	4 300	2 800
Pêche-Mopti.....	55	110	1 225	816
Projet ODEM.....	65	130	1 625	1 082
Coopérative Gao-Tombouctou	40	80	1 500	600
Formation des femmes.....	60	120	1 500	600
Alphabétisation-Diofla....	118	236	2 950	980
Introduction des langues nationales dans l'ensei- gnement.....	60	60	3 000	3 000
TOTAUX	3 400	6 740	98 350	57 542

ANNEXE 6

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE 1960/61 : RESIDENTS DE 10 ANS ET PLUS,
SUIVANT L'AGE ET LA CONNAISSANCE DU FRANCAIS. ENSEMBLE DU MALI.

Sexe	:10 ans	:11 ans	:12 ans	:13 ans	:14 ans	:15 à 19 ans	:20 à 39 ans	:40 à 59 ans	:60ans et +	Ens. (2)
Connaissance du français	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
<u>Sexe masculin</u>										
Ne comprend pas	28,6	32,6	29,1	29,0	27,3	123,3	406,7	236,2	89,0	1015,0
Comprend	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,7	10,9	8,1	1,9	22,5
Parle	ε	-	ε	ε	ε	0,4	7,3	5,4	1,3	14,5
Lit, lit et écrit	3,7	4,0	3,3	2,8	2,2	7,3	20,6	8,3	1,3	54,3
Total (1)	32,4	36,9	32,6	32,1	29,6	131,7	445,0	258,2	93,5	1109,9
<u>Sexe féminin</u>										
Ne comprend pas	24,6	31,3	32,3	32,8	14,7	133,0	566,5	234,2	75,1	1154,1
Comprend	-	-	-	-	-	0,2	0,8	0,3	-	1,4
Parle	-	-	-	0,1	-	0,2	0,4	0,1	-	0,7
Lit, lit et écrit	1,5	1,7	1,6	1,2	0,7	2,0	2,5	0,3	ε	11,6
Total (1)	26,2	33,1	33,9	34,3	15,4	135,2	571,3	235,2	75,4	1170,9
<u>Ensemble</u>										
Ne comprend pas	53,2	63,9	61,4	61,9	41,9	256,3	973,2	470,3	164,0	2169,1
Comprend	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,8	11,7	8,4	1,9	23,9
Parle	ε	-	ε	0,1	ε	0,5	7,6	5,5	1,3	15,2
Lit, lit et écrit	5,3	5,7	4,8	4,0	2,9	9,3	23,1	8,6	1,3	65,8
Total (1)	58,6	70,0	66,5	66,3	45,0	267,5	1017,2	493,4	168,9	2280,8

1) Y compris connaissance du français non déclarée

2) Y compris âge non déclaré

ANNEXE 7

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE 1960/61 : RESIDENTS DE 10 ANS ET PLUS,
SUIVANT L'AGE ET LA CONNAISSANCE DU FRANCAIS. ZONE RURALE.

Sexe	:	:	:	:	:	:15 à	:20 à	:40 à	:60ans	Ens.	
Connaissance du	:	:10 ans:	:11 ans:	:12 ans:	:13 ans:	:14 ans:	:19 ans:	:39ans	:59ans	:et +	:(2)
français	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
<u>Sexe masculin</u>											
Ne comprend pas	:	27,3:	30,8:	27,4:	27,3:	26,0:	117,4:	376,4:	218,2:	82,1:	943,3
Comprend	:	- :	0,1:	- :	0,1 :	ε :	0,3:	4,8:	4,5:	1,2:	11,1
Parle	:	- :	- :	ε :	ε :	- :	0,1:	2,9:	2,2:	0,7:	5,9
Lit,lit et écrit	:	1,6:	1,5:	1,2:	1,0 :	0,8:	2,0:	6,3:	2,7:	0,6:	18,1
Total(1)	:	29,0:	32,6:	28,7:	28,5 :	26,8:	119,9:	390,8:	227,8:	84,6:	980,3
<u>Sexe féminin</u>											
Ne comprend pas	:	22,9:	28,9:	29,9:	30,4 :	12,8:	116,2:	497,8:	207,0:	64,6:	1018,6
Comprend	:	- :	- :	- :	- :	- :	- :	0,3:	0,1:	- :	0,4
Parle	:	- :	- :	- :	- :	- :	ε :	ε :	- :	- :	0,1
Lit,lit et écrit	:	0,4:	0,2:	0,6:	0,1 :	0,2:	0,3:	0,3:	ε :	- :	2,1
Total (1)	:	23,3:	29,3:	30,4:	30,7 :	13,0:	116,9:	499,1:	207,5:	64,9:	1023,6
<u>Ensemble</u>											
Ne comprend pas	:	50,2:	59,8:	57,2:	57,8 :	33,8:	233,6:	874,2:	425,3:	146,7:	1961,9
Comprend	:	- :	0,1:	- :	0,1 :	- :	0,3:	5,1:	4,6:	1,2:	11,5
Parle	:	- :	- :	ε :	ε :	- :	0,1:	2,9:	2,2:	0,7:	5,9
Lit,lit et écrit	:	2,0:	1,8:	1,8:	1,2 :	1,0:	2,3:	6,6:	2,7:	0,6:	20,1
Total(1)	:	52,2:	61,9:	59,1:	59,1 :	39,8:	236,8:	889,9:	435,3:	149,5:	2004,0

1) Y compris connaissance du français non déclarée.

2) Y compris âge non déclaré.

ANNEXE 8

ENQUETE DEMOGRAPHIQUE 1960/61 : RESIDENTS DE 10 ANS ET PLUS,
SUIVANT L'AGE ET LA CONNAISSANCE DU FRANCAIS. CENTRES URBAINS.

Sexe	: 10 ans	: 11 ans	: 12 ans	: 13 ans	: 14 ans	: 15 à 19 ans	: 20 à 39 ans	: 40 à 59 ans	: 60ans et +	Ensemble (2)
<u>Sexe masculin</u>										
Ne comprend pas	1,3	1,8	1,7	1,7	1,3	5,9	30,3	17,9	6,9	71,7
Comprend	0,1	ε	0,1	0,1	ε	0,4	6,1	3,6	0,7	11,4
Parle	ε	-	-	-	ε	0,3	4,4	3,2	0,6	8,7
Lit, lit et écrit	2,1	2,5	2,1	1,7	1,4	5,3	11,3	5,6	0,7	36,2
Total (1)	3,5	4,2	3,8	3,6	2,8	11,9	55,2	30,4	8,9	129,5
<u>Sexe féminin</u>										
Ne comprend pas	1,8	2,4	2,5	2,4	1,9	15,8	68,7	27,1	10,4	135,5
Comprend	-	-	-	ε	-	0,2	0,6	0,2	-	1,0
Parle	-	-	-	0,1	-	0,2	0,3	0,1	-	0,6
Lit, lit et écrit	1,2	1,4	1,0	1,1	0,5	1,7	2,3	0,3	ε	9,5
Total (1)	2,9	3,8	3,5	3,6	2,4	18,9	72,2	27,7	10,5	147,3
<u>Ensemble</u>										
Ne comprend pas	3,0	4,2	4,2	4,1	3,2	22,7	99,9	45,1	17,4	207,2
Comprend	0,1	ε	0,1	0,1	ε	0,6	6,6	3,8	0,7	12,4
Parle	-	-	-	0,1	ε	0,4	4,7	3,3	0,6	9,3
Lit, lit et écrit	3,3	3,9	3,1	2,9	2,0	7,0	16,5	5,9	0,7	45,7
Total (1)	6,4	8,1	7,4	7,2	5,2	30,8	127,3	53,1	19,4	276,9

1) Y compris connaissance du français non déclarée

2) Y compris âge non déclaré.

LE SYSTEME EDUCATIF

Bien que sa structure et son organisation soient calquées sur le modèle français, le système malien d'éducation diffère des autres systèmes d'Afrique de l'Ouest en ce sens qu'il intègre l'éducation des adultes, à laquelle il consacre une grande partie de ses efforts. L'objet de ce chapitre étant de présenter le cadre dans lequel s'effectue l'apprentissage de la langue française, ainsi que les effectifs concernés, on ne tient pas compte ici de la formation des adultes dont les deux modalités essentielles (alphabétisation fonctionnelle et vulgarisation agricole) ne font plus guère appel au français. Pour la même raison, on néglige également l'enseignement dispensé (en arabe) dans les médersas et les écoles coraniques, à propos duquel on possède très peu d'informations.

On considère donc ici le système éducatif moderne caractérisé par les niveaux et types d'enseignement suivants, dont rendent compte les annexes 9 (structure) et 10 (situation des effectifs) :

- enseignement fondamental
- enseignement secondaire général, technique et professionnel
- enseignement normal
- enseignement supérieur

Ce système est issu d'une réforme scolaire (1962) consécutive à l'indépendance qui visait à remplacer l'enseignement élitiste de l'époque coloniale par un enseignement de masse et de qualité, adapté aux exigences de développement du pays et fondé sur les valeurs nationales aussi bien qu'universelles. Si les orientations de la réforme sont aujourd'hui conservées, les objectifs ambitieux ont dû être révisés à la baisse, faute de moyens suffisants pour les atteindre. On examinera successivement ici l'organisation et les structures du système éducatif, l'évolution des effectifs et pour finir, les principaux problèmes que pose l'éducation.

I. ORGANISATION ET STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT (Annexe 9)

1. L'enseignement fondamental, obligatoire selon les textes, mixte, gratuit, laïc, se compose de deux cycles :

- . un premier cycle de 6 ans sanctionné par le certificat de fin d'études du premier cycle (CFEPC) ;
- . un second cycle de 3 ans sanctionné par le diplôme de l'enseignement fondamental (DEF).

Au terme de ces études, une commission nationale examine les dossiers des élèves admis au DEF et les oriente dans les diverses filières du secondaire.

2. L'enseignement secondaire, comprend les filières suivantes :

- . le secondaire général, d'une durée de 3 ans, sanctionné par le baccalauréat ;
- . le secondaire technique, également d'une durée de 3 ans, sanctionné par le baccalauréat technique ;
- . les enseignements techniques et professionnels courts, d'une durée de deux ans, conduisant aux certificats d'aptitudes professionnels (CAP) ;
- . les enseignements techniques et professionnels moyens, d'une durée de 4 ans, conduisant à différents diplômes de techniciens.

3. L'enseignement normal forme les maîtres du fondamental dans des établissements spécifiques aux divers niveaux :

- les Instituts pédagogiques d'enseignement général (IPEG) recrutant après le DEF les futurs maîtres du premier cycle fondamental qu'ils forment en deux ans ;
- . les Ecoles Normales secondaires (E.N. Sec.) recrutant au même niveau, mais pour une formation de 4 ans les futurs maîtres du second cycle fondamental ;
- l'Ecole Normale d'enseignement technique féminin (ENETF), l'Institut national des arts (INA) et l'Institut national des sports (INS), forment, en 4 ans également après le DEF, les professeurs spécialisés des deux cycles de l'enseignement fondamental.

4. L'enseignement supérieur

Le Mali présente la caractéristique de n'avoir pas créé d'université mais un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur orientés vers la formation professionnelle :

- l'Ecole normale supérieure (E.N.Sup.), le premier établissement d'enseignement supérieur en date est chargée de la formation, en 4 ans, des professeurs du secondaire. L'admission des bacheliers et des maîtres en exercice dans le second cycle fondamental ayant au moins 3 ans de service, se fait sur concours ;

- l'Ecole nationale d'administration (E.N.A.), ouverte sur concours aux bacheliers et aux fonctionnaires en service, forme en 4 ans les cadres supérieurs de l'administration, de l'économie et de la magistrature.

- l'Ecole nationale d'ingénieurs (E.N.I.), ouverte également sur concours aux bacheliers et aux fonctionnaires, prépare en 4 ans toujours au diplôme d'Ingénieur dans différentes disciplines ;

- l'Institut polytechnique rural (I.P.R.) recrute les bacheliers et les fonctionnaires sur concours ou sur titre auxquels il dispense une formation sanctionnée soit par un diplôme de Technicien supérieur, soit par un diplôme d'Ingénieur (en 4 ans) ;

- l'Ecole nationale de médecine, de pharmacie et dentisterie reçoit les bacheliers et les fonctionnaires sur concours ou sur titre, pour des études qui durent 5 ans.

- l'Ecole nationale des postes et télécommunications recrute dans les mêmes conditions, mais pour des études de 2 ans seulement, sanctionnées par un diplôme de Contrôleur ;

- l'Ecole des hautes études pratiques (E.H.E.P.) reçoit les bacheliers sur concours. La formation dure 2 ans et est sanctionnée par un diplôme de technicien supérieur.

Trois autres établissements dispensent une formation en 3 ans, de niveau post-universitaire :

- le Centre pédagogique supérieur (C.P.S.) forme les professeurs d'enseignement supérieur ;

- l'Institut de productivité et de gestion prévisionnelle (I.P.G.P.) prépare au doctorat de 3ème cycle en gestion ;

- l'Institut supérieur de pédagogie rurale appliquée forme les enseignants maliens destinés à l'I.P.R.

II. EVOLUTION QUANTITATIVE DE L'ENSEIGNEMENT (annexe 11)

Partant d'un niveau très bas au moment de l'indépendance (taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 7 % en 1960), la scolarisation ne s'est développée que très lentement et le Mali est aujourd'hui l'un des pays les moins scolarisés d'Afrique, avec un taux de scolarisation primaire qui plafonne autour de 21 ou 22 %. Ceci n'empêche pas que se soit développé, de façon pléthorique, eu égard aux besoins du pays, un enseignement supérieur dont il faut maintenant réprimer le rythme de croissance pour éviter qu'il ne forme toujours plus de chômeurs diplômés.

1. Evolution des effectifs dans l'enseignement fondamental

Il convient de distinguer les deux cycles qui composent l'enseignement fondamental, largement autonomes, même si le premier est surtout orienté vers la préparation du second cycle.

Du point de vue des effectifs, le premier cycle se caractérise par une extension extrêmement rapide au cours des premières années qui ont suivi l'indépendance : le nombre total d'élèves scolarisés, de l'ordre de 54.450 élèves en 1959/60, a atteint 119.350 en 1963/64, tandis que le taux d'inscription en 1ère année passait pendant la même période de 12 % à 24 %, et que les recrutements nouveaux croissaient en moyenne annuellement de 22 %.

Cette explosion scolaire, du fait de la pénurie de maîtres qualifiés et de la surcharge des classes, a très tôt amené une dégradation de la qualité de l'enseignement, d'où la décision, prise en 1964, de freiner l'expansion des effectifs. C'est ainsi que le taux d'accroissement moyen annuel du nombre de nouveaux inscrits a été maintenu à un niveau fort bas (4,4 % par an de 1963 à 1977), soit, compte-tenu du taux d'accroissement démographique de 2,5 %, une croissance réelle de 1,9 %. Encore note-t-on depuis 1977 une progression négative des entrées à l'école, le nombre de nouveaux en 1ère année étant passé de 53.100 à cette date à 48.600 en 1981. Quant aux effectifs globaux, ils ont régressé en 1980/81 et n'avaient pas encore, en 1982/83 (296.300 élèves dans le premier cycle fondamental), rejoint le niveau maximal atteint en 1979/80 (298.700 élèves).

Cette croissance, modérée quand elle n'est pas négative, explique que le taux brut de scolarisation plafonne depuis plusieurs années autour de 21 ou 22 % et que le taux d'admission en 1ère année n'ait été que de 28 % environ entre 1976 et 1980, avant de s'abaisser à 24 ou 25% en 1981. Seuls en Afrique, le Burkina - Faso et le Niger présentent des taux aussi bas.

Si la scolarisation primaire dans l'ensemble est peu développée au Mali, elle l'est encore moins chez les filles qui, pour un effectif comparable à celui des garçons, ne constituent que 36 % du total des élèves du premier cycle fondamental.

Le mode rural est également très défavorisé sur le plan de la scolarisation : le recensement de 1976 montre que 8,2 % seulement de la population rurale est ou a été scolarisée, ce taux monte à 36,7 % pour la population urbaine (la moyenne nationale étant de 10,2 %).

L'influence de l'urbanisation sur la scolarisation ne manque pas de déterminer des disparités régionales importantes : ainsi le district de Bamako, urbanisé à 100 %, avait-il (année scolaire 1977/78) un taux de scolarisation de l'ordre de 50 %, tandis que les régions de Mopti, Tombouctou et Gao, urbanisées à 10 ou 12 % enregistraient les taux de scolarisation les plus faibles, de 15 ou 16 %.

La faible croissance des effectifs dans les écoles primaires est due avant tout à des raisons d'ordre budgétaire, une part croissante des ressources du secteur éducatif ayant été affectée à l'enseignement secondaire et supérieur, au détriment de l'enseignement fondamental. La pénurie du nombre de classes (6.411 classes en 1978/79) en découle directement, mais le manque de maîtres qualifiés (6.877 maîtres la même année), qui limite également la progression des effectifs, tient d'une part à la faible capacité d'accueil des IPEG, et d'autre part à la défection de nombreux maîtres quittant une fonction très dévalorisée au Mali.

D'autres contraintes, d'ordre culturel ou socio-économique, font obstacle à l'expansion de l'enseignement de base : en particulier, la faible densité de la population, la concurrence des écoles coraniques, la participation des enfants aux travaux agricoles, ont un effet négatif sur la demande d'éducation dans de nombreuses régions rurales.

Le second cycle fondamental

L'évolution des effectifs scolarisés à ce degré d'enseignement dépend de l'évolution des effectifs dans le premier cycle et de celles des taux de passage d'un cycle à l'autre (rapport des nouveaux inscrits en lère année du second cycle à l'effectif de la dernière année du premier cycle de l'année scolaire précédente). Ce taux était au début des années 1960 de 24 % environ, niveau qu'il a conservé dans la plupart des pays qui ont conservé le système éducatif hérité de la colonisation (il s'agit là du taux de passage du primaire au secondaire). Dans le cas du Mali où le second cycle fondamental correspond au premier cycle secondaire ailleurs, le taux de passage a augmenté jusqu'à atteindre 67 % en 1976, avant de retomber à un niveau qui reste relativement élevé de 41 % en 1981.

Cette amélioration dans l'ensemble des taux de passage, s'est traduite par une croissance des effectifs plus rapide dans le second cycle fondamental que dans le premier : de 1959/60 à 1979/80 les effectifs ont été multipliés par près de 13 dans le second cycle alors qu'ils ne l'ont été que par 5,5 dans le premier cycle (croissances annuelles moyennes respectives de 13,6 % et 8,9 %). Au-delà, les effectifs des deux cycles ont baissé, passant pour le second de 58.800 en 1979/80 à 52.100 en 1982/83.

Quant aux sortants du système, titulaires d'un DEF (annexe 12), leur nombre a augmenté jusqu'en 1974/75 (5.576 admis au DEF) puis a stationné entre 5.000 et 5.400 jusqu'en 1981, avec une exception en 1976/77 (6023 admis), pour finalement chuter à 3.817 en 1981/82.

Le taux d'admission au DEF, inférieur à 30 % jusqu'en 1973 a atteint sa valeur maximale en 1975 (48,6 %) et n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1982 (18,3 %).

La croissance des effectifs conjuguée à la stagnation, voire la diminution du nombre de diplômés, engendre une masse toujours plus nombreuse de non-diplômés dépourvus de toute qualification pratique et qui posent un problème grave au niveau de l'emploi.

2. Evolution quantitative de l'enseignement secondaire

Les données statistiques incomplètes pour ce degré d'enseignement rendent difficile l'analyse de la progression des effectifs. Il est incontestable cependant qu'elle a été beaucoup plus forte ici que dans l'enseignement fondamental : le nombre d'élèves dans l'enseignement secondaire, général, technique ou professionnel a été multiplié par 8,1 entre 1966/67 et 1978/79, alors que le nombre d'élèves dans l'ensemble du fondamental n'a fait que doubler pendant la même période (croissances moyennes annuelles respectives de 17,5 % et de 5,6 %). Les données ponctuelles au-delà laissent supposer une stagnation, si ce n'est une diminution, des effectifs du secondaire.

La progression a été beaucoup plus forte pour l'enseignement général (effectifs multipliés par 10,6) que pour les formations techniques et professionnelles (effectifs multipliés par 4,9), la part de celles-ci dans l'ensemble du secondaire (non-compris l'enseignement normal) passant de 43% à 26% entre 1966/67 et 1978/79.

Cette évolution défavorable par rapport aux besoins de développement de l'économie malienne, s'explique surtout par des considérations d'ordre budgétaire : les coûts de fonctionnement sont en effet beaucoup moins élevés dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique ou professionnel qui exigent des équipements relativement coûteux. Le système de formation secondaire est loin ainsi de répondre aux besoins du pays en matière d'employés et d'ouvriers qualifiés, de cadres moyens et techniques : bien qu'une grande partie de la demande d'ouvriers et employés qualifiés puisse être satisfaite par la formation sur le tas, on estime que la capacité actuelle des établissements de formation professionnelle représente moins de 15 % de la demande.

L'actuel plan de développement 1981/85 se propose de mettre fin au déséquilibre croissant entre les filières générale et technique du secondaire par la création de nouveaux établissements et la transformation de lycées d'enseignement général en lycées techniques agricoles.

Les structures d'accueil devraient, selon les vœux du Plan, évoluer de la sorte :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation prévue à la fin du Plan</u>
- Lycées d'enseignement général : 18	- Ets d'enseignement général : 17
- Lycées techniques : 1	- Ets d'enseignement techniques et professionnels : 18
- Ecoles professionnelles : 4	

La part des effectifs formés dans le secteur technique et professionnel devrait ainsi passer à 54 % à la fin du Plan, tandis que celle des élèves scolarisés dans la filière générale ne serait plus alors que de 46%.

Pour en revenir à l'évolution récente, la progression des effectifs dans les lycées s'est traduite par une augmentation importante du nombre des bacheliers (de 531 en 1971 à 1.747 en 1979) (1), au point qu'on enregistre depuis 1974 un excédent important à la fois par rapport aux besoins planifiés et par rapport à la capacité d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.

Si la part des bacheliers techniques stagne autour de 7 ou 8 %, le déséquilibre en faveur des séries littéraires observé jusqu'en 1976 s'est inversé au profit des séries scientifiques qui regroupaient en 1979 53,5 % des candidats admis au baccalauréat. Il n'en demeure pas moins que la surproduction des bacheliers atteint des proportions plus considérables chez les littéraires que chez les scientifiques, et que dans l'ensemble, l'augmentation très rapide du nombre de bacheliers pose des problèmes d'absorption sur le marché de l'emploi ou dans l'enseignement supérieur.

3. Evolution quantitative de l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur malien a connu une évolution d'autant plus rapide qu'il est très récent : on ne comptait en 1966/67 que 210 étudiants environ inscrits à ce niveau, l'effectif en 1978/79 était de l'ordre de 4.800, il a été multiplié par 23 en l'espace de 12 ans (augmentation annuelle moyenne de 30 %).

(1) Voir annexe 12.

Cette explosion des effectifs a échappé à tout effort de planification et le nombre de diplômés est bien supérieur aux besoins, notamment pour ce qui est de l'Ecole normale supérieure (surtout les filières littéraires), l'Institut polytechnique rural et l'Ecole nationale d'administration, tous établissements surpeuplés et manquant d'enseignants. Les autres institutions d'enseignement supérieur risquent fort également de voir le nombre de leurs diplômés devenir excessif avant longtemps si aucune mesure n'est prise pour freiner leur rythme d'expansion. Le gouvernement a en effet clairement affirmé sa volonté de mettre fin au recrutement automatique de tous les diplômés par la fonction publique comme cela a été le cas jusqu'à présent. Les possibilités d'emplois très limitées offertes par le secteur privé ne suffiront pas alors à absorber les surplus d'étudiants qui, au terme de leur formation supérieure, n'auront d'autre alternative que le chômage ou l'émigration.

En résumé, ce qui a été dit de l'évolution quantitative de l'enseignement au Mali révèle des distorsions importantes entre les divers degrés et types de formation : trop faible développement de l'éducation de base mais croissance pléthorique, par rapport aux besoins, des enseignements secondaire et supérieur, prédominance des formations générales au détriment des spécialisations techniques et professionnelles. Un des problèmes majeurs de l'éducation au Mali est que seule une minorité d'enfants accède à l'école de type moderne et que la situation, loin de s'améliorer comme elle le fait, même modestement, dans certains pays de la région, ne fait ici que stagner depuis plusieurs années. D'autres problèmes se posent encore, liés à la qualité de l'enseignement.

III - ASPECTS QUALITATIFS DE L'ENSEIGNEMENT

Aucune évaluation systématique des résultats de l'enseignement n'a été faite jusqu'à présent au Mali, mais les données disponibles sur l'efficacité interne du système montrent que les rendements, comparables à ceux des pays voisins, n'en sont pas moins parmi les plus faibles du monde.

1. Le rendement interne.

Il est particulièrement faible pour le premier cycle fondamental (voir annexe 13) : en moyenne sur les cinq années 1977 à 1981, on calcule que, chaque année, 28 % des élèves (de la 1ère à la 6ème classe) redoublent et que 10 % (de la 1ère à la 5ème) abandonnent leur scolarité.

Les taux de rendement moyens sont mentionnés dans le tableau 11.

Tableau 11 : Moyenne des taux de rendement dans le 1er cycle fondamental (de 1977 à 1981).

T A U X	C L A S S E S					
	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
. De promotion	63,8	65,4	60,0	60,8	57,8	51,1
. De redoublement ...	26,1	25,6	30,3	28,5	31,1	33,0
. D'abandon	10,1	9,0	9,7	10,7	11,1	15,9

L'application successive de ces taux à 1000 élèves inscrits en 1ère année (selon la méthode des cohortes) apporte les précisions suivantes :

- . près de 35 % des enfants qui entrent à l'école ne parviennent jamais en 4ème année, c'est-à-dire à un niveau qui peut être considéré dans le système actuel comme le seuil d'une alphabétisation durable ;
- . plus de la moitié (53 % environ) n'atteignent pas la 6ème année, et sur les 47 % qui y parviennent, 9 % seulement le font sans redoublement et 38 % après un ou plusieurs redoublements ;
- . le nombre d'années / élèves nécessaires pour qu'un élève atteigne la 6ème année est de 12,4 au lieu des six années théoriques, soit un coefficient d'augmentation du coût unitaire de 2,1 ;
- . les 53 % d'enfants qui n'atteignent pas la fin du cycle passent en moyenne environ 4 ans à l'école (3,9 ans).

Tous ces chiffres illustrent de façon éloquente le gaspillage de ressources que représente l'enseignement fondamental, 1er cycle : les sommes dépensées pour la scolarisation d'élèves qui ne parviennent pas en fin de cycle l'ont été pour une bonne part en pure perte car les enfants exclus trop tôt du système ne tardent pas à oublier le peu qu'ils ont appris. De leur passage à l'école subsiste surtout un sentiment d'échec et de frustration qui est également encore ressenti par les élèves qui, parvenus au terme du premier cycle, ne peuvent accéder au second. Ce phénomène s'explique par le fait que le premier cycle de l'enseignement fondamental reste encore trop exclusivement orienté vers la préparation des enfants scolarisés en vue du passage dans le second cycle. Un rapport de l'UNESCO note à ce propos que les connaissances acquises dans le premier cycle ne présentent que très peu d'intérêt en soi pour tous ceux qui ne poursuivront pas leurs études : "... au lieu de rendre les élèves en mesure de mieux comprendre leur milieu de vie et de travailler plus efficacement à sa transformation, ces connaissances contribuent à leur déracinement et alimentent l'exode des campagnes vers les villes et du Mali vers l'étranger"(1).

Or, l'analyse de la cohorte fictive montre que 35 % seulement des élèves inscrits en 1ère année fondamentale accèdent au second cycle, du fait des déperditions nombreuses tout au long du premier cycle. Le taux d'accès au second cycle est lui relativement élevé, par rapport à la moyenne africaine, en raison même des principes qui présidaient à la Réforme de 1962, établissant une continuité entre les deux cycles de l'enseignement fondamental : pour la période 1977-1981, 75 % des enfants qui ont atteint la 6ème année ont pu accéder en 7ème, soit directement, soit après un ou plusieurs redoublements.

Quant au rendement interne du second cycle, il a été pendant cette même période plus faible encore que celui du premier cycle, comme le montre le tableau suivant :

(1) République du Mali : *L'éducation en perspective "UNESCO ASMS/ED/EPP/006, Paris 1976"*.

Tableau 12 : moyenne des taux de rendement dans le second cycle fondamental (de 1977 à 1981).

T A U X	C L A S S E S		
	7ème	8ème	9ème
. De promotion	60,7	65,1	...
. De redoublement	25,3	26,2	47,1
. D'abandon	14,0	8,7	...

C'est ici un tiers des élèves qui redoublent chaque année et 11 % qui abandonnent au niveau de la 7ème et de la 8ème année (voir annexe 13).

L'analyse selon la méthode des cohortes établit que 28 % des élèves inscrits en 7ème année ne parviennent pas en fin de cycle. En définitive, par rapport aux élèves nouvellement inscrits en 1ère année, un quart seulement atteint le terme de l'enseignement fondamental et 14 % environ obtiennent le diplôme de fin d'études (sur la base de la moyenne des taux d'admission au DEF observés de 1977 à 1981 et qui s'établit à 30 % ; l'application de ce taux aux effectifs de la cohorte qui atteignent la 7ème année montre que 57 % d'entre eux finissent par obtenir le diplôme, avec ou sans redoublement).

Les données statistiques de l'enseignement secondaire ne permettent pas une analyse cohérente du rendement interne, le seul indicateur fiable étant le taux de succès au baccalauréat qui a été, en moyenne sur les années 1975 à 1979, de 60 %. Notre étude des causes du faible rendement du système éducatif malien ne concerne donc que l'enseignement fondamental.

2. Les causes du mauvais rendement dans l'enseignement fondamental.

Le niveau élevé des abandons et des redoublements tient aux raisons habituellement avancées pour expliquer les mauvais résultats de l'enseignement primaire dans nombre de pays africains : surcharge des classes, formation insuffisante des maîtres, inadaptation des programmes, difficultés linguistique des élèves enfin.

. La surcharge des classes.

Dans le premier cycle, le ratio élèves / classe s'est établi ces dernières années autour de 45 ou 46. Cette moyenne dissimule de fortes disparités selon les cours qui sont de moins en moins chargés au fur et à mesure qu'on s'élève dans le cycle : on compte ainsi 62 élèves par classe en 1ère année, mais seulement 30 en 6ème année. Les variations sont moins fortes dans le second cycle (de 43 à 46 élèves par classe selon l'année d'études).

La situation diffère également beaucoup selon que l'école est située en zone rurale ou urbaine, les deux cas extrêmes, fréquemment observés, étant ceux de classes surpeuplées en ville et sous-occupées dans les campagnes à faible densité de population .

Les conditions de scolarité sont difficiles, dans des bâtiments souvent précaires : 39 % seulement des écoles fondamentales pour le premier cycle sont construites en dur, 9 % sont des bâtiments en semi-dur , 35 % sont en banco-tôle, 17 % ne sont que des abris en matériaux provisoires. Selon un professeur de lettres à l'E.N. Sup. de Bamako, " il n'est pas rare de rencontrer encore - même en ville, à Ségou par exemple - des élèves sous la tôle et le banco, assis à même le sol en terre battue, après avoir fait cinq, voire dix kilomètres à pied pour rejoindre l'école qui, le plus souvent scolarise, en brousse, les enfants de plusieurs villages voisins.(1).

. La formation des maîtres

Le bas niveau de culture souvent reproché aux maîtres du premier cycle est dû au mode d'orientation des élèves titulaires du DEF, qui dirige vers l'enseignement normal (dans les IPEG) les élèves les plus âgés et les moins doués qui ne peuvent accéder à l'enseignement secondaire.

Si la première année d'études dans les IPEG est essentiellement consacrée à l'approfondissement de la culture générale, la seconde est beaucoup plus orientée vers la formation professionnelle (56 % du temps hebdomadaire).

(1) Article de D. HUGUET : "Enseigner dans une langue nationale - l'Expérience du Mali", dans le Bulletin de Liaison des Agents de Coopération Technique, n° 34, octobre 1983.

Toutefois, le contenu des enseignements professionnels lui-même (psychologie, pédagogie générale, etc ...) est trop théorique, sans rapport avec les réalités nationales. Les stages prévus pour sensibiliser les futurs maîtres aux problèmes du monde rural se déroulent souvent dans de mauvaises conditions, faute d'une infrastructure adéquate, tandis que les cours sont donnés dans des classes aux effectifs pléthoriques (47 élèves par classe en moyenne).

L'insuffisante capacité de production des 4 IPEG existants est l'un des principaux obstacles à l'expansion de l'enseignement fondamental, le nombre de sortants (504 en 1977, 522 en 1978) ne suffisant pas à couvrir les besoins en enseignants. Ainsi, en 1979/80, 233 postes dans le premier cycle fondamental n'étaient pas pourvus. Le projet du Gouvernement visant à ajouter des classes supplémentaires aux IPEG et à en créer de nouveaux (2 dans l'immédiat, sur financement du Fonds Africain de Développement) devrait permettre de décongestionner les structures actuelles et d'y améliorer les conditions de formation. Le recrutement des élèves-maîtres par voie de concours devrait par ailleurs contribuer à élever le niveau de culture générale des futurs enseignants et à améliorer le rendement des IPEG (actuellement 20 % de redoublement en 1ère année).

. Le contenu de l'enseignement

Malgré l'orientation de la réforme de 1962, réaffirmée depuis, selon laquelle il convient d'introduire dans les programmes de l'enseignement fondamental des matières axées sur la vie professionnelle, ces programmes continuent à donner la priorité aux matières théoriques, toutes enseignées en français. Comme le montre le tableau 13, la moitié des horaires du premier cycle est consacrée à l'étude même de la langue française, à laquelle se trouvent confrontés, dès leur entrée à l'école, des enfants élevés dans un contexte linguistique guère francisé.

Tableau 13 : horaire de l'enseignement fondamental 1er cycle
(nombre d'heures par semaine).

	Initiation		Aptitude		Orientation	
	1ère A	2e A	3e A	4e A	5e A	6e A
Langue française	8,50	9,20	8	7	7,30	7,30
Lecture	7,30	7,30	7,30	7,30	3,30	3,30
Ecriture	2,30	2,30	1,30	1,30	0,30	0,30
Exercice sensoriel obs.	0,30			1,30	3	3
Calcul/mathématiques	4,10	4,10	6,30	5	6	6
Histoire				0,30	1	1
Géographie				0,30	1	1
Dessin	1	1	0,30	0,30	0,30	0,30
Travail manuel	1	1	0,30	0,30	0,30	0,30
Chant	1	1	1	1	1	1
Education civique et morale	1	1	1	1	1	1
Education physique	1,30	1,30	2	2	2,30	2,30
Travaux pratiques	1	1	1,30	1,30	2	2
Récréation	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30
Total	32,30	32,30	32,30	32,30	32,30	32,30

Source : Ministère de l'Education nationale.

Tableau 14 : horaire de l'enseignement fondamental 2nd cycle
(nombre d'heures par semaine).

	1ère année	2e année	3e année
Langue française	6	6	6
Lecture	0	0	0
Ecriture	0,30	0	0
Exercice/Sensoriel/Observation	1,30	2	2
Calcul/mathématiques	5	5	5
Histoire	1,30	1,30	1,30
Dessin	1	1	1
Géographie	1,30	1,30	1,30
Travail manuel	1	1	1
Chant/Education musicale	1	1	1
Education civique et morale	1	1	1
Education physique et plein air	2	2	2
Etude surveillée	2	2	2
Travaux pratiques	1	1	1
Sciences physiques	2	2	2
Langues vivantes	5	5	4
Total	32	32	30

Le fait que le français serve de véhicule d'enseignement pour les autres disciplines multiplie pour les élèves les difficultés de compréhension et d'assimilation. Ainsi, plusieurs mémoires de fin d'études en psycho-pédagogie soutenus à l'Ecole normale supérieure de Bamako ont-ils mis en évidence que, le plus souvent, les difficultés rencontrées par les enfants en calcul ne sont pas d'ordre logique mais linguistique.

L'inadaptation de l'école malienne se caractérise donc par un enseignement, dans une langue étrangère, de matières fort éloignées des données et des préoccupations de la vie quotidienne des petits Maliens.

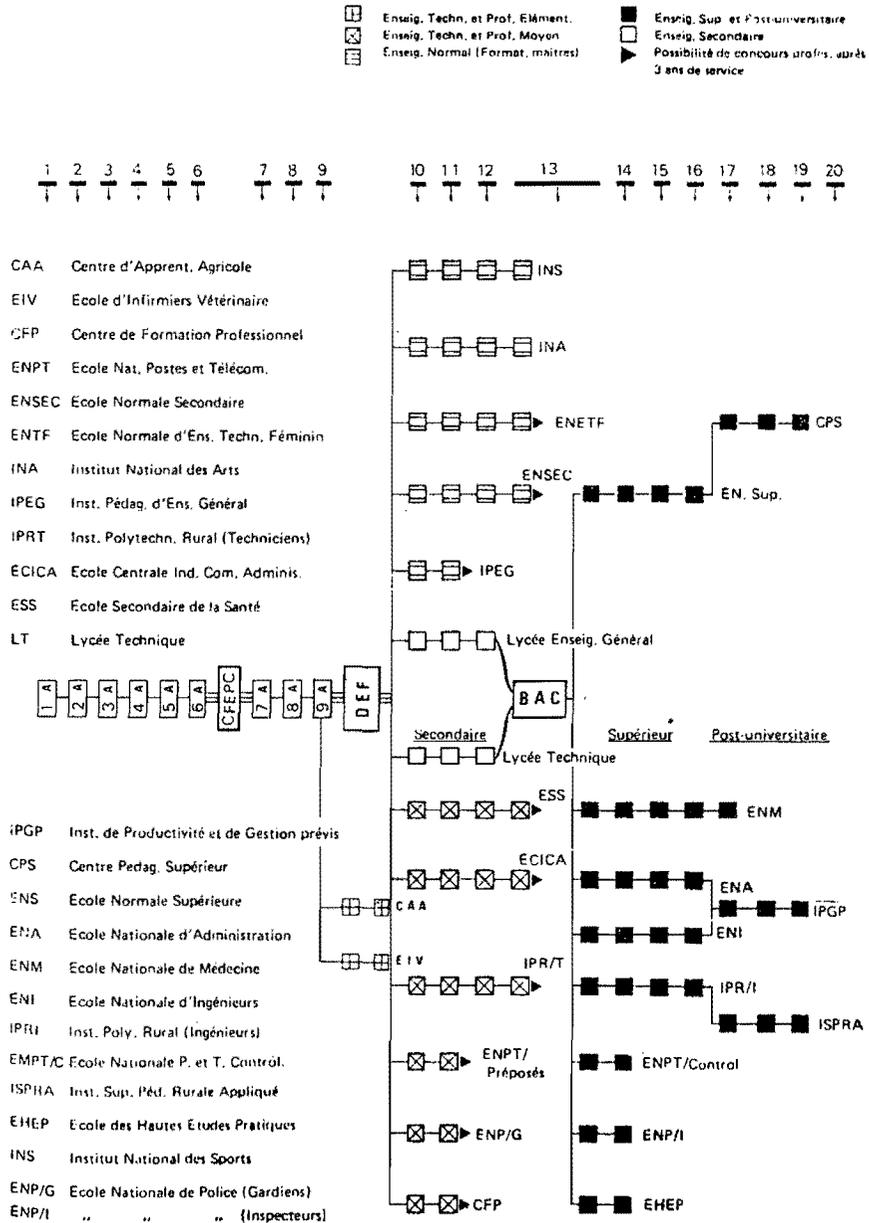
Les autorités, depuis longtemps conscientes de la situation, intensifient ces dernières années leurs efforts en vue d'une meilleure adaptation de l'enseignement, dans deux voies distinctes, préconisées dès 1962 par la Réforme de l'éducation : l'utilisation des langues nationales, dont il a déjà été question ici, et la ruralisation de l'enseignement fondamental.

La ruralisation a pour objectif d'adapter l'école au milieu en préparant les enfants aux activités concrètes qui attendent la majorité d'entre eux au terme de leur scolarité. Cet objectif, applicable aux écoles urbaines aussi bien que rurales, ne s'est traduit pendant longtemps par aucun programme officiel, et a revêtu le plus souvent la forme d'un enseignement classique des travaux agricoles, du jardinage et de l'artisanat, se surajoutant aux anciens programmes. Le plan quinquennal 1981-1985 a réaffirmé que la ruralisation est la condition indispensable de l'adaptation de l'enseignement aux réalités maliennes et que les écoles devraient être équipées en conséquence. La ruralisation a été généralisée à l'ensemble des écoles fondamentales à la rentrée scolaire 1980/81, et les horaires modifiés, en principe consacrés aux cours théoriques le matin et aux activités pratiques de ruralisation l'après-midi.

Il est trop tôt pour préjuger des chances de succès de la ruralisation comme de celles de l'introduction des langues nationales à l'école. De nombreuses difficultés surtout d'ordre matériel doivent être résolues, mais il est certain que ces deux expériences représentent un effort notable d'adaptation de l'enseignement aux réalités socio-économiques du pays. Reste le problème, fondamental, du niveau de la scolarisation, que les difficultés financières de l'Etat ne permettront pas d'améliorer de façon importante avant longtemps. Du fait de la croissance démographique, le simple maintien du taux de scolarisation dans le premier degré, et plus encore une progression de ce taux ne sont envisageables que dans le cas du transfert d'une partie des ressources de l'enseignement secondaire et supérieur à l'enseignement fondamental : la réduction des dépenses consacrées aux bourses, la limitation des inscriptions dans le supérieur, l'arrêt du recrutement systématique des diplômés par la fonction publique, autant de mesures qui pourraient financer l'expansion de l'enseignement fondamental mais qui n'iront pas sans susciter une forte opposition, surtout de la part des étudiants qui ont violemment protesté au cours de ces dernières années contre des tentatives de ce genre.

ANNEXE 9

STRUCTURE DU SYSTEME EDUCATIF AU MALI.



ANNEXE 10

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1981/82

NOMBRE D'ELEVES :

- Enseignement fondamental	
1er cycle (primaire)	291 546
2nd cycle (collège)	53 442
- Enseignement secondaire général (lycée)	11 351
- Enseignement technique	887
- Formation professionnelle	5 586
- Ecoles normales instituteurs	2 026
- Ecoles normales maîtres 2nd cycle	2 127
- Enseignement supérieur	2 720

NOMBRE DE PROFESSEURS LOCAUX DE FRANCAIS :

- 1er cycle fondamental (instituteurs)	7 325
- 2nd cycle fondamental (PEGC)	584
- Enseignements secondaires technique et prof. .	73
- Enseignement supérieur (ENSUP)	11

ANNEXE 11

EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES SELON LE DEGRE ET LE TYPE D'ENSEI-
GNEMENT

Année scolaire	Ens. fondamental		2 ^{aire} général	Ens. prof.	Lycée tech.	Ens. normal	Ens. sup.
	1er cyc.	2nd cyc.					
1959/60	54 450	4 550					
.....							
1966/67	149 600	25 900	1 300	580	410	1 220	210
1967/68	157 000	29 100	1 800	790	530	2 060	340
1968/69	162 400	33 700	2 500	900	640	1 410	420
1969/70	185 600	25 300	2 800	1 280	220	1 470	630
1970/71	203 700	26 200	3 500	1 520	250	1 540	730
1971/72	217 100	26 800	4 000	1 800	390	1 760	1 360
1972/73	224 700	29 900	5 200	390	1 470	1 470
1973/74	236 600	32 200	5 700	2 070	500	1 440	1 830
1974/75	253 350	35 800	6 900	2 280	610	1 830	2 780
1975/76	252 400	37 500	8 900	760	2 100	3 310
1976/77	263 800	47 200	10 400	780	2 330	3 570
1977/78	280 300	52 200	11 600	4 990	830	2 250	4 220
1978/79	291 900	57 100	13 800	4 120	780	2 570	4 790
1979/80	298 700	58 800	10 700
1980/81	291 200	55 200
1981/82	291 500	53 400	11 400	5 600	890	4 150	2 720

(Source : Annuaire statistiques)

EVOLUTION DES ADMIS AU DEF ET AU BACCALAUREAT (2^e PARTIE),

DE 1974/75 A 1989/90

Années	DEF		Eff. ens. Secon				Bac Lit		Bac . Sc		Total Bac	
	P	A	10 ^e	11 ^e	12 ^e	Total	P	A	P	A	P	A
1974 /75	11469	5576	2652	2824	1417	6893	623	477	799	478	1422	955
1975/76	12061	5243	3711	3404	1800	8915	784	649	1191	587	1975	1236
1976/77	14241	6023	3523	4442	2406	10371	898	592	1527	905	2425	1610
1977/78	16241	5115	4056	5037	2455	11548	657	505	1669	710	2326	1215
1978/79	19283	5274	4667	5664	3510	13841	818	670	1930	940	2748	1610
1979/80	20675	5413	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1980/81	20412	5032	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1981/82	20879	3817	3335	7561	3117	14013	1145	900	1786	1210	2931	2110
1982/83	22737	5255	4037	6015	4733	14785	1256	828	2114	12480	3370	2076
1983/84	24761	5721	4419	6038	4452	14909	1453	961	2422	1426	3875	2387
1984/85	26965	6228	4806	6386	4380	15572	1680	1113	2776	1632	4456	2745
1985/86	29364	6780	5225	6864	4530	16619	1941	1289	3183	1867	5124	3156
1986/87	31978	7381	5680	7421	4811	17912	2241	1491	3651	2139	5892	3630
1987/88	34824	8036	6177	8040	5168	19385	2586	1723	4189	2451	6775	4174
1988/89	37923	8749	6717	8721	5580	21018	2983	1990	4808	2810	7791	4800
1989/90	41298	9526	7306	9463	6039	22708	3439	2297	5520	3222	8959	5519

(Sources : DNEF pour les années 1974/75 à 1981/82 pour le fondamental, et DNESTP pour le secondaire sur les mêmes années.)

ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE

La notion de population francophone, entendue au sens large, désigne ici l'ensemble des personnes susceptibles d'utiliser le français, au moins dans certaines circonstances de communication, même si cette langue n'est pas pour elles la langue d'expression courante.

S'agissant d'évaluer la population francophone, les études de l'IRAF, au vu de la réalité linguistique des pays africains étudiés, fondent leur méthodologie sur un principe simple : la scolarisation constitue le mode essentiel d'acquisition du français, et il convient d'estimer le volume des personnes scolarisées qui ont atteint un niveau d'instruction minimal leur conférant une certaine connaissance de la langue.

I. LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1980.

1. Les données

Les données du recensement sur le niveau éducatif de la population et les statistiques scolaires, fournissent les matériaux de base sur lesquels portent les calculs.

. Le recensement de 1976 donne la répartition de la population selon l'âge et le niveau d'instruction atteint à cette date.

. Les statistiques de l'éducation nationale indiquent pour chaque année scolaire les effectifs d'élèves par classe, en distinguant, au moins pour l'enseignement fondamental, les élèves nouvellement promus et redoublants.

On obtient une estimation du niveau d'instruction de la population en 1980:

- en projetant le niveau d'instruction observé en 1976 chez les groupes d'âges qui ont passé l'âge de scolarisation (les 22 ans et plus : même s'il existe des étudiants parmi eux, leur niveau d'instruction ne se modifie pas puisqu'ils ont atteint le degré supérieur de l'enseignement) ;
- en suivant la carrière scolaire des élèves entre 1976 et 1980.

. Situation de départ : la population selon son niveau d'instruction en 1976.

On peut au préalable considérer la faible étendue de la fréquentation scolaire, passée ou présente, dont rendent compte les données du recensement. Les annexes 14 à 16 donnent la répartition de la population selon le sexe, l'âge, le secteur de résidence et la fréquentation scolaire, résumée, abstraction faite de l'âge, dans le tableau 15 (il ne s'agit ici, comme dans tout ce qui suit, que de la scolarisation de type moderne, à l'exclusion des enseignements coraniques).

Tableau 15 : résidents de 6 ans et plus suivant la fréquentation scolaire, le sexe et la zone de résidence (en %).(1)

FREQUENTATION SCOLAIRE	SECTEUR URBAIN			SECTEUR RURAL			ENSEMBLE PAYS		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
. Jamais scolarisés	54,7	71,5	63,3	88,2	95,1	91,8	82,5	91,2	89,8
. Sclarisés	45,3	28,5	36,7	11,8	4,9	8,2	17,5	8,8	10,2

Ces résultats confirment ce qui a été vu du faible développement de la scolarisation et de son inégale importance en fonction des sexes et plus encore en fonction des secteurs de résidence : les hommes ont bénéficié de la scolarisation deux fois plus que les femmes, mais les habitants des villes 4,5 fois plus que les ruraux.

Si on considère seulement la fréquentation scolaire actuelle, on voit que les élèves en milieu urbain sont plus nombreux que ceux du secteur rural (les uns et les autres représentant respectivement 55 % et 45 % du total des jeunes scolarisés), alors que la population urbaine de 6 ans et plus ne constitue que 17 % de la population de cet âge.

Il importe de noter que les déclarations de fréquentation scolaire actuelle correspondent relativement bien aux effectifs recensés par l'administration scolaire pour l'année en cours 1976/1977 : 327.043 élèves et étudiants dans le premier cas et 330.961 dans le second, soit une différence de 1,2 %.

(1) Source : République du Mali, Bureau Central du Recensement : "Principales caractéristiques de la population malienne à partir des résultats définitifs du recensement de 1976", mars 1982.

Quant à la distribution de la population par âge et niveau d'instruction, elle est donnée en annexe 17, le tableau 16 indiquant la répartition de chaque groupe d'âge selon le niveau atteint (en pourcentages).

Tableau 16 : répartition de la population de chaque groupe d'âge selon le niveau d'instruction (en %) - ensemble des sexes.

AGE	NIVEAU D'INSTRUCTION						Total
	Néant	F1	F2	Sec.	Sup.	N.D.	
. 6 - 9	76,0	17,8	-	-	-	6,2	100
. 10 - 14	73,3	24,7	1,3	-	-	0,7	100
. 15 - 19	78,4	13,0	6,7	1,1	0,1	0,7	100
. 20 - 24	82,4	9,8	4,1	2,5	0,7	0,5	100
. 25 - 29	91,5	4,5	2,0	1,4	0,4	0,2	100
. 30 - 34	94,5	3,3	0,9	0,7	0,3	0,3	100
. 35 - 39	95,0	3,4	0,7	0,4	0,3	0,2	100
. 40 - 44	95,8	2,9	0,5	0,3	0,2	0,3	100
. 45 - 49	96,0	2,9	0,4	0,3	0,2	0,2	100
. 50 - 54	96,6	2,4	0,4	0,3	0,1	0,2	100
. 55 - 59	96,8	2,4	0,4	0,2	0,1	0,2	100
. 60 et +	98,2	1,2	0,2	0,1	-	0,3	100
ENSEMBLE	86,0	10,0	1,8	0,7	0,2	1,3	100

Il apparaît que 87 % environ de la population n'a aucune instruction (autre que coranique éventuellement) et que le pourcentage de personnes instruites est très faible même parmi les jeunes adultes (de l'ordre de 5 % pour les 30 - 34 ans, légèrement inférieur au-delà), ce qui dénote le caractère récent d'un développement relatif de la scolarisation. L'explosion scolaire qui a marqué les premières années de l'indépendance se reflète au niveau des 20 - 24 ans, nettement plus scolarisés que leurs aînés, les groupes de générations suivantes n'ont bénéficié que d'une expansion plus modérée de la scolarisation.

Un autre critère du faible degré d'instruction de la population est le bas niveau atteint par la minorité qui a un minimum d'instruction, puisque près de 80 % d'entre elle n'a pas dépassé le stade de l'enseignement fondamental, 1er cycle. La répartition des personnes instruites selon leur niveau d'instruction est la suivante :

<u>Niveaux d'instruction</u>	<u>Effectifs</u>	<u>%</u>
. Fondamental, 1er cycle	500.800	78,9
. Fondamental, 2nd cycle	92.000	14,5
. Secondaire	32.600	5,1
. Supérieur	9.400	1,5
- Total	634.800	100,0

En l'espace de 4 années, caractérisées d'ailleurs par une stagnation de la scolarisation, voire une régression au regard de certains critères, la situation n'a pu évoluer que faiblement comme le montrera l'actualisation des données du recensement au moyen des statistiques scolaires récentes.

2. Traitement des données

Projection du niveau d'instruction de la population

Elle repose sur deux hypothèses implicites :

- le niveau d'instruction ne change pas pendant la période de projection ; on a vu en effet qu'il n'y a pratiquement pas d'alphabétisation en français au Mali ;
- la population de référence ne change pas par rapport à la variable "niveau d'instruction"; il est possible de vérifier que la mortalité différentielle (les illettrés ont, en général, une plus faible espérance de vie) ne contribue que marginalement à modifier la répartition de la population selon son niveau d'instruction.

La brièveté de la période de projection justifie l'emploi d'une telle procédure. Toutefois, travaillant sur des répartitions de la population selon le niveau d'instruction par groupe d'âge quinquennal telles qu'observées en 1976, il n'est pas possible de les appliquer directement aux effectifs de groupes d'âges quinquennaux correspondants 3 ans plus tard.

Il convient donc d'opérer une interpolation linéaire entre groupes d'âges successifs en 1976 pour obtenir des pourcentages selon l'instruction pour les groupes 22 - 26 ans, 27 - 31 ans, ..., pourcentages qu'on applique aux effectifs estimés (tels que fournis par les projections démographiques des Nations-Unies) des groupes d'âges correspondants en 1980 : 30 - 34 ans, 35 - 39 ans, etc ...

La carrière scolaire des élèves

Si on peut légitimement penser que le niveau d'instruction de la population n'évolue plus au-delà d'un certain âge, celui des plus jeunes se modifie en l'espace de 3 ans, sous l'impact de deux facteurs :

- la scolarisation des nouveaux élèves
- le passage des élèves d'un niveau d'études à l'autre

Dans l'hypothèse où on se place, qui est celle d'une population fermée ne recevant pas d'apport extérieur, la répartition de cette population selon son niveau d'instruction en 1980 est égale à la sommation des niveaux d'instruction de trois catégories distinctes de population :

- les élèves scolarisés en 1980 (1979/80)
- ceux qui ont abandonné leurs études depuis 1976 (1976/77)
- la population non-scolarisée pendant la période de projection.

a) La population non-scolarisée de 1976 à 1980.

Afin d'évaluer cette population et son niveau d'instruction, il convient pour les groupes d'âge pertinents correspondant aux groupes classiques quinquennaux en 1980, de soustraire des effectifs des différents niveaux d'instruction, tels que fournis par le recensement, les effectifs d'élèves scolarisés à ces niveaux, tels que nous les fournissons les statistiques scolaires de l'année 1976/77. De la catégorie des "sans-instruction" pour les 6 ans et moins en 1976 et les 7 - 11 ans, on soustrait également les effectifs de nouveaux inscrits à l'école après 1976.

b) Les élèves ayant abandonné leurs études entre 1976 et 1980.

Le niveau d'études atteint est, en toute logique, le niveau auquel se situent les abandons scolaires.

Les statistiques existantes (annexe 13) qui donnent, pour chaque classe de l'enseignement fondamental, les effectifs d'élèves selon qu'ils sont redoublants ou nouveaux promus, permettent de calculer le nombre des abandons survenus dans chaque classe, chaque année, par la formule classique :

$$D_{t \ g} = E_{t \ g} - P_{t+1 \ g+1} + R_{t+1 \ g}$$

avec :

$D_{t \ g}$ = nombre d'abandons en classe g, l'année t.

$E_{t \ g}$ = effectifs de la classe g, l'année t.

$P_{t+1 \ g+1}$ = effectifs de la classe g, l'année t, qui sont promus dans la classe supérieure l'année suivante.

$R_{t+1 \ g}$ = effectifs de la classe g, l'année t, qui redoublent leur classe l'année suivante.

Autrement dit, le nombre d'abandons dans une classe donnée, une certaine année, est égal au nombre d'élèves de la classe qu'on ne retrouve pas l'année suivante, soit dans la classe supérieure, soit dans la même classe. Notons que pour ce qui est des abandons en 9ème et dernière année fondamentale, on considère comme élèves promus dans la classe supérieure les nouveaux inscrits en 1ère année de l'enseignement secondaire général, normal ou technique long (donc à l'exclusion des nouveaux inscrits dans les enseignements techniques et professionnels courts ou moyens, en fonction du schéma de correspondance qui sera retenu entre degré d'instruction et degré de connaissance du français).

La sommation des abandons survenus dans les classes regroupées au sein d'un même niveau donne l'ensemble des abandons, donc l'effectif des élèves qui resteront à ce niveau. Il convient ensuite de ventiler ceux-ci selon l'âge, en suivant l'évolution d'une année à l'autre des différents groupes d'âge scolarisés dans l'enseignement fondamental (annexe 18).

On ne possède pas autant de données pour l'enseignement secondaire, dont on ne connaît que les effectifs totaux. On calcule globalement le nombre d'abandons dans le secondaire pendant la période de projection de la façon suivante :

$$D^S_{1976 \rightarrow 1978} = E^S_{1976} + NI^S_{1977 \rightarrow 1979} - E^S_{1979} - P^{sup.}_{1976 \rightarrow 1978}$$

Avec : $D^S_{1976 \rightarrow 1978}$ = abandons dans le secondaire de 1976/77 à 1978/79

E^S_{1976} et E^S_{1979} = respectivement effectifs inscrits dans le secondaire en 1976/77 et en 1979/80.

$NI^S_{1977 \rightarrow 1979}$ = nouveaux élèves inscrits dans le secondaire de 1977/78 à 1979/80.

$P^{sup.}_{1976 \rightarrow 1978}$ = passages à l'enseignement supérieur à l'issue des années scolaires 1976/77 à 1978/79 (on considère qu'accèdent à l'enseignement supérieur une année donnée tous les nouveaux bacheliers).

Le principe est identique à celui appliqué pour la détermination des abandons dans l'enseignement fondamental mais on travaille ici sur un ensemble de classes et une période de plusieurs années.

Après avoir globalement calculé le nombre d'abandons dans le secondaire, on les répartit selon l'âge de façon arbitraire sur la base de la structure par âge de l'enseignement secondaire général, telle qu'on la connaît pour 1977/78.

c) Les élèves scolarisés en 1980.

Leur répartition selon l'instruction est fournie directement par les statistiques scolaires 1979/80.

La sommation des effectifs de chaque niveau d'instruction pour les trois catégories de population distinguées donne la répartition de chaque groupe d'âge ayant moins de 22 ans en 1976 selon le niveau d'instruction atteint en 1980. Il reste à calculer cette répartition en pourcentages pour l'appliquer aux effectifs des groupes d'âges correspondants, survivant en 1980 (on retient, comme estimation de la population en 1980, les perspectives démographiques des Nations-Unies, variante moyenne).

On souligne que, au préalable, les abandons ou les effectifs des classes détaillées de l'enseignement fondamental ont été regroupés, de sorte à leur faire correspondre des niveaux distincts dans la connaissance du français. Deux impératifs ont guidé notre choix d'un schéma de correspondance entre niveaux d'instruction et niveaux de connaissance (ou de maîtrise) du français :

- ce schéma doit être cohérent avec ceux adoptés dans les autres études menées par l'IRAF sur la langue française dans les pays africains dits francophones.
- Il doit également tenir compte des spécificités du système d'enseignement malien.

Si dans certaines des études de l'IRAF le niveau le plus bas de connaissance du français (le niveau 1, celui de l'oralité simple) correspond aux premières années de l'école primaire, on a choisi ici, comme on l'a fait pour le Sénégal et le Burkina-Faso, de relever le seuil de scolarité en deçà duquel la population ne peut être considérée comme francophone. On suit en cela les appréciations de D. Gontier, chercheur au Centre de Linguistique Appliquée de Dakar qui, dans un travail analogue au nôtre portant sur le Sénégal (1), exclut du groupe des francophones les personnes qui n'ont pas plus de deux années de scolarité à leur actif.

"Les deux classes de CI et CP sont des classes d'initiation et si l'on peut admettre qu'à la fin de la 2ème, l'élève qui a régulièrement suivi possède, théoriquement, une compétence minimale en français, celle-ci a bien peu de chances de survivre à un départ prématuré de l'école. Ce qui revient à penser que, sauf cas rare, aucun élève quittant ou ayant quitté l'école à ce stade ou même avant ne pourra être considéré comme françaisant ou francophone".

Estimant que cette remarque s'applique également au cas du Mali, on établit comme suit notre schéma de correspondance :

<u>Niveaux de français</u>	<u>Niveau d'instruction</u>
- N.1	- 3 et 4èmes années fondamentales
- N.2	- 5 et 6èmes années fondamentales
- N.3	- 7 et 9èmes années fondamentales
- N.4	- Enseignement secondaire
- N.5	- Enseignement supérieur

(1) D. GONTIER : "La presse écrite de langue française et la francophonie au Sénégal", dans "Réalités africaines et Langue française", revue du CLAD, n° 16, janvier 1983.

Les niveaux 3 à 5 correspondent à des niveaux distincts dans les résultats du recensement mais celui-ci traite en un seul ensemble l'enseignement fondamental, 1er cycle.

On obtient une plus grande précision en opérant de façon suivante : pour chaque groupe d'âge au-delà de 20 ans, on répartit les effectifs de niveau 1er cycle en trois sous-groupes, en appliquant aux effectifs qui ont été scolarisés (ensemble des niveaux d'instruction) le plus ancien schéma de progression de cohorte connu. Il concerne la cohorte qui a commencé ses études en 1965 et qui a évolué ainsi dans la filière scolaire :

Proportion de la cohorte ayant atteint l'année d'études : (1)

1	2	3	4	5
1.000	880	765	643	566

En faisant l'hypothèse que les générations scolarisées antérieurement à 1965 ont pareillement progressé, on considère que 23,5 % des élèves n'ont pas atteint la 3ème année (d'où le niveau 0 qui leur est attribué), que 19,9 % ((765-566) / 1000) ont abandonné en 3ème et 4ème années (niveau 1), et que 56,6 % ont atteint au moins la 5ème année. En multipliant par ce taux l'effectif des personnes qui ont un minimum d'instruction, et en soustrayant du résultat l'effectif des personnes de niveaux 2nd cycle, secondaire ou supérieur, on obtient le nombre d'individus qui n'ont pas dépassé la 5ème ou 6ème année (niveau 2).

Pour le groupe 15 - 19 ans en 1980, on applique le schéma de progression observé chez les élèves qui ont commencé leurs études en 1970 :

Proportion de la cohorte ayant atteint l'année d'études :

1	2	3	4	5	6
1000	844	728	625	565	494

Pour les plus jeunes, les statistiques scolaires détaillées de l'enseignement fondamental permettent, comme on l'a vu, de calculer le niveau des abandons ou d'observer directement le niveau des effectifs scolarisés.

(1) Source : "Les déperditions scolaires dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement général du second degré" UNESCO, CSR - E - 37, Paris 1982.

3. Les résultats

Les diverses opérations décrites aboutissent au tableau présenté ci-dessous donnant, pour 1980, la répartition de la population scolarisée de 10 ans et plus par groupe quinquennal, selon le niveau de connaissance du français.

Tableau 17 : Répartition de la population scolarisée de 10 ans et plus, selon l'âge et le niveau de français. Ensemble des sexes, estimation pour 1980. (Effectifs en milliers et pourcentages par rapport à la population totale de chaque groupe d'âge).

A G E	NIVEAU 0		NIVEAU 1		NIVEAU 2		NIVEAU 3		NIVEAU 4		NIVEAU 5		La population francophone NIVEAU 1 à 5		Popula- tion totale
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
. 10-14 ans	55,5	6,6	101,5	12,1	55,1	6,6	8,3	1,0	-	-	-	-	164,9	19,7	338,0
. 15-19 ans	37,4	5,2	23,1	3,2	32,0	4,5	64,2	9,0	8,6	1,2	0,1	0,0	128,0	17,9	414,3
. 20-24 ans	25,8	4,3	21,7	3,6	19,2	3,2	22,4	3,7	15,9	2,7	5,2	0,9	84,4	14,1	598,8
. 25-29 ans	14,3	2,9	11,9	2,4	7,9	1,6	13,9	2,8	8,4	1,7	4,0	0,8	46,1	9,3	495,0
. 30-34 ans	6,2	1,5	5,4	1,3	3,7	0,9	5,8	1,4	4,6	1,1	1,6	0,4	21,1	5,1	413,7
. 35-39 ans	3,8	1,1	3,5	1,0	3,9	1,1	2,8	0,8	2,1	0,6	1,1	0,3	13,4	3,8	350,4
. 40-44 ans	2,9	1,0	2,4	0,8	3,5	1,2	1,8	0,6	1,2	0,4	0,6	0,2	9,5	3,2	295,2
. 45-49 ans	2,2	0,9	1,7	0,7	2,7	1,1	1,2	0,5	0,8	0,3	0,5	0,2	6,9	2,9	246,2
. 50-54 ans	1,6	0,8	1,4	0,7	2,3	1,1	0,8	0,4	0,4	0,2	0,4	0,2	5,3	2,6	202,3
. 55-59 ans	1,1	0,7	1,0	0,6	1,6	1,0	0,7	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	3,8	2,3	162,2
. 60 ans et +	1,3	0,4	1,3	0,4	1,9	0,6	0,6	0,2	0,3	0,1	0,3	0,1	4,4	1,4	314,0
Ensemble des âges	152,1	3,3	174,9	3,8	133,8	2,9	122,5	2,6	42,6	0,9	14,0	0,3	487,8	10,5	4630,1

Il ressort de ce tableau que la population francophone, tous âges confondus, se ventile ainsi :

Tableau 18 : répartition de la population francophone de 10 ans et plus selon son niveau de français (estimation pour 1980).

Niveaux de français	Effectifs	% par rapport à la population de 10 ans et plus
- N.1	174.900	3,8
- N.2	133.800	2,9
- N.3	122.500	2,6
- N.4	42.600	0,9
- N.5	14.000	0,3
. Total	487.800	10,5

Les deux tableaux appellent un certain nombre de commentaires :

. La population francophone au Mali regroupe environ 1/2 million de personnes (509.000 environ si on compte les quelques 21.000 enfants de moins de 10 ans scolarisés en 3ème année ou au-delà), soit seulement 10,5 % de la population âgée de 10 ans ou plus. La diffusion du français demeure donc très limitée comme la faible expansion de la scolarisation pouvait le laisser supposer, et les progrès depuis l'indépendance sont des plus modestes. Un gaspillage important, par rapport à la production des francophones, résulte de la forte déperdition scolaire puisque 24 % des personnes scolarisées n'atteignent pas même la 3ème année, étant ainsi vouées à l'oubli rapide des rudiments de français acquis.

. La répartition des francophones selon le degré de maîtrise du français montre que plus d'un tiers d'entre eux (36 % environ) ont de cette langue une connaissance élémentaire conférée par 3 ou 4 ans d'études, guère suffisants pour en assurer la maîtrise écrite. On peut considérer le niveau 1 comme étant celui la "connaissance orale" du français.

Au-delà, l'aptitude à lire et à écrire est définitivement acquise, mais 63 % des francophones n'ont pas dépassé le stade de ce qui correspond dans d'autres pays à l'école primaire. Encore ce pourcentage est-il plus faible qu'ailleurs du fait de la continuité qui existe au Mali entre les deux cycles de l'enseignement fondamental. Le niveau 3 apparaît ici à peine moins représenté que le niveau 2 qui est largement dominant au Sénégal et au Burkina par exemple, où il correspond à la fin de l'école primaire, stade qui n'est dépassé que par une minorité d'élèves. Au Mali, les personnes qui ont atteint l'équivalent de l'enseignement moyen (ou secondaire 1er cycle) sont presque aussi nombreuses que celles qui sont restées au niveau "fin primaire", les unes et les autres représentent respectivement 25 % et 27 % de la population francophone.

Moins de 12 % des francophones enfin, soit 1 % environ de la population de plus de 10 ans avec un niveau d'instruction acquis dans le secondaire (2nd cycle secondaire), voire le supérieur, peuvent être considérés comme ayant une maîtrise très aisée du français.

L'étude des chiffres selon l'âge montre une légère progression du français parmi les couches les plus jeunes de la population, les 10-19 ans enregistrant un taux de francophonie de l'ordre de 19 %. On peut s'attendre à une augmentation du taux global de francophonie avec le renouvellement des générations, mais le faible développement de la scolarisation, tel qu'on peut le prévoir pour les années à venir, limite les chances d'expansion du français d'ici à la fin du siècle.

II. LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1990 ET 2000 : PERSPECTIVES

La population francophone en 1980 a été déterminée sur la base des niveaux d'instruction atteints, en fonction du rôle du français comme langue d'enseignement. Pour estimer le volume des francophones au début des deux prochaines décennies, il faut, d'une part établir les perspectives de scolarisation les plus probables, d'autre part tenir compte des futurs rôles possibles de la langue française au sein du système éducatif malien.

1. Les perspectives de scolarisation

Des perspectives ont été établies par une équipe mixte composée de spécialistes maliens et d'experts de l'UNESCO. A la demande du Gouvernement, elles s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement de l'éducation en liaison étroite avec les besoins du développement économique et social du pays, et limité par les ressources disponibles. Ce programme a donné lieu à une publication intitulée : "l'éducation au Mali ; Problèmes, perspectives et priorités", mai 1981 (Rép. du Mali - Ministère de l'Education nationale, Bureau des projets d'éducation, en collaboration avec la Division du financement de l'éducation de l'UNESCO).

On trouve dans cette publication des perspectives très détaillées concernant l'enseignement fondamental pour la période 1980/2000, mais les statistiques scolaires du début de la décennie 1980 montrent que les objectifs pour ces années sont loin d'être atteints, incitant ainsi à revoir en baisse les prévisions établies au niveau de l'enseignement fondamental.

On se propose ici :

- à titre indicatif et en faisant abstraction des statistiques connues allant de 1980/81 à 1982/83, d'évaluer les niveaux d'instruction atteints en 1990 et 2000, sur la base des projections publiées (non sans avoir fait quelques hypothèses à propos des passages en secondaire et supérieur). Cette estimation sera une estimation "haute".
- D'établir de nouvelles projections à partir de l'évolution récente de l'éducation jusqu'en 1982/83. Envisageant une expansion plus modeste du nombre de nouveaux élèves, cette estimation qui nous semble plus réaliste compte-tenu d'une conjoncture économique difficile, sera qualifiée d'estimation (ou hypothèse) "basse".

a) Les projections officielles

Le développement du premier cycle de l'enseignement fondamental a été simulé à partir de l'accroissement envisagé de deux indicateurs :

- la capacité de production des écoles de formation de maîtres (IPEG), puisque la politique du Gouvernement consiste à n'ouvrir de nouvelles classes que quand des enseignants qualifiés sont disponibles.

La création de nouveaux IPEG (à terme chacune des 7 régions du pays doit être dotée d'un tel institut), et la restructuration des IPEG actuels doit porter de 500 environ (promotions de 1977 et 1978) à 1465 à partir de 1991 le nombre annuel de nouveaux maîtres diplômés.

- Le taux d'admission en 1ère année (rapport des nouveaux inscrits à la population de 7 ans telle qu'estimée - apparemment sous-évaluée - par le Bureau central de recensement) devrait se maintenir au niveau de 29 % jusqu'en 1984, puis augmenter progressivement de façon à atteindre 37 % en 1990 et 44 % en 1999.

Il est possible de rendre compatible ces deux évolutions (l'accroissement du nombre de maîtres et celui des nouveaux inscrits) en jouant sur les ratios maître/classe et élèves/classe, comme le montre l'annexe 19.

Le nombre de nouveaux inscrits étant ainsi déterminé, année par année, il reste à faire progresser ceux-ci tout au long du cursus fondamental selon les taux de rendement retenus. L'hypothèse faite est celle d'une amélioration du rendement scolaire, les taux évoluant de la sorte entre 1980 et 2000.

Tableau 19 : Evolution des divers taux de rendement (hypothèse officielle, haute)

CLASSES	TAUX DE PROMOTION		TAUX DE REDOUBLEMENT		TAUX D'ABANDON	
	1979/80	1998/99	1979/80	1998/99	1979/80	1998/99
. 1ère année .	67	87	25	10	8	3
. 2ème année .	68	87	26	10	6	3
. 3ème année .	66	87	28	10	6	3
. 4ème année .	67	86	26	11	7	3
. 5ème année .	65	86	28	11	7	3
. 6ème année .	55	79	30	15	15	6
. 7ème année .	70	85	22	12	8	3
. 8ème année .	71	85	22	12	7	3
. 9ème année .	(*) 40	68	47	20	-	-

(*) Pourcentage admis au DEF en (1980/81)

L'évolution des taux année par année est donnée en annexe 20 qui fait également apparaître les effectifs d'élèves par classe et année jusqu'en 2000 résultant des hypothèses adoptées.

La comparaison des résultats obtenus pour les trois premières années de projection et la réalité des faits dont rendent compte les statistiques scolaires pour ces mêmes années, montre que les perspectives ont largement surestimé les effectifs réels, tant en ce qui concerne les nouveaux inscrits que les effectifs totaux. Ceci peut être illustré par le tableau 20 :

Tableau 20 : Comparaison entre les effectifs réels et les effectifs projetés.

	NOUVEAUX INSCRITS		EFFECTIF TOTAL	
	Statistiques scolaires	Projections	Statistiques scolaires	Projections
<u>1ER CYCLE</u>				
. 1980 - 1981	51.930	56.791	291.159	316.116
. 1981 - 1982	48.638	56.255	291.546	330.172
. 1982 - 1983		59.890	296.300	354.398
<u>2ND CYCLE</u>				
. 1980 - 1981	14.902	16.609	55.245	61.595
. 1981 - 1982	12.263	19.269	53.442	66.020
. 1982 - 1983	21.511	52.073	71.116

Au vu de cette surestimation importante des effectifs, particulièrement forte au niveau du 2nd cycle fondamental, on a été amené à élaborer de nouvelles perspectives, résolument moins optimistes.

b) Les projections révisées

Elles résultent, comme les projections officielles, d'hypothèses faites sur l'évolution du nombre de nouveaux inscrits et sur l'amélioration du rendement scolaire.

On s'est inspiré pour cela de projections inédites non officielles, émanant du Ministère de l'Education nationale malien, révisées au vu des dernières statistiques disponibles, et portant sur quatre années successives, jusqu'à la fin du plan, en 1985/86. Ces projections qui figurent en annexe 21 postulent un accroissement annuel du nombre de nouveaux inscrits égal au taux estimé d'accroissement démographique du groupe d'âge concerné, c'est-à-dire 2,54 %. Les taux de rendement appliqués aux effectifs des diverses classes recensés en 1981/82, et aux nouveaux inscrits au-delà, sont égaux à la moyenne des taux observés sur les cinq dernières années statistiquement connues.

Tableau 21 : Moyenne des taux de rendement dans l'enseignement fondamental, de 1976/77 à 1980/81 (d'après l'annexe 13).

T A U X	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
. De promotion ...	63,8	65,4	60,0	60,8	57,8	51,1	60,7	65,1	-
. De redoublement.	26,1	25,6	30,3	28,5	31,1	33,0	25,3	26,2	47,1
. D'abandon	10,1	9,0	9,7	10,7	11,1	15,9	14,0	8,7	-

On a retenu pour notre part le taux d'accroissement du recrutement de 2,54 % jusqu'à l'année 1988. A partir de cette date, les promotions de maîtres issues des deux IPEG mis en place 2 ans auparavant (1), viendront gonfler les effectifs de maîtres disponibles, permettant ainsi une accélération du rythme de recrutement des élèves. On fait ici l'hypothèse que la création de ces deux IPEG, ainsi que la restructuration prévue des IPEG existants pourraient porter à 5% l'accroissement annuel des nouveaux élèves, taux que l'on maintient constant pour la durée de la période de projection. Notons que nos propres hypothèses sur l'évolution du nombre de nouveaux inscrits ne s'appliquent qu'à la période commençant en 1986/87. La moyenne d'augmentation annuelle jusqu'à 2000 est de 4,6 %, inférieure de 10 % à la moyenne calculée pour la même période telle qu'elle ressort des projections officielles (5,1 %).

Quant aux taux de rendement, on les fait évoluer à partir de 1982/83 dans le sens d'une amélioration, plus lente toutefois que celle envisagée par les projections officielles. Les données de base correspondent à la moyenne des taux observés les cinq années précédentes.

(1) Fonds Africain de Développement : "Mali - proposition de prêt pour le financement du projet de formation des maîtres de l'enseignement fondamental" juin 1984.

Tableau 22 : Evolution des divers taux de rendement (hypothèse basse)

CLASSES	TAUX DE PROMOTION		TAUX DE REDOUBLEMENT		TAUX D'ABANDON	
	1982/83.	1998/99	1982/83	1998/99	1982/83	1998/99
. 1ère année .	64	80	26	15	10	5
. 2ème année .	66	82	25	14	9	4
. 3ème année .	61	77	30	19	9	4
. 4ème année .	62	78	28	17	10	5
. 5ème année .	59	75	31	20	10	5
. 6ème année .	53	69	32	23	15	8
. 7ème année .	62	78	25	17	13	5
. 8ème année .	66	82	26	15	8	3
. 9ème année .	-	-	47	31	-	-

L'évolution détaillée de ces taux, année par année, et leur application aux effectifs des diverses classes en 1982/83 et aux nouveaux inscrits estimés au-delà, est mentionnée dans l'annexe 22. Notre simulation aboutit à un effectif total d'élèves dans le premier cycle s'élevant à 383.650 en 1989/90, et à 631.300 en 1999/2000. L'accroissement annuel moyen des effectifs est de 2,5 % pendant la décennie 1980 (de 1979/80 à 1989/90), et de 5,1 % pendant la décennie suivante.

On est largement en-deçà, ainsi, des projections officielles qui impliquent un taux moyen d'accroissement annuel des effectifs de 5,1 % dans le premier cycle pour l'ensemble des deux décennies. Un tel objectif, il est vrai, doit être abandonné puisqu'il exige la création de 4 IPEG au cours de la présente décennie, alors que les contraintes budgétaires limitent à deux le nombre de nouveaux IPEG (1).

Pour ce qui est du 2^e cycle fondamental, nos projections aboutissent à un taux moyen annuel d'accroissement de 3,1 % au cours de la 1^{ère} décennie et de 8,3 % au cours de la seconde, au lieu des 8,1 % qu'impliquent les projections officielles pour l'ensemble de la période.

(1) Voir note précédente.

D'autres hypothèses doivent être faites concernant l'accès aux enseignements secondaire et supérieur. Elles sont plus aléatoires car si le gouvernement entend freiner l'expansion de ces deux ordres d'enseignement, une telle politique n'ira pas sans soulever une forte résistance de la part des milieux concernés, et on peut prévoir une longue période de flottement dans l'ajustement entre offre et demande au niveau du secondaire et du supérieur.

Dans l'incertitude où on est, incertitude aggravée par le caractère hétérogène de l'enseignement secondaire dont les composantes sont statistiquement mal connues, même à l'heure actuelle, nos hypothèses ne peuvent être qu'arbitraires. On en retient deux :

- la première hypothèse va de pair avec les projections officielles, telles qu'elles ont été publiées. Celles-ci donnent l'évolution du nombre d'admis au DEF, sur la base d'un taux d'admission par rapport aux effectifs d'élèves en 9ème année fondamentale qui passe de 40 % en 1980/81 à 68 % en 1998/99. On estime de notre côté, arbitrairement, répétons-le, que la moitié des lauréats chaque année accèdent à l'enseignement secondaire, leur nombre varie de 2.700 environ en 1980 à 29.000 en 1999.

- La deuxième hypothèse s'accorde à notre projection, elle postule que 30 % des élèves de 9ème fondamentale chaque année accèdent l'année suivante à l'enseignement secondaire. Le taux maintenu constant pendant toute la période de projection n'empêche pas un accroissement des effectifs du secondaire, parallèle à la croissance des effectifs en 9ème année fondamentale. Le nombre de nouveaux inscrits dans le secondaire évolue ainsi selon nos estimations de 6.200 environ en 1980 à 15.900 en 1999, évolution beaucoup plus faible que celle qui résulte de la première hypothèse, mais plus conforme aux objectifs gouvernementaux.

Le mode de calcul mis en oeuvre pour déterminer les niveaux d'instruction atteints par les élèves ne nécessite pas d'hypothèses sur les taux de rendement internes du secondaire si on a par ailleurs des perspectives sur l'accès à l'enseignement supérieur. En bref, le nombre de personnes de niveau secondaire est égal à la différence entre les effectifs de celles qui accèdent à ce niveau et les effectifs de celles qui parviennent à l'enseignement supérieur.

Or, le Ministère malien de l'Education nationale a fait des projections, non pas sur le nombre de nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur, mais sur celui des lauréats au baccalauréat jusqu'en 1990 (voir annexe 12). L'hypothèse faite est celle d'une progression annuelle de 15%. On fait de notre côté l'hypothèse que 90 % des nouveaux bacheliers chaque année se dirigent à la rentrée suivante vers l'enseignement supérieur. C'est là un taux qui se situe au dessous du taux enregistré les années passées, souvent supérieur à 100 %, du fait de l'inscription directe dans les établissements d'enseignement supérieur d'un certain nombre de fonctionnaires non bacheliers.

Egalement en réponse au souci du Gouvernement de freiner la croissance du nombre d'étudiants, on fait deux hypothèses qui permettent d'estimer l'évolution des nouveaux inscrits dans le supérieur au-delà de 1990 :

- celle d'une augmentation annuelle du nombre de bacheliers de 10 % (au lieu de 15 % au cours de la décennie précédente).

- Et l'hypothèse selon laquelle 80 % (et non plus 90 %) de nouveaux bacheliers se dirigent vers l'enseignement supérieur.

Notons que contrairement à ce qui se passe pour le secondaire, on ne retient ici qu'un seul schéma d'évolution de l'enseignement supérieur.

c) Les niveaux d'instruction atteints en 1990 et 2000.

La population instruite selon le niveau d'études atteint à chacune de ces deux dates est composée d'élèves ou étudiants en cours de scolarisation et d'ex-scolarisés.

Ces ex-scolarisés se répartissent eux-mêmes en deux catégories :

- les individus qui ont abandonné leurs études avant 1980. Notre estimation de 1980 permet d'évaluer à cette date leur volume par niveau d'instruction : c'est l'ensemble de la population instruite de chaque niveau d'instruction moins la population scolarisée en 1980 au niveau correspondant. Cette population est soumise à la mortalité entre 1980 et 1990 ou 2000, on calcule donc les survivants en multipliant les effectifs selon l'instruction en 1980 par un taux de survie. Le taux de survie selon l'âge est obtenu en rapportant la population d'un groupe d'âge donné en 1990 ou 2000 (1), à la population plus jeune de 10 ou 20 ans en 1980.

(1) Les projections démographiques considérées sont celles des Nations-Unies (variante moyenne).

- Parmi les anciens scolarisés, on trouve également les personnes en cours de scolarisation en 1980, ou inscrites à l'école ultérieurement, et qui ont abandonné leurs études après 1980. Les abandons sont calculés d'année en année en fonction des taux d'abandon adoptés. On évalue les "abandons survivants" en 1990 et 2000 en affectant aux abandons selon la classe (ou le niveau) un âge théorique, et en mesurant la probabilité de survie de cet âge à l'âge atteint à l'une ou l'autre de ces deux dates : par exemple, on admet que les abandons en 1^{ère} et 2^{ème} années fondamentales ont lieu à 8 et 9 ans ; selon qu'ils ont lieu en 1980 ou en 1989, la probabilité de survie en 1990 est égale aux rapports suivants :

$$\frac{\text{population de 18 et 19 ans en 1990}}{\text{population de 8 et 9 ans en 1980}}$$

ou

$$\frac{\text{population de 9 et 10 ans en 1990}}{\text{population de 8 et 9 ans en 1989}}$$

On adopte la moyenne de ces deux rapports qui, appliquée à l'ensemble des abandons en 1^{ère} et 2^{ème} années, donne une estimation satisfaisante des personnes ayant abandonné à ce niveau entre 1980 et 1990 et qui sont encore vivantes en 1990. On opère de même pour les autres classes ou niveaux d'enseignement.

Le problème de la survie ne se pose évidemment pas pour les élèves et étudiants en cours de scolarisation en 1990 et 2000, telles que les deux simulations nous les fournissent (annexes 20 et 22). Notons que pour le secondaire et le supérieur, quelques hypothèses supplémentaires doivent être apportées pour apprécier le volume des jeunes scolarisés à ces deux dates, elles sont faites sur la base du nombre de nouveaux inscrits dans ces deux ordres d'enseignement les années précédentes.

Au terme de ces diverses opérations, il convient d'additionner les effectifs d'anciens scolarisés et de scolarisés pour obtenir la répartition de cette population selon son degré d'instruction en 1990 et 2000.

On obtient les résultats suivants, pour chacune des deux simulations d'effectifs scolarisés au-delà de 1980 (projection officielle, haute, et projection révisée, basse) :

Tableau 23 : Répartition de la population instruite par niveau d'études en 1990 et 2000, selon les deux hypothèses d'évolution de la scolarisation.

NIVEAU D'ETUDES	1990		2000	
	HYPOTHESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE	HYPOTHESE BASSE	HYPOTHESE HAUTE
. Enseignement fondamental 1er cycle	96.800	993.500	1.430.700	1.492.500
. Enseignement fondamental 2ème cycle	230.500	326.500	484.500	759.400
. Enseignement secondaire	78.700	84.300	117.000	203.800
. Enseignement supérieur	35.000	35.000	97.000	97.000
- Total	1.312.200	1.439.300	2.129.200	2.552.700

Il reste à faire correspondre à ces niveaux de scolarisation des niveaux de connaissance et de maîtrise du français, compte-tenu du rôle de cette langue dans le système éducatif malien.

2. Les perspectives d'avenir du français dans le système d'enseignement malien.

Les perspectives officielles de scolarisation s'accompagnent d'un objectif qualitatif d'adaptation de l'enseignement fondamental au milieu. Le développement de cet ordre d'enseignement doit respecter deux phases, l'une d'expansion, traitée précédemment, l'autre d'adaptation, allant jusqu'en 1984/85, et au cours de laquelle le Gouvernement entend concentrer ses efforts sur :

- l'institutionnalisation de la ruralisation
- l'introduction des langues nationales à l'école.

En ce qui concerne le dernier point, il appartient à l'Inspection chargée des langues nationales de procéder à une évaluation des expérimentations en cours avant de décider de leur généralisation. Le développement de la recherche linguistique appliquée à la pédagogie, la formation (1) et le recyclage des maîtres, la production du matériel didactique, sont les conditions indispensables au succès d'une telle opération.

Comme au Sénégal, l'introduction des langues nationales à l'école ne va pas sans soulever maints problèmes, au premier rang desquels celui du choix de la langue d'enseignement. Le Mali bénéficie pourtant d'une situation linguistique relativement privilégiée, avec un nombre limité de langues dominantes, dont une (le bambara) est largement prédominante, comprise par la grande majorité de la population. En brousse, une certaine homogénéité linguistique, propre aux différentes régions, devrait faciliter l'organisation d'un enseignement en langue maternelle auquel sont favorables les paysans. Ceci d'autant plus que l'alphabétisation en langues nationales, appelée à se développer, doit contribuer à sensibiliser les collectivités villageoises et les associations de parents d'élèves à l'idée d'un tel enseignement. Le problème est plus délicat en ville où le phénomène linguistique est hétérogène et où les parents d'élèves continuent à considérer le français comme la seule langue noble.

Les autres problèmes sont surtout d'ordre socio-économique, culturel ou pédagogique :

- problèmes socio-économiques : sans compter les coûts de recherche, et plus généralement de réorganisation de l'enseignement, la démultiplication des classes (avec un bas ratio élèves/ maître) pour tenir compte des langues maternelles des élèves, entraînerait une augmentation importante des dépenses afférentes au personnel enseignant.

Plus fondamentalement se pose le problème des débouchés, sur le plan socio-économique, d'un enseignement en langues nationales. Une promotion réelle de celles-ci ne peut se limiter au seul secteur de l'éducation, elles doivent encore trouver leur place dans toutes les instances de la vie publique et permettre l'accès au plus grand nombre de professions.

(1) Depuis l'année scolaire 1981/82, la formation en langues nationales des élèves - maîtres étudiant dans les IPEG et dans les Ecoles Normales secondaires, se fait sur la base d'un manuel d'enseignement programmé intitulé : "Initiation à la linguistique africaine par les langues du Mali".

La reconnaissance d'un statut privilégié des langues nationales dans la direction des affaires publiques serait un facteur déterminant pour le succès de l'enseignement des langues nationales, de même que l'accueil que lui réserveraient les élites. Si celles-ci boudaient les écoles fonctionnant en langues nationales et envoyaient leurs enfants dans les écoles n'utilisant que le français (privées ou autres, à l'étranger par exemple), l'enseignement en langues nationales serait considéré comme un enseignement au rabais, et rejeté par l'ensemble de la population.

A l'opposé de ce qui a été avancé sur le coût qu'impliquerait une telle réorganisation de l'enseignement, il est un argument d'ordre économique en faveur des langues nationales à l'école : celles-ci, en tant que vecteurs d'un enseignement mieux adapté, limiteraient l'immense gaspillage de ressources que constituent les déperditions importantes en début de scolarité : près d'un quart des enfants ne parviennent pas même en 3ème année, n'atteignant pas ainsi le stade de l'alphabétisation, et promis à un oubli rapide des connaissances laborieusement acquises, parce que non fonctionnelles.

- Problèmes culturels : les débouchés culturels aux langues maliennes sont encore insuffisants, or les élèves seront d'autant plus motivés à l'étude de leurs langues qu'elles donneront accès à l'information et aux livres. Les efforts accomplis ces dernières années dans les domaines de l'édition et de la production artistique montrent qu'il ne s'agit pas là de problèmes insurmontables.

- Problèmes pédagogiques : il y a bien sûr les problèmes qui sont liés à l'état de développement, inégal selon les langues, de la recherche linguistique ; mais là encore, les progrès réalisés ces derniers temps devraient permettre aux principales langues maliennes d'accéder très rapidement au statut de langue d'enseignement au moins pour les premières années de scolarité.

Car, et c'est là un point essentiel, l'introduction des langues nationales dans l'enseignement ne signifie pas pour autant l'exclusion du français hors du système éducatif malien.

Ce qui est en cause ici, c'est le monopole du français rendu responsable du nombre élevé d'échecs scolaires, les élèves se heurtant dès leur entrée à l'école à un enseignement en une langue qui leur est presque toujours complètement étrangère. Mais nul, parmi les autorités concernées, n'envisage l'éviction du français hors de l'école, parce que cette langue est de fait, et pour longtemps encore, la langue d'ouverture sur le monde extérieur, jouant un rôle essentiel même dans les relations inter-africaines, celle aussi qui ouvre sur l'univers technique et scientifique. Ajoutons - mais c'est là une remarque purement subjective - que nous n'avons trouvé aucune agressivité envers la langue française de la part des cadres de l'Education nationale rencontrés lors de notre mission à Bamako. Le Mali semble avoir atteint une phase de décrispation vis-à-vis de la langue de l'ancien colonisateur et aborde sans complexe la question linguistique liée à la promotion de ses langues nationales.

L'intégration de celles-ci à l'école, et le maintien revendiqué du français, aboutiraient à un système d'enseignement bilingue, souhaité par de nombreux spécialistes, comme Adama Ouane, linguiste (Ministère de l'Education nationale, DNAFLA) :

"L'objectif à long terme et la solution la plus rationnelle de la construction linguistique étant que chaque malien puisse obtenir un minimum éducatif véhiculé par sa langue maternelle, il est urgent d'approfondir les recherches linguistiques et pédagogiques sur toutes les langues en tenant compte peut être d'une hiérarchisation imposée par le caractère, le contenu et les tendances de développement de la sphère communicative existante ...

Il s'agit donc de s'orienter vers un bilinguisme "hiérarchisé" dont un des termes sera une langue nationale variable selon son poids dans la sphère communicative, et l'autre terme constituant la composante de ce bilinguisme - le français comme langue auxiliaire mondiale favorisant l'ouverture sur le monde extérieur"(1).

(1) Adama Ouane : "Aperçu sociolinguistique du Mali", *Projet CONFEMEN 80*
B 01

Logiquement, l'instauration d'un bilinguisme harmonieux dans l'enseignement impliquerait que soit redéfinis le rôle du français au Mali, ainsi que les relations qu'il entretient avec les langues nationales, et que les attributions des unes et des autres soient clairement établies. La situation du français dans cette optique se trouverait modifiée : ce serait une langue étrangère, enseignée en tant que telle et véhicule d'une culture spécifique. Faisant appel à des méthodes mieux adaptées au contexte socio-culturel des enfants, la réduction horaire de son enseignement ne devrait pas nuire à la qualité de son apprentissage : les premières évaluations empiriques menées auprès des écoles expérimentales fonctionnant partiellement dans les langues nationales ont montré que les performances des élèves en français y sont des plus satisfaisantes. Les écoles sélectionnées pour cette expérimentation ont bénéficié, il est vrai, de conditions privilégiées qu'il sera sans doute difficile de généraliser. Mais il est permis de penser, comme le fait P. Dumont à propos d'un contexte analogue (celui du Sénégal) que : "loin de nuire à l'enseignement du français, l'enseignement préalable des langues nationales ne peut que permettre cette amélioration des résultats que des réformes successives n'ont pas encore véritablement atteinte" (2). Ainsi sera-t-il peut-être mis fin à la régression souvent dénoncée au Mali, de la maîtrise du français oral et du français écrit, tant au niveau des élèves qu'au niveau des enseignants. Plusieurs raisons, d'ordre psychologique et pédagogique, militent en faveur de la thèse selon laquelle le bilinguisme scolaire ne peut qu'être bénéfique à l'enseignement du français :

- l'introduction des langues nationales doit favoriser une meilleure adaptation du français aux besoins de la société malienne (surtout si est reconnue la réalité et la valeur du français d'Afrique avec ses spécificités surtout lexicales) ;

- les enfants seront plus motivés pour apprendre une langue qui ne leur est pas imposée au détriment de leur propre langue ;

- l'apprentissage des mécanismes de base (lecture, écriture) dans la langue maternelle facilitera l'accès à l'étude du français.

(2) P. DUMONT : *"Le français et les langues africaines au Sénégal"*, Act - Khartala, Paris 1983.

3. Estimation de la population francophone aux horizons 1990 et 2000

En fonction de ces arguments, on adopte ici une hypothèse qui ne nous semble pas exagérément optimiste, à savoir que les élèves n'auront pas, au terme de leur scolarité primaire (fondamentale, 1er cycle), une moins bonne connaissance du français, dans le cadre d'une école où cette langue ne serait plus introduite par exemple qu'en 2ème année : l'amélioration attendue de la qualité de l'enseignement devant compenser la réduction de la durée de l'apprentissage du/en français. Si on admet que l'organisation linguistique de l'enseignement observée aujourd'hui dans les classes expérimentales doit se généraliser (2), on est conduit à adopter un nouveau schéma de correspondance entre niveaux d'études et niveaux de maîtrise du français, qu'on établit de la sorte (à titre de comparaison, on fait figurer également le schéma de correspondance retenu s'appliquant à l'école actuelle) :

NIVEAUX DE FRANCAIS	NIVEAUX D'ETUDES ATTEINT DANS L'ECOLE REFORMEE	NIVEAUX D'ETUDES ATTEINT DANS L'ECOLE ACTUELLE
. 1	- 4è et 5è années fondamentales	- 3è et 4è années fondamentales
. 2	- Fin fondamentale 1er cycle (= 6è année)	- Fin fondamentale 1er cycle (5 et 6è années)
. 3	- Fondamental, 2nd cycle (7 à 9è années)	- Fondamental, 2nd cycle (7 à 9è années)
. 4	- Enseignement secondaire	- Enseignement secondaire
. 5	- Enseignement supérieur	- Enseignement supérieur

Pour le début de la scolarité, on introduit d'un schéma à l'autre un décalage d'un an, du fait que le français n'est plus, dans le cas de figure où nous nous situons, introduit que dans le courant de la seconde année. Les schémas sont équivalents dès la 6ème année en vertu de notre hypothèse préalable : c'est que, les élèves abordant l'étude du français dans de meilleures conditions d'adaptation (tant en ce qui concerne l'enseignement du français comme langue étrangère, que leur propre état de maturation), ils ne doivent pas avoir, à terme, une moindre connaissance de cette langue.

(2) *Le français oral étant introduit en cours de 2ème année comme matière d'enseignement, le français écrit en 3ème année avant que cette langue ne devienne le véhicule exclusif de l'enseignement à partir de la 5ème année.*

Un problème se pose à propos du niveau 2 dans notre nouveau schéma qui ne correspond qu'à une seule année d'étude, d'où un déséquilibre par rapport aux autres niveaux. On a voulu, autant que possible, que les différents niveaux de français correspondent à des étapes distinctes dans le cursus scolaire : or la 6ème année est une étape charnière qui donne accès à un cycle supérieur d'enseignement, d'où notre souci de ne pas réunir dans un même niveau la 6ème et la 7ème bien que cela ait conduit à des regroupements plus pertinents du point de vue de la durée (mais moins homogène quant au contenu de l'enseignement interne à chaque niveau).

Il reste ensuite à déterminer le moment de l'introduction généralisée des langues nationales dans l'enseignement. Les indications officielles sur le sujet sont peu explicites, on sait seulement que la phase de préparation visant à l'introduction de ces langues à l'école doit se poursuivre jusqu'à l'année scolaire 1984/85 (1). On retient ici deux hypothèses extrêmes quant à l'organisation linguistique de l'enseignement au-delà de cette date :

- H2 : les langues nationales sont promues comme langues enseignées et d'enseignement dès 1985/86, la part du français étant celle indiquée plus haut.

- H1 : Le projet d'introduction des langues nationales n'aboutit pas, le français conserve le monopole de l'enseignement durant toute la période de projection.

La combinaison de ces deux hypothèses avec les deux schémas d'évolution de la scolarisation considérés, aboutit à quatre scénarios possibles, ainsi résumés :

- hypothèse 1 , haute : perspectives "officielles" de scolarisation + maintien du monopole du français dans l'enseignement.

- hypothèse 1 , basse : perspectives "révisées" de scolarisation + maintien du monopole du français dans l'enseignement.

- hypothèse 2 , haute : perspectives "officielles" de scolarisation + introduction des langues nationales comme véhicules d'une partie de l'enseignement à partir de 1985/86.

(1) *Rép. du Mali : "L'éducation au Mali : problèmes, perspectives et priorités", Mai 1981.*

- hypothèse 2 , basse : perspectives "révisées" de scolarisation
+ même organisation linguistique de l'enseignement que précédemment.

Les résultats auxquels on parvient par la mise en oeuvre des différentes hypothèses apparaissent dans le tableau suivant qui donne la répartition de la population francophone par niveau de français, selon les définitions retenues (effectifs et pourcentages par rapport à la population de 10 ans et plus) :

Tableau 24 : REPARTITION DE LA POPULATION FRANCOPHONE PAR NIVEAU DE FRANCAIS (effectifs et pourcentages par rapport à la population de 10 ans et plus). Estimations 1980, 1990 et 2000.

HYPOTHESE 1 (Le français demeure l'unique langue d'enseignement)

NIVEAUX DE FRANCAIS	1980	1990		2000	
		Hypothèse basse	hypothèse haute	hypothèse basse	hypothèse haute
<u>Niveau 1 :</u>					
- Effectifs ...	174.900	310.100	313.200	455.700	468.300
- %	3,8	5,1	5,1	5,4	5,6
<u>Niveau 2 :</u>					
- Effectifs ...	133.800	244.700	258.800	401.700	451.900
- %	2,9	4,0	4,2	4,8	5,4
<u>Niveau 3 :</u>					
- Effectifs ...	122.500	230.500	326.500	484.500	759.400
- %	2,6	3,7	5,3	5,8	9,1
<u>Niveau 4 :</u>					
- Effectifs ...	42.600	78.700	84.300	117.000	203.800
- %	0,9	1,3	1,4	1,4	2,4
<u>Niveau 5 :</u>					
- Effectifs ...	14.000	35.000	35.000	97.000	97.000
- %	0,3	0,6	0,6	1,2	1,2
. Total des francophones.	487.800	899.000	1.017.800	1.555.900	1.980.400
. Population 10 ans et plus	4.630.100	6.120.200	6.120.200	8.358.500	3.358.500
. % des francophones	10,5	14,7	16,6	18,6	23,7

HYPOTHESE 2 (Le français perd son monopole de langue d'enseignement
à partir de 1985/86)

NIVEAUX DE FRANCAIS	1980	1990		2000	
		Hypothèse basse	hypothèse haute	hypothèse basse	hypothèse haute
<u>Niveau 1 :</u>					
- Effectifs ...	174.900	284.200	281.700	425.700	439.800
- %	3,8	4,6	4,6	5,1	5,3
<u>Niveau 2 :</u>					
- Effectifs ...	133.800	193.200	194.200	276.200	303.900
- %	2,9	3,2	3,2	3,3	3,6
<u>Niveau 3 :</u>					
- Effectifs ...	122.500	230.500	326.500	484.500	759.400
- %	2,6	3,7	5,3	5,8	9,1
<u>Niveau 4 :</u>					
- Effectifs ...	42.600	78.700	84.300	117.000	203.800
- %	0,9	1,3	1,4	1,4	2,4
<u>Niveau 5 :</u>					
- Effectifs ...	14.000	35.000	35.000	97.000	97.000
- %	0,3	0,6	0,6	1,2	1,2
. Total des francophones.	487.800	821.600	921.700	1.400.400	1.803.900
. Population 10 ans et plus	4.630.100	6.120.200	6.120.200	8.358.500	8.358.500
. % des francophones	10,5	13,4	15,1	16,8	21,6

Ces résultats doivent bien sûr s'interpréter à la lumière des différentes hypothèses mises en jeu :

. On voit que le changement de statut du français, consécutif à l'introduction des langues nationales à l'école, ne contribue que modérément à baisser le niveau de francophonie. Encore s'agit-il là largement d'un effet ponctuel, et l'écart entre les deux estimations selon les hypothèses 1 et 2 n'exprime, pour une part, qu'un décalage dans le temps : selon nos conventions, les individus scolarisés en 3ème année en 1990 et 2000 sont dans un cas (hypothèse 2) considérés comme non-francophone mais la plupart d'entre eux, en atteignant la 4ème année, pourront alors être comptabilisés comme tels, avec en moyenne un an de retard par rapport à la situation décrite dans l'hypothèse 1. Seuls les abandons survenus en 3ème année rendent compte à terme de la différence d'intensité dans la production des francophones, or ils sont relativement peu nombreux par rapport à l'ensemble de la population.

Ceci n'est valable que dans l'hypothèse optimiste où nous nous plaçons qui est que les élèves, abordant plus tardivement l'étude du français, finissent par atteindre un niveau identique à celui observé dans l'école malienne actuelle. Dans le cas contraire où un surcroît apporté à la qualité de l'enseignement ne viendrait pas compenser la diminution du temps horaire imparti au français, nos estimations seraient à réviser.

. Les deux schémas d'évolution de la scolarisation aboutissent, eux, à des résultats forts différents. A notre avis, l'hypothèse haute ne peut être sérieusement retenue puisqu'on a vu qu'elle découle des projections officielles aujourd'hui caduques, du fait du ralentissement (voire de la régression) de la scolarisation observé au début de la décennie 1980. Un très important effort de scolarisation devrait être déployé pour rattraper le retard accumulé dans ce domaine, qui ne nous semble guère probable dans une conjoncture économique difficile, et alors que les responsables de l'éducation ont dans l'immédiat des objectifs qualitatifs d'adaptation de l'enseignement plus que des objectifs quantitatifs d'expansion de celui-ci.

. Tout ceci considéré, on choisit de retenir comme projection la plus vraisemblable du point de vue de la production du nombre global de francophones, celle qui correspond à l'hypothèse 1, basse, intermédiaire entre les hypothèses extrêmes (Hypothèse 2, basse, et Hypothèse 1, haute) : selon celle-ci, les francophones seraient au nombre de 900.000 environ en 1990 et de près de 1,6 millions en l'an 2000. De tels résultats impliqueraient une évolution très modérée de la scolarisation conjuguée au maintien du monopole du français dans l'enseignement. Ils pourraient être obtenus également malgré l'introduction des langues nationales à l'école, dans le cas d'une progression plus forte de la scolarisation (hypothèse 2, intermédiaire entre la variante basse et la variante haute).

. En dépit du faible développement de la scolarisation dont rend compte la variante basse, le nombre de francophones est néanmoins multiplié par 1,8 ou 1,7 d'une décennie à l'autre, il fait plus que tripler entre 1980 et 2000.

La progression relative est plus faible du fait de l'accroissement démographique : on compte 10,5 % de francophones parmi la population de 10 ans et plus en 1980, moins de 15 % en 1990 et moins de 19 % en 2000 (respectivement 7 %, moins de 10 % et plus de 12 % par rapport à la population totale, tous âges confondus (1)).

. La répartition des francophones selon le niveau de maîtrise du français reflète les hypothèses adoptées concernant le rendement scolaire. Il apparaît que, quelles qu'aient été nos précautions pour limiter l'expansion de l'enseignement supérieur, les taux retenus pour le passage du secondaire au supérieur soient encore trop élevés en 2000. Il semble en conséquence plus sage de regrouper en un seul niveau les enseignements secondaire et supérieur pour 1990 et 2000.

Pour le reste, nos hypothèses sur l'amélioration progressive du rendement scolaire tendent à réduire la part relative des francophones de faible niveau par rapport à l'ensemble des francophones. Selon l'hypothèse 1, variante basse, la composition de la population francophone selon sa maîtrise du français évolue de la sorte (en %) :

NIVEAUX DE FRANCAIS	1980	1990	2000
. Niveau 1	35,9	34,5	29,3
. Niveau 2	27,4	27,2	25,8
. Niveau 3	25,1	25,6	31,2
. Niveaux 4 et 5	11,6	12,7	13,7
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

Nos hypothèses sur la diminution des abandons en début de scolarité font régresser les francophones oraux de 36 % à 29 % environ au profit de ceux qui parviennent jusqu'au terme de l'école fondamentale (niveau 3 : 2nd cycle fondamental).

(1) Selon les perspectives démographiques de l'ONU (variante moyenne).

La part de ceux-ci, déjà importante en 1980 (un quart des francophones), s'accroît fortement au cours de la 2ème décennie jusqu'à atteindre 31 % en 2000. Ceci s'explique par la structure très particulière du système éducatif au Mali qui établit une forte continuité entre les deux cycles du fondamental, permettant ainsi à un nombre relativement important d'élèves d'accéder à ce qui correspond ailleurs au 1er cycle secondaire.

Corrélativement, les francophones de niveau 2, dont la part tend à régresser pour ne plus avoisiner en 2000 qu'un quart des francophones, sont moins bien représentés au Mali qu'ils ne le sont au Sénégal ou au Burkina-Faso (de 40 à 47 % de francophones de niveau 2), où la fin de l'école primaire constitue une étape impossible à franchir pour la grande majorité des élèves.

Les francophones de niveaux 4 et 5 qui ont en principe une très bonne maîtrise de la langue française voient leur nombre augmenter fortement, passant de 57.000 environ en 1980 à 214.000 en 2000 (représentant ainsi moins de 12 % des francophones en 1980 à près de 14 % en 2000, mais guère plus de 1,2 % de la population de plus de 10 ans en 1980 ou 2,6 % en 2000). Le taux d'accroissement de cette population qui maîtrise parfaitement le français est cependant légèrement inférieur à celui des francophones de niveau 3, conformément au souci des autorités de maîtriser la croissance des enseignements secondaire et supérieur.

En définitive, le faible développement de la scolarisation, qu'une conjoncture économique difficile laisse prévoir, ne permettra d'ici la fin du siècle qu'une amélioration modérée du degré de francophonie. Plus faible que celle qui s'est opérée entre 1960 et 1980 alors que l'explosion scolaire consécutive à l'indépendance avait favorisé la pénétration du français dans des couches sociales restées jusqu'à là en marge de tout processus de francisation. Une forte expansion de la scolarisation qui n'est toutefois pas à exclure totalement, aboutirait à un effectif de francophones de l'ordre de 1,8 millions à 2 millions en 2000 (au lieu de 1,6 millions selon nos projections jugées les plus vraisemblables).

Un tel développement de la scolarisation ne peut se concevoir sans l'aboutissement des efforts menés en vue de l'adaptation de l'enseignement aux réalités spécifiques du pays (en particulier au contexte linguistique): une meilleure adaptation qui signifierait meilleur rendement, donc moindre coût unitaire, dont plus forte généralisation pour un même coût global.

En ce sens, il semble que le français pourrait bénéficier à terme de l'introduction des langues nationales à l'école qui, outre un plus fort développement de la scolarisation, favoriserait dans le meilleur des cas une amélioration qualitative de l'enseignement.

Toutefois, l'incertitude est peut être plus grande aujourd'hui que jamais quant à l'organisation linguistique future du système éducatif au Mali comme dans d'autres pays d'Afrique occidentale. Les décisions récentes prises par exemple en Guinée ou au Burkina-Faso mettant fin (de façon provisoire, conjoncturelle ?) à l'expérimentation ou aux pratiques déjà plus anciennes de l'utilisation des langues nationales dans l'enseignement tendent à remettre en cause le caractère inéluctable de l'acheminement vers un bilinguisme scolaire.

CONCLUSION

La douzaine de langues qui coexistent au Mali font de ce pays un Etat multilingue où une langue, le bambara, apparaît comme la langue de communication nationale, parlée, estime-t-on, par 80 % de la population.

Le bambara et les autres langues nationales sont utilisées pour l'alphabétisation mais c'est le français, langue officielle, qui détient le monopole de l'enseignement. Exception faite des écoles coraniques qui fonctionnent en arabe et de quelques classes expérimentales (35 en 1983) ouvertes à partir de 1979, utilisant dès les premières années de scolarité l'une des 4 langues suivantes : bambara, peul, sorghay, tamasheq. Dans ces classes mêmes, la part du français comme objet d'étude puis comme véhicule de l'enseignement est importante, et ne cesse de croître tout au long du cursus scolaire. On ne pense pas ici que l'éventuelle généralisation de l'utilisation des langues nationales à l'école puisse se faire, à terme, au détriment de la langue française, qui continue à être hautement valorisée par la population et plus particulièrement par les cadres. L'instauration d'un bilinguisme scolaire pourrait contribuer à l'adaptation de l'enseignement aux réalités linguistiques du Mali si elle prenait en compte la complémentarité des fonctions détenues d'une part par les langues nationales et d'autre part par le français. Cette adaptation favoriserait un meilleur rendement de l'institution scolaire, alors que les abandons actuellement fort importants en début de scolarité constituent un pur gaspillage au regard des finances publiques, sans que les élèves exclus trop tôt de l'école en retirent le moindre bénéfice sur le plan des connaissances, linguistiques ou autres.

Mais le problème majeur de l'éducation au Mali réside dans son faible développement, puisque le pays enregistre l'un des plus bas taux de scolarisation du continent africain, avec un taux ne dépassant pas 22 %. Ceci explique le faible degré de diffusion de la langue française dans un environnement culturel des plus pauvres, où l'acquisition du français n'est guère concevable en dehors de l'école.

Selon nos estimations, en ne considérant que les personnes ayant au moins trois années de scolarité à leur actif, on établit à 1/2 million environ le nombre de francophones en 1980, soit 10,5 % de la population âgée de 10 ans et plus. Les hypothèses adoptées sur le développement futur de la scolarisation aboutissent à un effectif de francophones de l'ordre de 900.000 en 1990 (moins de 15 % des 10 ans et plus), et de 1,6 millions en 2000 (19 % des 10 ans et plus). Dans le cas où le français perdrait le monopole de l'enseignement, ces chiffres seraient quelque peu inférieurs (820.000 francophones environ en 1990 et 1,4 millions en 2000 si la réorganisation linguistique de l'enseignement devait intervenir très prochainement). Au contraire, un développement plus accéléré de la scolarisation permettrait d'atteindre un effectif de francophones de 1,8 ou 2 millions en l'an 2000 qui ne représenterait encore au mieux que 24 % de la population de 10 ans et plus.

ANNEXE 13

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (1er CYCLE)
DEPUIS 1976, SELON LE STATUT (NOUVEAUX INSCRITS OU REDOUBLANTS)

Année scolaire	Statut	1 ^è	2 ^è	3 ^è	4 ^è	5 ^è	6 ^è
1976/77	Effectifs	63 844	56 459	46 228	38 737	31 449	27 125
1977/78	Redoubl.	18 166	15 028	13 948	10 331	9 225	7 748
	Nvx. Ins.	53 117	39 917	37 878	29 586	25 420	19 966
	Effectifs	71 283	54 945	51 826	39 917	34 645	27 714
1978/79	Redoubl.	18 236	15 251	15 368	11 143	10 218	8 881
	Nvx. Ins.	48 370	47 887	36 846	32 181	25 720	21 774
	Effectifs	66 606	63 138	52 214	43 324	35 938	30 665
1979/80	Redoubl.	19 154	16 016	16 322	12 484	12 009	10 570
	Nvx. Ins.	52 917	42 302	40 893	31 263	25 045	19 722
	Effectifs	72 071	58 318	57 215	43 747	37 054	30 292
1980/81	Redoubl.	12 693	13 411	14 616	12 002	10 480	8 569
	Nvx. Ins.	51 930	46 510	38 790	34 873	26 196	21 189
	Effectifs	64 623	59 921	53 406	46 875	36 676	29 758
1981/82	Redoubl.	19 537	15 117	18 662	14 829	12 810	12 356
	Nvx. Ins.	48 638	39 476	36 857	28 397	26 325	18 542
	Effectifs	68 175	54 593	55 519	43 226	39 135	30 898

MOYENNE DES TAUX DE RENDEMENT SELON LA CLASSE, DE 1977 à 1981 :

TAUX DE PROMOTION	63,8	65,4	60,0	60,8	57,8	51,1
TAUX DE REDOUBLEM.	26,1	25,6	30,3	28,5	31,1	33,0
TAUX D'ABANDON	10,1	9,0	9,7	10,7	11,1	15,9

ANNEXE 13 Bis.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (2nd CYCLE)
DEPUIS 1976, SELON LE STATUT (NOUVEAUX INSCRITS OU REDOUBLANTS)

Année scolaire	Statut	7è	8è	9è
1976/77	Effectifs	19 163	14 017	14 048
1977/78	Redoubl.	4 146	3 393	5 404
	Nvx. Ins.	16 458	12 613	10 137
	Effectifs	20 604	16 006	15 541
1978/79	Redoubl.	4 773	3 991	7 932
	Nvx. Ins.	15 262	13 769	11 345
	Effectifs	20 035	17 760	19 277
1979/80	Redoubl.	5 835	5 032	8 970
	Nvx. Ins.	15 105	12 060	11 804
	Effectifs	20 940	17 092	20 774
1980/81	Redoubl.	5 070	3 930	10 216
	Nvx. Ins.	14 902	11 534	9 593
	Effectifs	19 972	15 464	19 809
1981/82	Redoubl.	6 262	4 715	9 936
	Nvx. Ins.	12 263	11 062	9 204
	Effectifs	18 525	15 777	19 140

MOYENNE DES TAUX DE RENDEMENT SELON LA CLASSE, DE 1977 à 1981 :

TAUX DE PROMOTION	60,7	65,1
TAUX DE REDOUBLEM.	25,3	26,2	47,1
TAUX D'ABANDON	14,0	8,7

RECENSEMENT DE 1976 : POPULATION RESIDENTE DE 6 ANS ET PLUS, SUIVANT LE SEXE, L'AGE ET LA FREQUENTATION SCOLAIRE. ENSEMBLE DU MALI.

A G E S	J A M A I S		P R E S E N T		P A S S E		T O T A L	
	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ
6	98.657	100.921	7.863	4.980	461	355	106981	106.256
7	76.808	82.249	20.137	12.503	1.321	958	98266	95.710
8	73.975	82.439	24.674	15.025	6.843	4.536	105492	102.000
9	44.112	50.134	19.016	11.569	3.844	2.969	66972	64.672
10 - 14	233.197	255.358	83.701	47.100	25909	19.501	342807	321.959
15 - 19	233.433	282.696	43.953	19.162	41221	31.645	308607	333.508
20 - 24	163.435	236.114	12.385	3.520	42571	26.208	218391	265.842
25 - 29	172.881	254.785	795	270	26419	11.963	200095	267.018
30 - 34	269.194	220.045	160	212	16375	5.693	185729	225.950
35 - 39	148.713	162.343	18	-	12652	3.606	161383	165.949
40 - 44	129.695	145.806	-	-	9731	2.023	139426	147.829
45 - 49	104.079	97.403	-	-	7251	1.050	111330	98.453
50 - 54	98.410	120.807	-	-	6209	800	140.619	103.607
55 - 59	73.506	62.517	-	-	4072	400	77578	62.917
60 et plus	188.306	204.617	-	-	5778	917	194084	205.534
N - D	291	282	-	-	105	92	397	374
T O T A L	1998.692	2340.518	212.702	114341	210.763	112.719	2422157	2.567.578

ANNEXE 14

(Source : Bureau Central du Recensement - "Principales caractéristiques de la population malienne à partir des résultats du recensement", Tome I, mars 1982)

RECENSEMENT DE 1976 : POPULATION RESIDENTE URBAINE DE 6 ANS ET PLUS SUIVANT LE SEXE,
L'AGE ET LA FREQUENTATION SCOLAIRE.

AGES	J A M A I S		P R E S E N T		P A S S E		T O T A L	
	MASCU LIN	FEMIN IN	MASCU LIN	FEMIN IN	MASCU LIN	FEMIN IN	MASCU LIN	FEMIN IN
	!	!	!	!	!	!	!	!
6	! 14247	! 14886	! 3000	! 2464	! 58	! 41	! 17.305	! 17.391
7	! 7854	! 9808	! 7873	! 6327	! 101	! 81	! 15.828	! 16.216
8	! 6853	! 9422	! 10082	! 8035	! 1343	! 1163	! 18.278	! 18.620
9	! 3365	! 5321	! 8192	! 6608	! 635	! 727	! 12.192	! 12.656
10 - 14	! 16402	! 29379	! 39936	! 30214	! 4309	! 5482	! 60.647	! 65.075
15 - 19	! 20858	! 33197	! 27000	! 15257	! 10804	! 12331	! 58.662	! 60.765
20 - 24	! 19091	! 30572	! 10105	! 3139	! 17043	! 13776	! 45.239	! 47.487
25 - 29	! 22898	! 35098	! 848	! 188	! 13046	! 7305	! 36.390	! 43.143
30 - 34	! 22096	! 31641	! 124	! 140	! 8675	! 3723	! 30.895	! 35.504
35 - 39	! 21102	! 26105	! 5	!	! 6819	! 2400	! 27.926	! 28.505
40 - 44	! 17573	! 20695	!	!	! 4906	! 1312	! 22.479	! 22.007
45 - 49	! 14048	! 14699	!	!	! 3822	! 746	! 17.264	! 15.445
50 - 54	! 11570	! 12666	!	!	! 3134	! 572	! 14.692	! 13.238
55 - 59	! 8614	! 8639	!	!	! 2045	! 289	! 10.659	! 8.928
60 et Plus	! 18588	! 24846	!	!	! 2817	! 460	! 21.405	! 25.306
N - D	! 93	! 72	!	!	! 52	! 21	! 125	! 93
T O T A L	! 225032	! 307578	! 106965	! 72372	! 79589	! 50429	! 411.586	! 430.379

RECENSEMENT DE 1976 : POPULATION RESIDENTE RURALE DE 6 ANS ET PLUS SUIVANT LE SEXE,
L'AGE ET LA FREQUENTATION SCOLAIRE.

A G E S	J A M A I S		P R E S E N T		P A S S E		T O T A L	
	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN	FEMININ
	!	!	!	!	!	!	!	!
6	! 84410	! 86055	! 4865	! 2516	! 403	! 314	! 89676	! 88.865
7	! 68954	! 72442	! 12264	! 6176	! 1220	! 877	! 82438	! 79.494
8	! 67122	! 73017	! 14592	! 6990	! 5500	! 3373	! 87214	! 83.380
9	! 40747	! 44813	! 10824	! 4961	! 3209	! 2242	! 54780	! 52.016
10 - 14	! 218795	! 225779	! 43769	! 16886	! 21600	! 14019	! 282160	! 256.884
15 - 19	! 202575	! 249521	! 16953	! 3905	! 30417	! 19317	! 249945	! 272.743
20 - 24	! 144344	! 205542	! 2280	! 381	! 25528	! 124332	! 172152	! 218.355
25 - 29	! 150185	! 219135	! 147	! 82	! 13373	! 4658	! 163705	! 223.875
30 - 34	! 147098	! 188404	! 36	! 72	! 7700	! 1970	! 154834	! 190.446
35 - 39	! 127611	! 136239	! 13	! -	! 5833	! 1206	! 133457	! 137.444
40 - 44	! 122122	! 125111	! -	! -	! 4825	! 711	! 116947	! 125.822
45 - 49	! 90037	! 82704	! -	! -	! 3429	! 304	! 93466	! 83.008
50 - 54	! 86852	! 90141	! -	! -	! 3075	! 228	! 89927	! 90.369
55 - 59	! 64892	! 53878	! -	! -	! 2027	! 111	! 66919	! 53.989
60 - +	! 15918	! 179771	! -	! -	! 2961	! 457	! 172679	! 180.228
N. - D	! 198	! 210	! -	! -	! 74	! 71	! 272	! 281
T O T A L	! 11773660	! 12032940	! 1057371	! 41969	! 131174	! 62290	! 2010571	! 2137199

RECENSEMENT DE 1976 : POPULATION RESIDENTE SUIVANT LE SEXE, L'AGE ET LE CYCLE D'ETUDE

	NEANT		FOND. 1		FOND. 2		SECOND.		SUP.		N.D		TOTAL		TOTAL
	HOM.	FEM.	HOM.	FEM.	HOM.	FEM.	HOM.	FEM.	HOM.	FEM.	HOM.	FEM.	HOM.	FEM.	
6 ans	83930	85771	8190	5240	-	-	-	-	-	-	14861	15245	106981	106256	213237
7	72409	77365	21205	13296	-	-	-	-	-	-	4652	5049	98266	95710	193976
8	72865	81307	29226	18373	-	-	-	-	-	-	3401	2320	105492	102000	207492
9	43807	49792	22586	14367	-	-	-	-	-	-	579	513	66972	64672	131644
10-14	232557	254581	102123	62239	5945	2974	26	19	-	-	2156	2146	342807	321959	664766
15-19	222156	281336	49002	34459	29017	13770	5572	1424	207	338	2653	2181	308607	333508	642115
20-24	163222	235826	28661	18517	12848	7244	9413	2643	2758	596	1489	1016	218391	265842	484233
25-29	172751	254586	13457	7357	6660	2900	5203	1278	1592	279	432	618	200095	267018	467113
30-34	169050	219839	9751	3846	2879	780	2472	597	1124	212	453	676	185729	225950	411679
35-39	148628	162235	8654	2555	1880	392	1173	262	786	123	262	382	161383	165949	327332
40-44	129591	145665	7001	1330	1335	172	746	129	454	63	299	470	139426	147829	287255
45-49	104024	97352	5414	687	879	90	512	56	313	54	186	214	111330	98453	209783
50-54	98340	102722	4561	506	838	61	443	57	206	29	231	232	104619	103607	208226
55-59	73475	62464	3125	242	546	32	220	28	110	12	102	139	77578	62917	140495
60 +	188219	204378	4403	353	689	58	307	34	140	6	326	705	194084	205534	399618
N . D	182	204	10	8	3	4	1	-	4	6	197	152	397	374	771
TOTAL	1975206	2315423	317369	183375	63519	28477	26088	6527	7696	1718	32229	32058	2422157	2567578	4989735

ANNEXE 18

REPARTITION DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SELON L'AGE
DEPUIS 1976

CLASSES	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80
	(- 7 ans)	(- 8 ans)	(- 9 ans)	(5-9 ans)
1 ^è	9 713	35 125	52 512	68 018
2 ^è	1 671	9 546	26 281	40 018
3 ^è	128	439	3 603	18 147
4 ^è	24	24	584	2 325
5 ^è	12	-	34	349
6 ^è	-	-	17	25
7 ^è	-	-	-	8
	<hr/> 11 548	<hr/> 45 134	<hr/> 83 031	<hr/> 128 890
	(7-11ans)	(8-12ans)	(9-13ans)	(10-14ans)
1 ^è	53 767	36 066	14 022	4 038
2 ^è	53 134	45 115	36 782	18 248
3 ^è	38 319	47 794	47 317	38 614
4 ^è	20 222	29 676	37 162	39 039
5 ^è	7 537	13 645	24 997	29 836
6 ^è	2 224	3 873	10 670	17 397
7 ^è	24	984	2 441	5 969
8 ^è	-	89	560	1 628
9 ^è	-	1	66	403
	<hr/> 175 227	<hr/> 177 243	<hr/> 174 037	<hr/> 155 072
	(12-16ans)	(13-17ans)	(14-18ans)	(15-19ans)
1 ^è	363	92	52	15
2 ^è	1 654	281	75	52
3 ^è	7 781	3 593	1 294	454
4 ^è	18 489	10 217	5 578	2 383
5 ^è	23 900	21 000	10 907	6 869
6 ^è	24 901	23 841	19 968	12 870
7 ^è	15 278	18 263	17 277	14 871
8 ^è	7 882	11 696	15 898	14 904
9 ^è	3 110	5 733	12 832	16 538
	<hr/> 103 359	<hr/> 94 716	<hr/> 83 881	<hr/> 68 956
	(17-21ans)	(18-22ans)	(19-23ans)	(20-24ans)
7 ^è	3 861	1 357	317	92
8 ^è	6 135	4 221	1 302	560
9 ^è	10 938	9 807	6 319	3 833
	<hr/> 20 934	<hr/> 15 385	<hr/> 7 998	<hr/> 4 485

(Source : Annuaire statistiques, pour 1976 à 1978. Reconstitution pour 1979/80 sur la base des taux de rendement de 1978)

**PROJECTIONS POUR LE PREMIER CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, DE 1979/80
A 1994/95 : MAITRES, CLASSES ET TAUX D'ADMISSION DE 1^{ère} ANNEE.**

	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95		
Maîtres dans le 1er cycle l'année précédente	5.213	5.530	6.540	6.877	7.214	7.508	7.796	8.280	8.671	9.041	9.529	10.127	10.523	11.504	12.142	12.893	13.730	14.530	15.299	
Départitions de maîtres	252	514	205	244	311	375	390	414	434	452	477	500	514	547	575	597	646	687	727	754
Diplômés des IPEP/ Recrutement du privé	445	504	522	661	635	643	854	785	784	918	1.055	1.102	1.113	1.193	1.328	1.474	1.465	1.465	1.465	1.465
Total des nouveaux maîtres	469	524	542	681	655	663	874	805	804	925	1.175	1.212	1.213	1.213	1.348	1.464	1.465	1.465	1.465	1.465
Maîtres disponibles pour le premier cycle	5.530	6.540	6.877	7.214	7.508	7.796	8.280	8.671	9.041	9.529	10.127	10.523	11.504	12.142	12.893	13.730	14.530	15.299	16.009	
Ratio maître/classe	1,12	1,073	1,073	1,069	1,08	1,07	1,08	1,06	1,06	1,08	1,13	1,08	1,08	1,05	1,08	1,08	1,08	1,08	1,08	1,08
Nombre de classes pour le premier cycle	5.850	6.097	6.411	6.224	6.952	7.286	7.667	8.029	8.371	8.282	9.377	10.031	10.652	11.243	11.936	12.715	13.454	14.156	14.823	
Ratio élèves/classe de la 1 ^{ère} à la 6 ^{ème} année	41,17	41,1	42,26	41,49	42	42	42	42	42	42	42	42,2	42,5	42,8	43	43,2	43,5	43,7	43,9	
Classes de la 2 ^{ème} à la 6 ^{ème} année	4.898	5.086	5.347	5.465	5.745	6.017	6.369	6.715	7.047	7.320	7.660	8.055	8.544	9.099	9.700	10.407	10.948	11.566	12.073	
Classes de la 1 ^{ère} année	992	1.141	1.064	1.159	1.207	1.269	1.298	1.314	1.324	1.502	1.717	1.976	2.106	2.154	2.238	2.318	2.456	2.590	2.744	
Ratio élèves/classe de la 1 ^{ère} année	466,36	62,47	62,31	62,19	62	62	60	60	60	57	54	51	50	50	50	50	50	50	50	
Ratio élèves/classe dans l'ensemble du 1er cycle	45,1	45,0	45,6	45,1	45,5	45,3	45,0	44,9	44,8	44,6	44,2	43,9	44	44,2	44,3	44,4	44,7	44,9	45,3	
Nouveaux inscrits en 1 ^{ère} année	48.813	53.687	48.608		56.791	56.255	59.830	60.924	62.096	68.930	75.575	84.087	89.276	93.444	97.704	101.972	108.957	114.764	121.560	
Population de 7 ans au 1 ^{er} janvier précédant l'année scolaire en cours	172.000	177.400	181.400	186.300	191.800	198.700	205.500	210.700	217.000	224.000	232.500	240.900	247.900	255.500	263.700	273.000	281.800	288.400	296.000	
Taux d'admission en 1 ^{ère} année	28,4	30,3	26,8	29,8	29,6	28,3	29,1	28,9	28,6	30,8	32,5	34,9	36,0	37,0	37,1	37,4	38,7	39,8	41,1	

Notes : 1/ Diplômés de l'année scolaire précédente.
 2/ Données provisoires de la DGEF-MEN.
 3/ Les nouveaux inscrits en première année ont été calculés sur la base du nombre des maîtres disponibles, le ratio maître/classe et le ratio élèves/classe.
 Ces chiffres des nouveaux inscrits ont servi de base pour les projections des effectifs données dans les Annexes 1.2 et 1.3.

(Source : Bureau des projets éducation, Ministère de l'Education Nationale, Bamako - "L'éducation au Mali, problèmes, perspectives et priorités", Mai 1981)

PROJECTIONS POUR LES DEUX CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, JUSQU'EN 2000 ;
EFFECTIFS D'ELEVES ET TAUX DE RENDEMENT.

Années	Nouveaux inscrits	1ère A	2e A	3e A	4e A	5e A	6e A	Total des effectifs
1979/80	78.371	58.366	57.271	53.745	57.271	50.148	246.921	
1980/81	56.791	57.363	56.735	49.174	59.771	53.223	315.113	
1981/82	56.255	66.756	62.335	49.635	44.164	44.251	370.172	
1982/83	59.890	67.737	62.512	52.415	45.727	40.377	345.358	
1983/84	60.924	70.874	64.274	55.928	48.545	42.251	366.369	
1984/85	62.096	72.353	67.164	58.512	51.926	45.545	375.402	
1985/86	66.932	73.186	68.390	61.231	54.671	47.375	392.053	
1986/87	75.595	78.843	70.627	63.222	57.322	48.254	414.442	
1987/88	84.087	85.586	74.726	64.562	59.517	50.545	440.717	
1988/89	99.276	93.307	81.064	68.315	61.071	53.159	468.516	
1989/90	94.444	98.137	88.549	74.318	64.583	51.853	496.940	
1990/91	97.704	103.333	94.389	82.129	70.628	55.926	528.995	
1991/92	101.972	107.527	101.216	89.514	78.876	62.464	564.997	
1992/93	108.952	110.993	104.556	95.763	86.341	80.749	601.202	
1993/94	114.764	117.699	108.891	100.364	91.799	86.732	624.925	
1994/95	121.660	124.199	112.877	102.901	96.280	93.967	667.458	
1995/96	125.166	131.787	119.240	109.517	104.603	101.974	694.925	
1996/97	129.145	134.009	124.874	115.872	104.866	104.247	725.610	
1997/98	132.894	137.840	128.743	121.174	111.210	105.312	753.824	
1998/99	135.954	141.946	132.856	127.941	118.466	114.470	780.702	
1999/2000	139.110	145.270	138.030	129.433	121.174	118.470	804.916	

Années	No. élèves inscrits	1e A	2e A	3e A	Admis au DEP	Effectifs Total	Maîtres
1979/80	120.524	17.100	15.121	54.113	58.945	1.524	
1980/81	10.076	31.212	18.409	21.974	8.710	2.570	
1981/82	10.263	34.724	18.714	24.922	9.204	2.674	
1982/83	21.511	26.256	30.567	24.272	10.131	2.798	
1983/84	24.569	29.558	32.816	28.672	11.809	2.998	
1984/85	26.513	31.922	35.534	27.677	13.266	3.201	
1985/86	29.415	34.545	38.634	31.555	15.273	3.452	
1986/87	30.194	37.338	41.425	33.644	17.495	3.691	
1987/88	34.458	40.138	44.469	36.599	19.935	3.924	
1988/89	37.215	42.634	46.935	40.362	22.661	4.128	
1989/90	41.223	45.736	50.526	43.528	25.291	4.324	
1990/91	42.679	48.175	53.250	46.620	27.972	4.627	
1991/92	46.144	51.925	56.140	49.584	30.891	4.926	
1992/93	51.449	57.620	59.673	52.173	33.391	5.246	
1993/94	56.139	63.061	64.989	54.744	36.131	5.858	
1994/95	65.662	73.459	71.901	68.784	39.373	6.507	
1995/96	70.475	78.221	79.877	74.373	43.774	7.156	
1996/97	76.113	81.123	85.311	82.270	49.144	7.773	
1997/98	81.241	87.872	91.243	88.870	53.632	8.251	
1998/99	85.361	94.907	98.523	96.437	58.037	8.711	
1999/2000	88.061	99.333	103.210	102.173	61.445	9.217	

ANNEXE 20

(Source : Bureau des projets éducation, Ministère de l'Education Nationale, Bamako - "L'éducation au Mali, problèmes, perspectives et priorités", Mai 1981)

PROJECTIONS POUR LES DEUX CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, JUSQU'EN 1985.
 (Projections provisoires, source inédite émanant du Ministère de l'Education nationale).

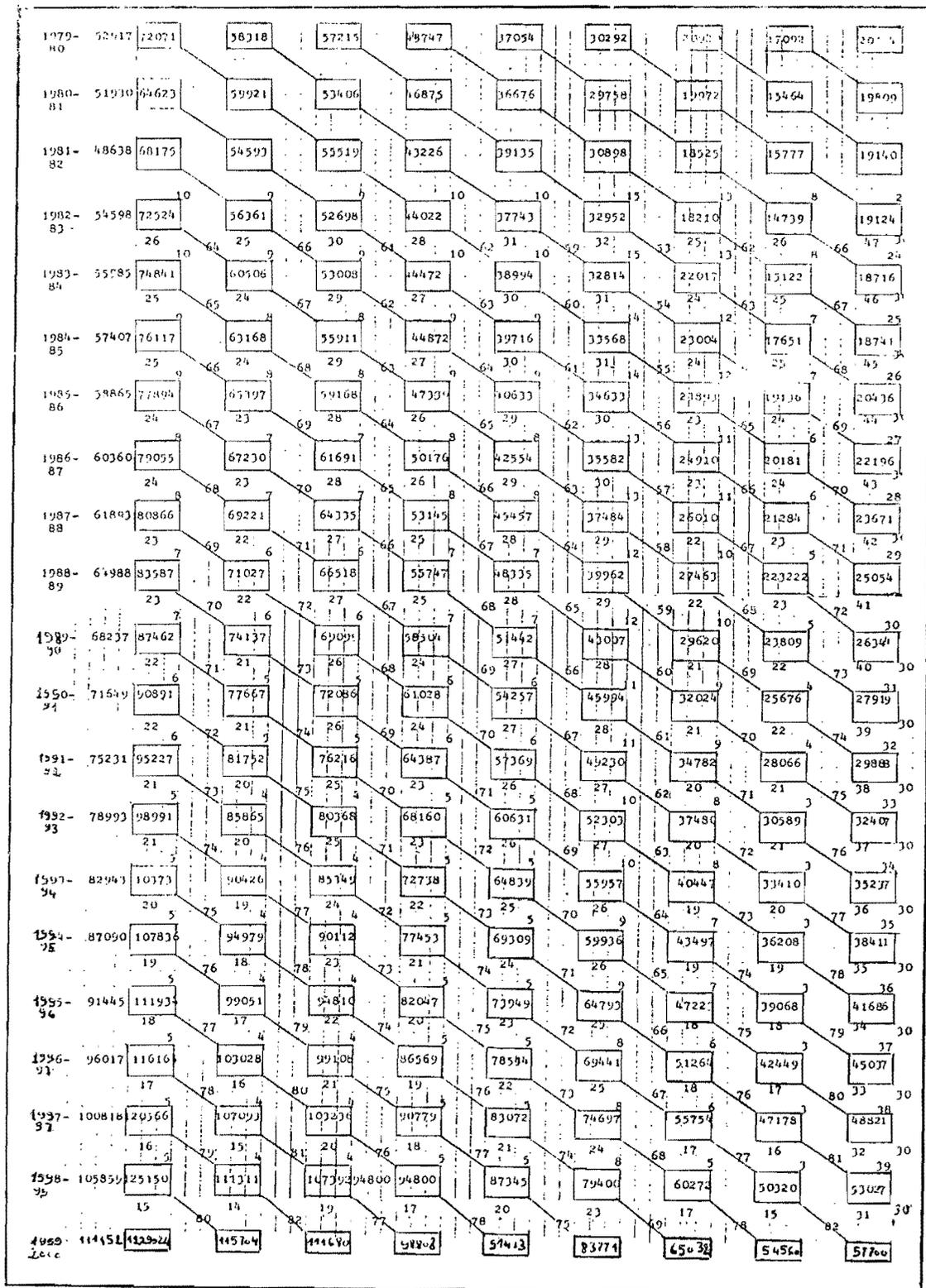
Année scolaire	Statut	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e
1981/82	Effectifs	68 175	54 593	55 519	43 226	39 135	30 898	18 525	15 777	19 140
1982/83	Redoubl.	17 840	14 001	16 858	12 348	12 198	10 223	4 712	4 158	9 058
	Nvx. Ins.	54 598	43 539	35 764	33 383	26 334	22 674	15 837	11 298	10 330
	Effectifs	72 438	57 540	52 622	45 731	38 532	32 897	20 549	15 456	19 388
1983/84	Redoubl.	18 954	14 756	15 980	13 062	12 011	10 882	5 224	4 074	9 175
	Nvx. Ins.	55 985	46 257	37 691	31 644	27 856	22 325	16 858	12 526	10 121
	Effectifs	74 939	61 013	53 671	44 706	39 867	33 207	22 082	16 600	19 296
1984/85	Redoubl.	19 608	15 645	16 298	12 770	12 426	10 985	5 612	4 374	9 132
	Nvx. Ins.	57 407	47 852	39 962	32 273	27 233	23 097	17 017	13 456	10 865
	Effectifs	77 015	63 497	56 260	45 043	39 659	34 082	22 629	17 830	19 997
1985/86	Redoubl.	20 150	16 291	17 083	12 866	12 361	11 273	5 740	4 696	9 462
	Nvx. Ins.	58 865	49 176	41 586	33 827	27 438	22 977	17 464	13 787	11 665
	Effectifs	79 015	65 467	58 669	46 693	39 799	34 250	23 204	18 483	21 127

Taux de rendement adoptés :

- PROMOTION	63,86	65,50	60,13	60,92	57,94	51,25	60,96	65,48	
- REDOUBLEMENT	26,17	25,65	30,37	28,56	31,17	33,08	25,46	26,35	47,3
- ABANDON	9,97	8,85	9,50	10,52	10,89	15,67	13,58	8,17	

ANNEXE 22

PROJECTIONS POUR LES DEUX CYCLES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL :
EFFECTIFS D'ELEVES ET TAUX DE RENDEMENT (selon nos hypothèses de
développement de la scolarisation).



BIBLIOGRAPHIE

DEMOGRAPHIE

- "Enquête démographique au Mali, 1960-61". Rép. du Mali, Service de la statistique, Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, INSEE.
- "Recensement général de la population du Mali, 1976. Résultats provisoires". Nations-Unies, CEA Ministère du Plan, Bureau Central du Recensement, février 1977.
- "Principales caractéristiques de la population malienne à partir des résultats définitifs du recensement de 1976". Rép. du Mali, Bureau Central du Recensement, Mars 1982.
- "World population prospects as assessed in 1980". Nations-Unies. ST/ESA/SER.A/78.

SITUATION LINGUISTIQUE, CONTEXTE CULTUREL

- "La situation du français au Mali" par J. BLONDE, dans "Le français hors de France", Ed. Honoré Champion, 1979.
- "Aperçu socio-linguistique du Mali" par Adama OUANE, projet CONFEMEN 80 B 01.
- "Présentation des situations et politiques linguistiques dans 23 pays d'Afrique francophone, des Caraïbes et de l'Océan Indien" par R. THOMAS et P. THOMAS, février 1982.
- "Enquête sur la presse, le livre et la radio au Mali", Ambassade de France à Bamako, Service Culturel, 1981.
- "Le commerce extérieur du livre pour l'année 1982". Bureau d'Information et de liaison pour l'Exportation, du Syndicat National de l'Edition, Paris 1983.
- Centre culturel français à Bamako : "septembre 1983/juin 1984 : chiffres et commentaires".

ENSEIGNEMENT

- Annuaire des Statistiques scolaires, de 1970/71 à 1978/79 (Ministère de l'Education nationale, Rép. du Mali).
- UNESCO : "Rép. du Mali ; L'éducation en perspective" ASMS/ED/EPP/006, avril 1976.
- Rép. du Mali, Ministère de l'Education nationale : "L'éducation au Mali : problèmes, perspectives et priorités", Mai 1981.
- Rép. du Mali, Ministère de l'Education nationale : "La Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée (DNAFLA) : une institution malienne d'éducation pour le développement", janvier 1982.
- "Enseigner dans une langue nationale - L'expérience du Mali", article de D. HUGUET dans le Bulletin de liaison des Agents de Coopération technique N : 34, octobre 1983.
- Fonds Africain de Développement : "Mali - Proposition de prêt pour le financement du projet de formation des maîtres de l'enseignement fondamental", juin 1984.